

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Ségur 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

A nos adhérents.....	217
Le Comité. — Assemblée générale du 6 mai 1926. Conférence de M. François Herbet sur le Djebel Druse en 1914, le pays, ses habitants.....	217
A propos de l'inauguration de la Mosquée et de l'Institut musulman de Paris, par H. FROIDEVAUX..	220
La Turquie pacifique, par le commandant BESNARD ..	222
Le Congrès archéologique international de Syrie et de Palestine (avril 1925), par Paul DESCHAMPS.....	226
L'effort de la France en Indochine, par A. LEBBUN... ..	232
Les Etats-Unis et l'enseignement en Chine, par feu Charles-B. MAYBON	233
Variétés. — Les Khattacks dansent, par P. M.....	237
Indochine. — Nouvelles déclarations de M. Varenne. — La politique de M. Varenne jugée en France. — Manifestations politiques indigènes. — Insuffisance du rendement des rizières. — Soumission de tribus moi. — L'Amicale des Anciens Tonkinois	238
Levant. — La prise de Soueïda. — Pacification du Djebel Druse. — Les opérations dans la Ghoûta de Damas. — Proclamation de la République libanaise. — M. de Jouvencel à la Commission des Mandats. — Ratification de l'accord de Mossoul. — Un complot contre Mustapha Kemal. — Mort du sultan Méhémet VI. — Ratification des accords relatifs à la Syrie. — A la Grande Assemblée nationale. — Le code civil et les minorités.....	243
Extrême-Orient. — Chine. — La guerre civile. — Les Conférences de l'exterritorialité et des douanes. — Le mouvement anti-étranger. — Les missions catholiques françaises.....	253
Japon. — Au Conseil privé. — Mort de l'ex-empereur de Corée. — Manifestation à Séoul. — Quelques chiffres sur Karafouto.....	256
Asie anglaise. — L'optimisme de lord Reading. — La question des métis. — Les canaux de la Sutledge. — La situation économique. — La question de l'opium. — Le commerce de la Malaisie britannique.	258
Bibliographie	262

CARTES ET GRAVURES

Croquis hypsométrique du Djebel Druse, par François HERBETTE	219
Vues de Byblos, du Krak des Chevaliers et de Saïda.....	227, 228 230

A NOS ADHÉRENTS

L'époque des vacances amène, suivant l'usage, une modification dans la périodicité de l'Asie française. Aujourd'hui paraît un numéro double, pour les deux mois de juin et de juillet; un second numéro double sera publié un peu plus tard, portant la date des mois d'août et de septembre. Nous ferons de notre mieux pour reprendre dès octobre la périodicité normale de la revue, en dépit des grandes difficultés de l'heure présente.

LE COMITÉ

ASSEMBLEE GENERALE

DU 6 MAI 1926

Le Comité de l'Asie Française a tenu à son siège social, le jeudi 6 mai 1926, à 17 heures, son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Emile Sénart, son président, membre de l'Institut de France.

Étaient présents, avec le président du Comité, MM. le Comte Robert de Caix, vice-président; baron de Contenson, secrétaire général et Charles-Georges Picot, trésorier du Comité, et MM. l'ambassadeur Edmond Bapst, Ch.-Eudes Bonin, Mme Massieu, MM. l'amiral Moreau, A. Salles, le lieutenant-colonel de Thomasson, Henri Froidevaux.

S'étaient excusés : MM. Chassigneux, François-Marsal, le général Gouraud, Granddier, le général Le Rond, D^r Matignon.

M. Emile Sénart ouvre la séance en consacrant un souvenir ému à tous ceux des membres du Comité qui sont morts depuis la dernière assemblée générale, MM. Armand Nisard et l'ambassadeur Paul Beau; puis il donne la parole au trésorier, M. Charles Georges-Picot pour lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice 1925, et communication du projet de

budget pour l'année 1926. Comptes de l'année écoulée et budget pour l'année courante sont approuvés à l'unanimité.

A la suite de ce vote, M. Emile Sénart fait remarquer que les pouvoirs du Trésorier, renouvelés pour trois ans par l'Assemblée générale du 22 mars 1922, sont arrivés à expiration et qu'il conviendrait de les renouveler. En conséquence, l'Assemblée générale renouvelle, pour trois ans, les pouvoirs du Trésorier, soit jusqu'à l'Assemblée générale de 1929. En même temps, elle réélit son bureau tout entier et nomme à nouveau :

Président : M. Emile Sénart, de l'Institut ;

Vice-présidents : MM. le marquis de Moustier, sénateur ; Louis Marin, député, et le comte Robert de Caix ;

Trésorier : M. Charles Georges-Picot ;

Secrétaire général : le baron Louis de Contenson.

Le Président propose ensuite à la réunion l'élection, comme membres nouveaux du Comité, de MM. Martial Merlin, ancien gouverneur général de l'Indochine, Mgr. de Guébriant, ancien vicaire apostolique de Canton, supérieur général des Missions étrangères, et Jacques Bacot. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

M. Sénart souhaite alors la bienvenue à M. François Herbertte, qui a fait, durant l'été de l'année 1914, à la veille même de la guerre, un fructueux voyage au Djebel Druse. Il le remercie de vouloir bien résumer devant le Comité ses observations sur ce pays, qui, depuis plusieurs mois, retient si justement l'attention publique, et lui exprime la gratitude, pour la libéralité avec laquelle il a communiqué au *Bulletin* quelques-unes des belles photographies prises par lui au cours de son voyage. Il termine en donnant la parole au Conférencier pour sa communication sur le *Djebel Druse en 1914, le pays, ses habitants*.

M. François Herbertte, après avoir remercié le président du comité de ses paroles de bienvenue, aborde immédiatement le sujet de son exposé en fournissant quelques notions générales sur le Djebel Druse avant d'en donner la description systématique.

Il envisage d'abord le côté *relief* et s'attache à montrer la simplicité que présente le Djebel à cet égard, comme aussi à mettre en lumière les phénomènes volcaniques qu'on y constate : l'existence d'un sol criblé de cailloux noirs projetés très loin, celle de coulées plus ou moins récentes où la marche est très difficile et qui rappellent les *cheires* de l'Auvergne. Les plus importantes de ces coulées se trouvent au Nord, dans le Leja (ce sont celles qui ont donné au Djebel sa réputation d'inaccessibilité), mais d'autres existent également dans le Safa et ailleurs. Ni les unes ni les autres ne sont très larges ; mais, toutefois, elles donnent au paysage un aspect vraiment caractéristique, que l'on appelle le *ridjm*. Il faut tenir compte aussi de cratères disséminés partout. Par suite de l'existence du Léja, où le cheminement est difficile, c'est par le Sud seul que le Djebel Druse est vraiment accessible.

Le climat de ce pays se rapproche sensiblement de celui des contrées désertiques, à la limite Nord desquelles est situé le Djebel Druse. Son attitude est de près de 1.500 à 1.600 mètres au point culminant ; par là sont attirés vents et pluies de la Méditerranée, qui arrivent par la plaine d'Esdreton, le lac de Tibériade et la vallée du Yarmouk, lesquels forment une dépression continue. Ainsi comprend-on les caractères du climat du Djebel. D'octobre à mars, c'est l'hiver, un hiver pluvieux avec une couche de 0 m. 50

de neige à plus de 1.500 mètres d'altitude, qui tombe en décembre, janvier et février. Durant la fonte des neiges, l'eau est accumulée par les dérivationes dans des réservoirs, ou *birkés* ; alors, pendant quelques semaines (de mars à fin avril) tournent les moulins à eau du Djebel. Dès le mois de mai, les pluies sont insignifiantes ; en juin, plus de précipitations ; mais le vent d'Ouest, très violent, rend le climat supportable, car il empêche l'ardeur du soleil de devenir trop gênante.

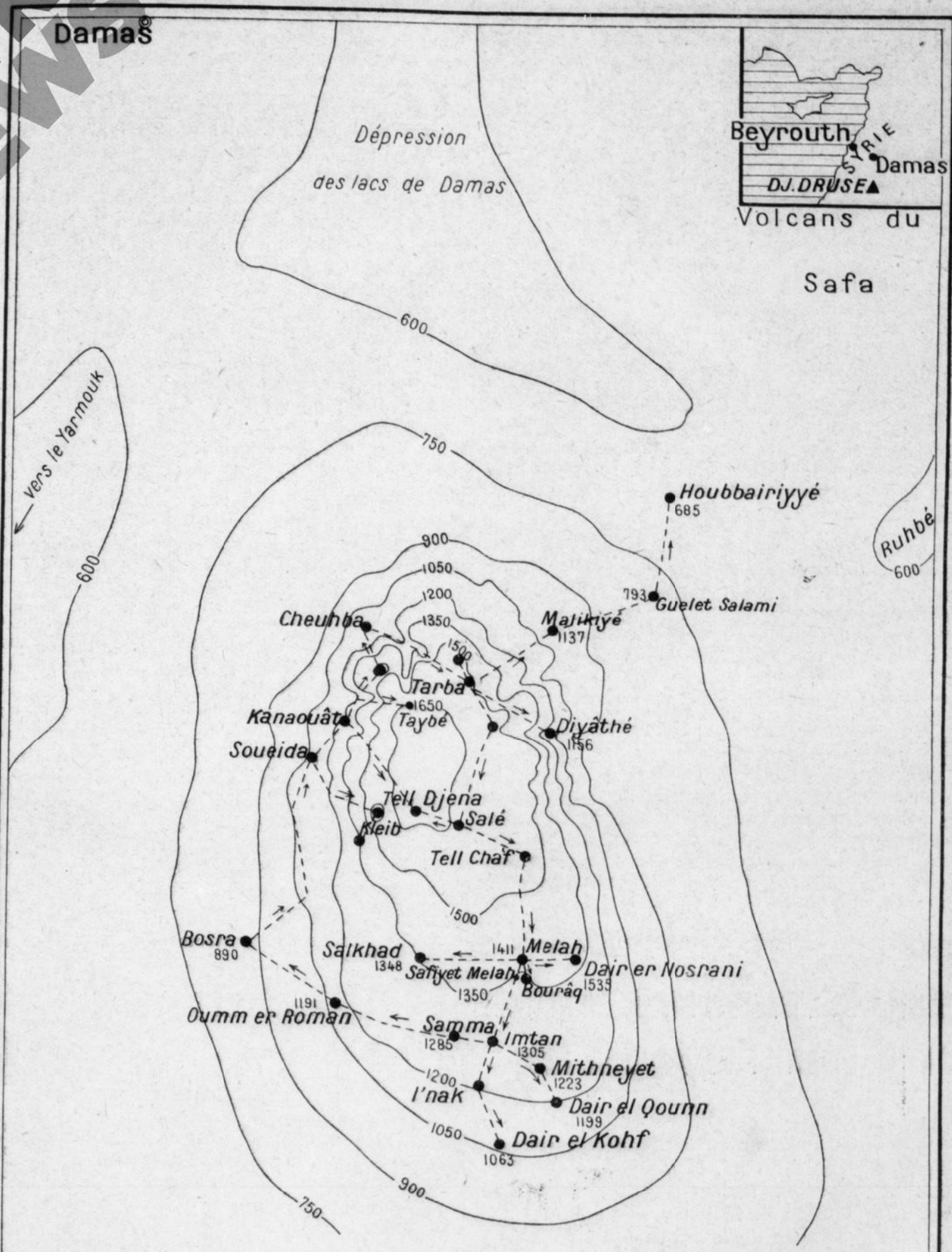
Recherchant ensuite ce que peut fournir un pays tel que le Djebel Druse, M. François Herbertte constate qu'il peut être utilisé par des peuples pasteurs tels que les Arabes, au cours de leurs déplacements annuels ; il constitue une étape toute désignée depuis le désert jusqu'au Djolan. Il peut aussi être un lieu d'élection pour des sédentaires ; on peut, en effet, y ériger des maisons, y cultiver le blé, les fruits, la vigne et l'olivier. Effectivement, ces deux genres de vie ont été menés alternativement dans le pays. Sur les pentes du Djebel, des troupeaux de bovidés vécurent à une époque peut-être antérieure à l'histoire. Au ix^e siècle avant notre ère, des villages y existèrent, comme l'attestent la Bible et les inscriptions. Ensuite se produisirent des changements ; puis ce fut un stade sédentaire d'une durée de sept siècles depuis 88 avant Jésus-Christ jusqu'à l'époque de l'invasion musulmane et de la bataille du Yarmouk ; l'existence de villes telles que Bosra, Soueida (*Soada, Dionysias*), Kanawat, atteste cette sédentarisation, comme le font aussi des villages, des couvents fortifiés byzantins, des vergers dont seuls les textes évoquent le souvenir. Le front romain était alors en avant du Djebel... Par la suite, au moyen âge, sauf au temps des Croisades, c'est l'abandon, jusqu'au moment où les Druses viennent (vers le milieu du xix^e siècle) s'établir dans le pays, le coloniser et le mettre dans son état actuel.

M. Herbertte rappelle qu'il existe en Syrie trois groupes de Druses : ceux du Liban, ceux de l'Anti-Liban (Rachaya) et ceux du Djebel. Dans ce dernier point, le seul dont il s'occupe ici, l'occupation du sol a repris jusque vers les limites de l'occupation antique. Elle a été réalisée par un mélange de races entre lesquelles existe un lien de religion et de traditions. La religion est une secte hérétique, née en Egypte puis codifiée par un Persan chiite qui en a fait quelque chose d'extérieur à l'Islam. Déjà très particularistes naturellement, les Druses se trouvent au Djebel dans des conditions qui exagèrent encore leur particularisme ; ils y sont en lutte contre les Arabes du désert, contre lesquels ils doivent défendre leur vie et leurs biens. Eux-mêmes ne se privent pas de pressurer les paysans chrétiens ou musulmans de la plaine. Braves et hospitaliers, ils n'en sont pas moins souvent un fléau.

Grâce à eux, pourtant, il existe maintenant dans le pays une population sédentaire. Si les terres en pente tournées vers l'Ouest, où les Romains cultivaient par gradins, ne sont pas remises en valeur, le reste est cultivé, sauf la partie la plus élevée, où se trouvent des pâturages et des laves. Il y a là une vraie mer de moissons d'un blé très dru, qui contribue à l'alimentation de Damas. Des légumineuses, un peu de vignes, quelques vergers (aux arbres misérables, à cause des rezzous fréquents), voilà ce qui s'ajoute aux céréales. Les maisons sont frustes, tristes, sombres en hiver.

Dans son état actuel, le pays est très peu avenant ; il est noir, sans arbre ; aussi, pour ceux qui en viennent, la Goutha de Damas est-elle un enchantement. Il contient en puissance une certaine richesse, en par-

RETRO
NEW



Croquis hypsométrique du DJEBEL DRUSE

dressé par F. Herbertte, d'après la carte de Hans Fischer, les itinéraires de M. M. Dussaud et Macler et son propre itinéraire.

0 10 20 30 40 50 60 K.

Equidistance : 150 mètres.

tie dégagée par le travail des Druses. On peut en tirer un meilleur parti, sans compter toutefois ressusciter la prospérité exceptionnelle des premiers siècles de notre ère. Il faudra commencer par créer, comme les Romains, un rideau de protection, à l'abri duquel se groupera une population un peu plus pacifique, mélangée d'éléments chrétiens et musulmans. L'œuvre à réaliser sera de longue haleine ; mais il ne faut pas aller trop vite. Il faudra au moins une ou deux générations pour obtenir un progrès.

La discussion qui a suivi cet exposé a permis de préciser un certain nombre d'indications fournies par M. François Herbet et de donner des renseignements complémentaires. Elle a porté sur la répartition des points d'eau, sur le nombre des Arabes et sur la densité de la population, sur le type féodal de la société druse et sur le régime de la propriété, sur la présence de chrétiens orthodoxes et sur la venue des Druses dans le Djebel.

A la suite de cette discussion, à laquelle ont pris part MM. Charles Georges-Picot, de Contenson, de Caix, de Thomasson et Bonin, le Président du Comité a remercié chaleureusement M. François Herbet de son exposé et a levé la séance à 18 h. 40.

P.-S. — La carte qui accompagne le compte rendu de cette conférence a été obligeamment communiquée à *L'Asie française* par M. François Herbet, que nous remercions ici à nouveau de son amabilité pour nous. Elle est le résultat de ses propres observations et du travail antérieur de Hans Fischer, paru en 1889. Depuis le voyage de M. Herbet, le Bureau topographique de l'Armée du Levant a inséré une esquisse sommaire du Djebel Druse dans la carte de Syrie au 1:500.000^e publiée par le Service Géographique de l'Armée (dernier tirage, décembre 1925). Depuis lors ont paru en « édition provisoire à l'usage des colonnes de 1926 », échelle du 1:200.000^e, les feuilles de Bosra et de Sanamein (tirage d'avril 1926), à l'échelle du 100.000^e la feuille de Sanamein S. U. (tirage de mars 1926), qui donnent, non pas du Djebel tout entier, mais de ses parties septentrionale et occidentale une figuration beaucoup plus précise (*Rédaction*).

A PROPOS DE L'INAUGURATION DE LA MOSQUÉE ET DE L'INSTITUT MUSULMAN DE PARIS

Une double cérémonie, la première purement religieuse et musulmane, la seconde, toute d'apparat et officielle, franco-musulmane, si l'on peut dire, a marqué, le jeudi 15 juillet, l'inauguration solennelle de la Mosquée et de l'Institut musulman de Paris. A midi, le Sultan du Maroc Moulay Aboul Mahâsin Youssof, qui porte parmi ses titres celui de « Commandeur des Croyants » et en qui nombre de musulmans voient un descendant authentique du Prophète, s'est rendu place du Puits-de-l'Ermite en compagnie de nombreux caïds ; alors, tourné vers la Mecque, il a prononcé la prière rituelle, que

tous les fidèles présents ont répétée avant que le mufti adressât une prédication à ses coreligionnaires. Trois heures plus tard, il revenait à la Mosquée, en compagnie du Président de la République et du résident général de France au Maroc, pour inaugurer — selon les expressions dont s'est servi le Président des Habous des Lieux Saints de l'Islam, Si Khaddour Ben Ghabrit — « ce lieu de recueillement, de travail ou de prière » surgi en plein cœur de Paris pour attester l'hospitalité de la France à l'égard de toutes les religions comme de toutes les races.

Une telle inauguration est un événement susceptible d'exercer de grandes et heureuses répercussions par tout le monde musulman, et plus particulièrement, dans toutes les parties de l'empire colonial français où se trouvent des sectateurs de la religion de Mahomet. Aussi ne saurait-on s'étonner de voir *L'Asie française* s'y arrêter quelque peu, bien que, par suite de la présence du « Sultan de Fès, Tafilelt, Marrakech et Soûs », qui jouit de la plénitude de l'autorité canonique aussi bien que politique, la cérémonie ait semblé revêtir, aux yeux du public non averti, un caractère particulièrement africain.

Il fallait s'attendre à ce qu'il en fût ainsi, non seulement parce qu'avec le Gouvernement français et la Ville de Paris, les colonies et protectorats français du Maghreb et de l'Afrique Occidentale ont fourni les fonds nécessaires à l'érection de ce foyer musulman, mais encore et surtout parce que le continent africain est celui où la France compte le plus de sujets musulmans. Voici les chiffres donnés par M. L. Massignon dans son excellent et si précieux *Annuaire du Monde musulman* (1^{re} année, 1923) et par l'*Annuaire général de la France et de l'Etranger* pour 1926 : 4.971.000 musulmans en Algérie, 1.891.000 en Tunisie, 3.368.000 dans la zone soumise du protectorat marocain, 4 millions 639.000 dans l'Afrique Occidentale, soit 14.869.000, auxquels il convient d'ajouter ceux de l'Afrique Equatoriale (au moins 950.000, Cameroun compris) et ceux de la Côte française des Somalis (190.000 environ). Ainsi, l'Afrique française possède une population musulmane d'au moins 16 millions d'individus.

Quel contraste avec les possessions de la France en Asie ! Du fait même de leur situation, le grand public, habitué à tout simplifier, les classe en dehors des pays musulmans, et il n'a pas tort de le faire ; mais il a trop tendance à oublier — et il ne sait même pas toujours — que l'empire anglais des Indes compte plus de 68 millions de mahométans et que les Etablissements français de l'Inde en possèdent 15.000 pour leur part, soit près du dix-huitième de leur population totale de 265.000 habitants. Il ne tient guère compte, d'autre part, de la présence de plusieurs millions — six millions — de musulmans en Chine, ni de celle de quelques-

ms d'entre eux — 210.000 — dans notre Indochine (en Cochinchine, en Annam, au Cambodge), quantité relativement négligeable d'ailleurs, puisqu'ils représentent seulement 2 pour 100 de la population totale du pays. Aussi est-ce uniquement dans les contrées du Levant sur lesquelles la France a reçu un mandat de la Société des Nations que l'opinion publique voit des pays musulmans. Là, en effet, ceux qui obéissent à la loi coranique constituent la grande majorité de la population ; étant 1.939.000 sur un ensemble de 2.580.000, ils font les quatre cinquièmes du chiffre global.

Quelque arides que soient ces chiffres, il convenait de les rappeler ici, car leur simple énumération suffit à montrer que, même en Asie, l'inauguration de la mosquée de Paris intéresse chacun des pays sur lesquels la France, à quelque titre que ce soit, comme puissance souveraine et protectrice, ou encore comme puissance mandataire exerce son autorité. En Asie comme en Afrique, il convient de donner à ce fait un grand retentissement auprès des populations musulmanes qui relèvent de nous, car il est par tout susceptible de nous servir très utilement.

Sans doute le souvenir, très exactement et très légitimement évoqué par le Sultan Moulay Youssef, du traité signé par son ancêtre Sidi Mohamed ben Abdallah et par notre roi Louis XV — traité dont une des clauses stipulait pour lui-même la faculté de faire ériger des édifices religieux musulmans en terre française — ce souvenir ne semble pas devoir toucher beaucoup les populations islamiques de l'Asie, et, en particulier, celles de l'Inde et de l'Indochine. Peut-être en sera-t-il autrement du fait attesté par l'érection même de la mosquée et de l'Institut musulman de Paris ; n'est-ce pas là une preuve manifeste, et plus éclatante que beaucoup d'autres, puisqu'elle est donnée en terre métropolitaine même, du respect témoigné par la France à l'égard de la religion islamique et de la protection donnée par elle à ceux qui pratiquent cette religion ? En quelque lieu qu'ils en aient connaissance, même s'ils appartiennent à une secte dissidente, les musulmans y trouveront la confirmation de la tolérance, de la liberté dont ils jouissent eux-mêmes ; ce leur sera peut-être un précieux antidote contre la propagande bolchévique qui, à l'heure actuelle et déjà depuis quelques années, sévit partout en Extrême-Orient avec une activité dont, à maintes reprises, l'*Asie française* a signalé les effets. En Indochine, en particulier, alors que l'arrivée et certaines paroles... peu heureuses d'un gouverneur général appartenant au parti socialiste ont suscité, parmi un petit groupe d'indigènes, un malentendu et fait naître des espérances qu'il importe de dissiper au plus tôt, la cérémonie du 15 juillet ne peut certes pas engendrer beaucoup de fruits ; du moins peut-elle confirmer les musulmans du Cambodge, de la Cochinchine

et de l'Annam dans leurs anciens sentiments envers la France et leur servir d'antidote préventif contre une propagande qui semble bien, jusqu'ici, être demeurée confinée dans certains milieux plus importants, et les avoir complètement laissés de côté.

En Syrie, par contre, et dans le Liban, les conséquences de cette cérémonie pourront être tout autres et d'importance réelle ; mais avec quelle prudence il va falloir agir ! Certes, si la population des pays sous mandat était uniquement musulmane, la conduite à tenir serait très simple ; du fait de la présence et du conflit des religions différentes, surtout dans le Grand-Liban, il est nécessaire de propager le récit des événements du 15 juillet en prenant garde d'éveiller ou en s'attachant à calmer les susceptibilités et les craintes des chrétiens. Le douloureux souvenir de faits relativement peu éloignés subsiste toujours, en effet, dans l'esprit de ces derniers et les rend plus émotifs encore que d'ordinaire ; il ne faut pas qu'ils prennent pour une marque d'hostilité à leur égard ce qui est avant tout, en dépit des belles phrases prononcées par M. Doumergue, un acte de prudente politique coloniale et musulmane. A tous égards, néfaste serait une telle méprise qui, naturellement, n'est pas à redouter des mahométans de Syrie. Au point de vue confessionnel, ceux-ci (on sait qu'ils ont envoyé une délégation à la cérémonie du 15 juillet) sont, comme tous leurs coreligionnaires, les bénéficiaires de l'œuvre menée à bien grâce aux concours français et africains signalés plus haut ; l'inauguration solennelle de la mosquée de Paris ne peut que les impressionner favorablement et entretenir et confirmer les uns dans leurs sentiments cordiaux à l'égard de la puissance mandataire, concourir pour une part auprès des autres à cet apaisement des esprits dont chaque jour permet de constater le progrès. Elle viendra renforcer encore l'impression produits par les efforts réalisés pour mieux organiser et faciliter les pèlerinages aux Lieux Saints du Hedjaz et par le respect avec lequel a été reçue en Syrie la dépouille mortelle du sultan Méhémet VI.

Mais on aurait tort de croire que la cérémonie inaugurale du 15 juillet dernier ne doive produire quelque impression, en Asie, que dans les pays musulmans relevant de la France à un titre quelconque. Ailleurs aussi, dans toutes les contrées islamiques où est connu le nom de notre pays, où celui-ci a joué un rôle ou entretient des relations, où il est représenté, soit par des agents officiels, soit par quelques-uns de ses fils : missionnaires, agents commerciaux, ingénieurs ou savants, il importe que soient répétées les paroles prononcées par M. Doumergue en réponse au discours du Sultan du Maroc :

A cette hauteur de vues à laquelle vous savez vous placer, les préceptes de vos docteurs et les principes de nos savants se confondent. « On demanda au Prophète,

dit un de vos plus célèbres docteurs, au début de son ouvrage vénéré (1), on demanda au Prophète quel était l'Islam le meilleur. » Il répondit : « C'est celui du croyant dont les musulmans n'ont à redouter ni la main ni la langue. » De ce point de vue, Sire, cet Islam-là est aussi le nôtre, car nos actions et nos paroles s'inspireront toujours d'une commune amitié et d'un même désir du progrès.

Que ce soit en Afghanistan, où nos savants, s'ils ont été parfois déçus dans leurs espérances, ont néanmoins su faire de si bonne besogne archéologique, que ce soit en Perse chiite, ou encore dans cette jeune Turquie dont tant de sujets demeurent fermement attachés à leurs antiques croyances religieuses, malgré le vernis laïque dont la revêtent ses gouvernants, partout, jusque dans les différentes parties de l'Arabie, il importe que ces paroles aient du retentissement, comme aussi la cérémonie même au cours de laquelle elles furent prononcées et qui les a suscitées. Voici bien longtemps que, pour des motifs différents, la France est la victime, dans le Levant et même plus loin encore, pour ne pas dire par tout le globe, d'une campagne de dénigrement systématique, voire même de diffamation, qui entre pour une part dans les difficultés surgies l'année dernière dans les pays sous mandat ; quelle meilleure réponse y faire que cet acte de large tolérance et de bienveillante hospitalité ? On nous dit, et non sans raison, qu'à l'heure actuelle, à la suite des victoires du « Ghazi » Moustapha Kémal et à l'instar de la Turquie laïque ou laïcisée, « tous les peuples musulmans de la vieille Asie font du nationalisme ». Rappeler, à un tel moment, l'importance de la religion islamique, montrer de quelle manière elle est traitée dans notre pays, c'est, par la simple force du fait, expliquer à chacun ce qu'est l'Islam, c'est montrer en lui le seul bloc musulman vraiment cohérent qu'il soit possible de constituer.

Ainsi s'avère particulièrement opportune, en ce milieu de l'année 1926, la cérémonie du 15 juillet dernier. Sachons, cette fois, tirer parti de notre chance et ne laissons pas tomber sans profit cet atout, comme nous l'avons fait naguère pour tant d'autres que nous avons dans notre jeu.

HENRI FROIDEVAUX.

(1) Le *Cahih d'El Bokhari*, ch. II, § 4.

LA TURQUIE PACIFIQUE

D'après la légende, Dieu le Père, accompagné de l'ange Gabriel, passait l'inspection de la planète par la voie des airs. Parvenus au-dessus de l'Empire ottoman, ils le reconnurent facilement : l'aspect désolé des campagnes, la vue des villes en ruines, le bruit de la poudre et des massacres, la lueur des incendies eurent tôt fait de les orienter. Tel était le passé ; mais si nous en croyons la presse turque, le présent est déjà différent ; quant à l'avenir, il s'annonce pour ce pays déshérité sous la forme d'une ère de paix et de prospérité.

C'est ainsi que l'*Hakimett Milié*, l'organe officiel d'Angora, déclare : « Les nations d'Orient devenues plus raisonnables ont pu finalement comprendre la raison pour laquelle elles sont tombées dans la misère et pourquoi leurs anciennes civilisations ne sont plus. C'est pourquoi elles s'uniront désormais par des pactes visant à assurer la paix de même que leur relèvement. En ce faisant, elles accompliront leur devoir envers l'humanité en même temps qu'elles détruiront les conceptions désuètes et oppressives que l'Occident a sur l'Orient. »

L'esprit de Locarno et un vent de modernisme ont décidément soufflé sur ce pays belliqueux et arriéré. Le premier s'est traduit par tout un programme de réconciliation et de collaboration entre la République d'Angora et ses adversaires d'hier ; ce rapprochement commence à porter ses fruits pour le plus grand bénéfice de la paix orientale ; le second se manifeste par un plan de réformes audacieuses qui fait table rase des traditions séculaires d'un passé léthargique. Ce brusque changement du jeu politique des acteurs et des décors de la scène orientale, inaugure un nouveau régime susceptible d'engendrer une véritable renaissance anatolienne.

Après avoir longtemps bataillé militairement et diplomatiquement, afin de déchirer le désastreux traité de Sèvres ; après avoir lutté « mordicus » pour obtenir le maximum d'avantages du traité de Lausanne, la jeune République assagie et lasse d'une perpétuelle veillée des armes, se décide à contracter avec ses principaux concurrents des assurances sérieuses de neutralité et de bon voisinage. Les nuages qui, de tous les points cardinaux, menaçaient les frontières de l'héritier de « l'homme malade », se dissipent à la faveur d'un triple faisceau d'accords amicaux de garantie et de sécurité ; une détente salutaire se produit dans cette région jadis si turbulente du Proche-Orient.

Sans parler de l'accord Russo-Turc qui n'était peut-être pas pavé de bonnes intentions vis-à-vis des puissances occidentales, voici que trois nouveaux traités : l'accord turco-syrien, le règlement amiable de la question de Mossoul, le

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 40 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

pacte de neutralité turco-persan viennent coup sur coup éclaircir subitement l'horizon de l'Asie Mineure.

**

Le 2 juin, Tewfik Rouchdy Bey, ministre des Affaires Etrangères d'Angora, et M. Albert Sarraut, ambassadeur de France, ont signé la convention turco-syrienne, négociée au mois de février par notre Haut Commissaire de Beyrouth, M. de Jouvenel. Cet arrangement est une mise au point du premier accord d'Angora de 1921, œuvre de M. Franklin-Bouillon; il est destiné à remédier par des précisions et des retouches à certaines clauses sujettes à litige. Pratiquement, depuis la cessation des hostilités en Cilicie, la frontière septentrionale de la Syrie n'avait cessé, malgré de fréquentes négociations, d'être pour la France un sujet de préoccupations. Jamais les extrémistes d'Angora n'avaient renoncé à faire valoir leurs droits sur les cazas d'Alexandrette, de Kérikhan et d'Antioche peuplés de fortes minorités turques; ils revendiquaient même la ville d'Alep. Périodiquement, avec la complicité des autorités régionales, des bandes d'irréguliers se formaient de l'autre côté de la frontière, pénétraient en Syrie, coupaient la route d'Antioche à Alep et venaient jeter le trouble dans l'Amanus, le Kossèir et la région située au nord-ouest d'Alep. Au printemps 1923, nous avons encore éprouvé une chaude alerte à Hadjilar, à l'est d'Alexandrette. La fréquence de ces incursions était un criterium de la tension des relations franco-turques; ces guérillas irritantes avec les « tchètés » risquaient de mettre le feu aux poudres et de dégénérer en batailles rangées avec les troupes régulières. En tout cas, l'insécurité des abords de la frontière turco-syrienne était pour l'armée française du Levant un boulet aux pieds qui ne nous laissait pas les coudées franches pour pacifier le reste de la Syrie. M. de Jouvenel, aux prises avec la rébellion des Druses qui ensanglantait le vilayet de Damas et le Liban, sentit la nécessité de liquider une fois pour toutes, fût-ce au prix de quelques concessions, ce dangereux rocher de Sisyphe.

La nouvelle convention met fin à cette situation fâcheuse; elle comporte pour nous quelques sacrifices, sous la forme d'une légère rectification de la frontière du traité de Lausanne; en même temps, elle supprime notre contrôle sur le transport des troupes turques sur le tronçon du chemin de fer de Bagdad qui côtoie la région placée sous le mandat français; d'ailleurs, les formalités nécessitées par la surveillance des convois militaires, avaient toujours été pour notre Haut Commissariat une source de difficultés. En outre, la neutralité réciproque est obligatoire en cas de conflit de l'un des cosignataires avec une tierce puissance. Enfin, l'accord stipule des garanties mutuelles de non-agression et prescrit le recours à l'arbitrage pour régler tous les différends entre la Turquie et la Syrie.

En résumé, la convention d'Angora, qui se

solde par des avantages et des inconvénients, est de nature à favoriser la confiance des relations entre la France et la Turquie; elle ne peut qu'encourager les rapports économiques: l'Asie Mineure offre à nos commerçants et à nos industriels à la fois des débouchés et de nombreux moyens d'échange en raison des richesses intéressantes du sol et du sous-sol. Mais, surtout, l'accord consacre le renoncement définitif des irrédentistes. Osmanlis sur Alexandrette et Antioche. La soi-disant question d'Alsace-Lorraine dans le Levant est enterrée.

Toutefois, ce qui fait le bonheur des uns ne fait pas l'affaire des autres. Si l'accord, malgré des concessions évidentes, était favorablement accueilli par nos compatriotes désireux de voir consolider la paix levantine; par contre, ce « tour de valse » de la République française avec sa jeune collègue d'Angora risquait de troubler la lune de miel de l'Entente Cordiale. Une partie de l'opinion et de la presse d'Outre-Manche s'offusqua de notre coquetterie envers l'un de ses adversaires les plus intransigeants. Plusieurs journaux regrettaient que le Foreign Office n'eût pas été consulté; ils prétendaient que les stipulations relatives à la rectification de frontière et à l'utilisation de la voie ferrée du Bagdad étaient en contradiction avec les engagements pris par le quai d'Orsay envers l'Angleterre et la Société des Nations.

A la suite de conversations amicales entre le Foreign Office et le quai d'Orsay, le malentendu a eu tôt fait d'être dissipé, grâce à l'amitié inaltérable de M. Briand et de sir Austen Chamberlain. Ces échanges de vue ont démontré que le nouvel accord d'Angora ne touchait en rien aux clauses essentielles du traité de Lausanne. D'ailleurs, le règlement de l'affaire de Mossoul est arrivé à point nommé; le dénouement de cette question brûlante, en modifiant de fond en comble la situation en Orient, a mis heureusement fin à la controverse courtoise qui s'était engagée entre Paris et Londres.

**

Ce différend de Mossoul a battu tous les records de durée, ayant exigé sept années d'âpres pourparlers et de démêlés orageux. Le règlement de cette question brûlante risquait de s'éterniser jusqu'aux calendes grecques; cet imbroglio semblait condamné à tourner dans un cercle vicieux, à moins qu'il ne déraillât en cours de route, provoquant une catastrophe. Le procès a fait couler des flots d'encre; par un hasard providentiel, aucune goutte de sang n'a été versée et les plaideurs ne sont pas renvoyés dos à dos; si l'un d'eux a lieu d'être pleinement satisfait, l'autre ne manifeste pas trop d'amertume; en tout cas, les duellistes se sont réconciliés sur le terrain.

Il serait oiseux de rappeler les origines de ce litige qui, sans remonter au déluge, date du moins du traité mort-né de Sèvres, signé le 10

août 1920. Après avoir échoué dans de nombreuses impasses, l'affaire aboutit à Genève à la fin de l'année dernière, pour être soumise à l'arbitrage de la Société des Nations. Le Conseil de la Société des Nations, appelé à prononcer un jugement de Salomon, se trouva dans un cruel embarras; à la suite des hésitations, des temporisations, des consultations et des renvois aux commissions qui ont abondamment défrayé la chronique étrangère, la Grande-Bretagne obtenait gain de cause sur toute la ligne. La Turquie riposta en récusant la compétence du Tribunal de Genève qui, sans s'émouvoir, passa outre à cette opposition. Tout le territoire contesté situé au sud de la ligne dite « de Bruxelles » était attribué à l'Irak. La seule restriction importante se trouvait l'obligation, pour le Royaume-Uni, de renouveler dans les six mois et pour une durée de 25 années, son mandat sur le royaume du roi Fayçal.

Au lendemain de ce verdict, la Turquie et la Grande-Bretagne furent à deux doigts de la guerre. Tous les partisans de la paix éprouvèrent un réel soulagement en apprenant que les deux adversaires se décidaient subitement à mettre de l'eau dans leur vin devenu trop capiteux. M. Austen Chamberlain, loin de chanter insolemment victoire, déclara très sagement que toutes les voies étaient ouvertes pour une entente amiable et un accord pacifique. De leur côté, les Kémalistes, cependant profondément dépités, baissèrent le ton, renoncèrent à un bluff dangereux et acceptèrent d'engager des pourparlers directs avec le Foreign Office.

Quoique décidés de trancher ce nœud gordien diplomatique par des procédés moins tranchants qu'Alexandre le Grand, les deux compétiteurs des pétroles de Mossoul se préparèrent néanmoins à toute éventualité en recrutant des alliés et des soldats. Des manœuvres réciproques d'intimidation ne cessèrent pas de faire peser leur menace sur de laborieuses négociations qui se prolongèrent sept mois. Du côté d'Angora, mobilisation des réserves et traité d'amitié russo-turc du 17 décembre 1925; du côté de Londres, suppression du contrôle militaire de la Bulgarie, ébauche d'une coopération militaire anglo-greco-italienne. Il n'est pas douteux que la perspective d'une guerre contre une coalition européenne donna à réfléchir aux nationalistes; ils avaient tout à redouter de la ténacité proverbiale des Britanniques, des visées impérialistes de l'Italie fasciste sur la côte méridionale de l'Anatolie et de l'esprit de revanche des Hellènes. Par contre, l'intervention russe, qui n'était pas prévue par l'accord du 17 décembre, restait des plus problématiques. En cas de défaite, le démembrement de la Turquie ne faisait pas l'ombre d'un doute; cette puissance aurait été refoulée dans les étroites frontières du traité de Sèvres, en même temps que l'Arménie et le Kurdistan seraient devenus indépendants. Épuisés par une série de guerres récentes, les Kémalistes n'osèrent pas jouer leur va-tout; la crainte et

la sagesse finirent par l'emporter sur l'orgueil et la haine.

Le traité de Mossoul, qui a été signé le 6 juin par sir Ronald Lindsay, Rouchdy Bey et le délégué de l'Irak, Noury Pacha, comprend 3 chapitres et 18 articles dont les principales clauses sont les suivantes :

1° La ligne frontière entre la Turquie et l'Irak, tracée par la Société des Nations, le 29 octobre 1922, est légèrement modifiée au profit de la Turquie : au sud d'Alimoun et d'Ashuta, la route qui réunit ces deux localités est enlevée à l'Irak.

La frontière sera délimitée « ne varietur » par une commission composée de deux délégués turcs, un anglais, un irakien et un président suisse.

2° Les contractants s'engagent mutuellement à réprimer toute tentative de banditisme aux abords de la frontière.

Il est prévu entre les deux Etats une zone neutre de 75 kilomètres dans laquelle les rassemblements armés sont interdits.

3° L'Irak s'engage à ne pas molester les personnes en raison de leurs opinions et de leur conduite favorables à la Turquie.

Une convention d'extradition sera également conclue.

4° L'intégrité territoriale de l'Etat turc est garantie d'une façon formelle par le Royaume-Uni. Cette dernière stipulation sous-entend une convention d'amitié et de sécurité mutuelle entre la République d'Angora et l'Irak sous le patronage de l'Angleterre.

5° Afin d'encourager la collaboration économique entre les deux pays, l'Irak paiera à la Turquie, pendant 25 ans, 10 pour cent sur toutes les redevances provenant de la *Turkish Petroleum* et des autres compagnies qui participent à l'exploitation des nappes pétrolifères de Mossoul. En outre, la Grande-Bretagne consent à la Turquie un emprunt important.

Tout est bien qui finit bien.

La paix est solidement assurée dans cette partie de l'Orient. D'une part, la Grande-Bretagne et la Société des Nations remportent un éclatant succès diplomatique auquel est associé le nom de l'ambassadeur sir Ronald Lindsay. D'autre part, la Turquie, qui s'était mise au ban du concert international de Genève en refusant de s'incliner devant l'arbitrage de la Société des Nations et l'avis de la Cour de Justice de La Haye, renoue des relations amicales avec l'Europe et l'Angleterre. Du même coup, elle voit disparaître toute menace italienne ou grecque contre ses frontières!

Du côté turc, la morale de cette longue histoire peut être extraite d'un discours prononcé à la Chambre turque par Rouchdy Bey avant la ratification du traité :

Le pivot de la politique de la Turquie, qui constitue dans le Proche Orient la principale force, étant de travailler comme élément d'ordre et de progrès dans le cercle

des nations civilisées, nous avons consenti des sacrifices pour assurer la paix dans le Proche Orient, l'indépendance et le bonheur de l'Irak et l'établissement de relations normales avec l'Angleterre.

Du côté britannique, il est possible que l'accord de Mossoul marque la fin du régime néfaste inauguré en 1919 par M. Lloyd George et orienté de nouveau à Londres vers la traditionnelle politique turcophile de Lord Beaconsfield.

**

Le troisième accord amical va contribuer à verrouiller la frontière orientale de la Turquie contre les convoitises étrangères et les troubles intérieurs. Au début de juin, un pacte de neutralité turco-persan a été signé à Téhéran par le ministre des Affaires Étrangères du Chah, et Mehmoud Chev et Bey, ambassadeur de la Porte. L'esprit du protocole de Genève a pénétré même en Asie et apaisera les anciennes dissensions entre les deux frères ennemis historiques.

De plus en plus, la conviction se répand parmi certains peuples asiatiques qu'ils ne mèneront à bien leur régénération qu'en se sentant les coudes dans le cadre d'une coopération orientale.

Depuis la fin de la guerre mondiale, ce rapprochement était sous roche. La Perse et la Turquie, très longtemps divisées, suivaient des voies parallèles qui étaient fatalement destinées à s'associer. Un lien de sympathie rapprochait ces deux nations arrivées à un tournant décisif de leur histoire et poursuivant le même idéal : la marche vers le progrès.

Toutes leurs aspirations convergent.

Des deux côtés de la frontière, une révolution laïque transforme la mentalité désuète des musulmans et élargit leurs opinions politiques et religieuses. Les doctrines de haine basées sur la différence des rites qui faisaient s'affronter et se mépriser Turcs Sunnites et Persans Chiites ont presque totalement disparu ; signe quasi-infaillible des temps, un décret d'Angora a supprimé récemment la prohibition, vieille d'un siècle, du mariage entre conjoints musulmans appartenant à ces deux dogmes ennemis.

Les intérêts économiques sont de même nature et les échanges commerciaux prospèrent entre l'Iran et l'Anatolie, qui abondent en matières premières, mais ont besoin des capitaux et des produits manufacturés européens.

Leur politique étrangère s'inspire des mêmes directives et s'appuyait sur la force du glaive, car l'armée persane venait, elle aussi, d'être restaurée par Riza Khan. Tous les événements qui ont pour théâtres l'Arabie, la Mésopotamie, la Syrie, le Caucase, le Turkestan, ont leurs répercussions à Téhéran comme à Angora.

Cependant, il est un problème plus grave qui devait réconcilier les deux rivaux sur le terrain politique : la question du Kurdistan. Le bloc kurde, formé de populations primitives qui vivent à cheval sur la frontière turco-persane, fait

preuve d'une turbulence inquiétante; les fréquentes et sanglantes insurrections qui dressent les Kurdes contre leurs maîtres ne tendent à rien moins qu'à l'indépendance. Ce sentiment, il est vrai, avait été encouragé par le traité de Sèvres élaboré d'après les principes wilsoniens. La création d'un Kurdistan autonome, celle d'une Arménie indépendante également représentent pour Téhéran et Angora une menace commune qui conseillait une coopération.

Dans le même ordre d'idées, les deux nations sœurs ont éprouvé un besoin identique de se débarrasser de la tutelle intéressée des grandes puissances. La Perse, en particulier, n'avait jamais cessé de subir l'ingérence de la Grande-Bretagne et de la Russie. Londres et Moscou avaient engagé sur son territoire une lutte d'influence dont l'Iran faisait les frais.

A vrai dire, une légère ombre au tableau troubla un instant cette idylle qui devait se terminer par une union si heureuse. Au début, la politique intérieure avait pratiqué une évolution semblable à Stamboul comme à Téhéran. Le dernier chah de la dynastie des Kadjars avait suivi dans l'exil le dernier sultan de la Sublime Porte, Mehmed VI. Le régime républicain succédait à l'autocratie; ensuite la dictature de Riza Khan avait rappelé celle de Kémal Pacha. Les Osmanlis avaient applaudi à tout rompre le peuple persan d'avoir si bien suivi leurs traces dans la voie démocratique. Mais il fallut déchanter lorsque le réformateur Riza Khan mit sur sa tête la couronne de Darius et se fit proclamer Roi des Rois. La République turque, rendue très susceptible par la crise aiguë de Mossoul, devint jalouse, craignant des infidélités de la part de sa voisine en faveur de la Grande-Bretagne. Cette équivoque ne dura que l'espace d'un matin ; le nouveau Chah Riza Pahlevi rassura vite la Turquie en pratiquant une politique asiatique et bien nationale; il évinça les deux puissances parasites en même temps qu'il entamait dès son avènement les négociations qui viennent d'aboutir.

Le pacte de sécurité a une portée capitale pour l'avenir des deux pays.

Les principales clauses sont les suivantes :

1° En cas d'agression d'une tierce puissance contre l'une d'elles, la Turquie et la Perse resteront respectivement neutres; toutefois les engagements des deux nations prévoient que la neutralité sera défendue par les armes ;

2° Chacun des contractants empêchera sur son territoire l'organisation de toute entreprise ou propagande dirigée contre l'autre ;

3° La Perse et la Turquie prendront toutes mesures utiles pour interdire aux tribus kurdes de troubler l'ordre à proximité de la frontière commune.

Cet accord n'est donc pas une convention « blanche » comme le traité d'amitié platonique signé avec les Soviets, mais bien une réelle alliance défensive conclue entre deux nations solidement armées.

Ajoutons à cette liste déjà longue le traité d'amitié turco-bulgare signé le 18 octobre 1925 à Angora et ratifié au début de juin par la Sorbonne et l'Assemblée Nationale. Quoique d'un caractère plutôt juridique, puisqu'il règle la question des minorités ethniques, liquide le sort des biens des réfugiés et consacre la fin du régime des capitulations, cette convention s'insère cependant dans la série des accords particuliers destinés à consolider la paix; en effet, les deux puissances voisines s'engagent à conclure un traité d'arbitrage et de commerce.

**

Quant aux réformes de la Turquie, elles sont également orientées vers la pacification des esprits, la tolérance et le progrès. Sans insister sur le bouleversement des modes vestimentaires féminines et masculines, qui, malgré leur apparente futilité, représentent pour un peuple rétrograde une révolution sensationnelle, la séparation du Sultanat et du Califat, suivie de la suppression pure et simple de la dignité religieuse du Commandeur des Croyants, « l'ombre de Dieu sur la terre », démontre amplement que la République d'Angora renonce à jamais au panislamisme, à ses pompes et à ses œuvres; elle abandonne à d'autres moins qualifiés par leur prestige le soin de brandir l'épouvantail de la guerre sainte contre l'infidèle.

Décidément, à la lumière de ces accords pacifiques et sous l'influence de sa conversion spirituelle, le visage de la Turquie se transforme et s'éclaire. Sans effacer de son programme une devise qui lui est chère : « La paix d'Allah est à l'ombre des épées », l'Osmanli en tempère la rudesse; non seulement il a remis d'une main son sabre au fourreau, mais il offre de l'autre un rameau d'olivier.

Commandant G. BESNARD.

Le Congrès archéologique international DE SYRIE ET DE PALESTINE

(AVRIL 1926)

« Terre des Francs est terre de franchise ! » Ainsi s'exprimait un chroniqueur arabe du douzième siècle à l'égard des Croisés installés en Syrie, rendant hommage aux chevaliers chrétiens, qui savaient, par leur adroite administration et leur bienveillance, attirer sur le territoire conquis non seulement leurs compatriotes, mais les Musulmans eux-mêmes.

Et telle est l'impression que durent rapporter les savants venus de divers pays au Congrès archéologique de Syrie et de Palestine, devant l'accueil qu'ils reçurent sur ce sol si riche en vestiges du passé et où se combinèrent, plus

qu'elles ne se heurtèrent, tant de civilisations et de religions. Qu'ils fussent les hôtes du Haut Commissaire de la République française à Beyrouth ou de Lord Plumer, Haut Commissaire de S. M. Britannique à Jérusalem, ils trouvèrent partout la même courtoisie, le même souci de faciliter leurs travaux, la même hospitalité cordiale.

Et ce fut réellement un lieu bien choisi pour un congrès d'érudits que cette Syrie, véritable terre d'élection de l'archéologie, cette Syrie où se fixèrent les antiques populations hittites, phéniciennes, araméennes, israélites et philistines, où successivement la Grèce et Rome, les empereurs byzantins, les Arabes, les Francs, les Turcs établirent leur autorité, chaque race y laissant le témoignage de son passage et la marque de son génie.

Plus de deux cents savants, dont le plus grand nombre étaient Français, Anglais et Américains, s'étaient inscrits à ce Congrès qui s'ouvrit à Beyrouth le 8 avril, sous la présidence de M. Henry de Jouvenel. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait délégué deux de ses membres : M. René Dussaud, qui fut le meilleur élève de Clermont-Ganneau, qui accomplit de nombreuses missions en Syrie et consacra une grande partie de son activité scientifique à l'étude de l'art préhellénique dans le bassin de la Méditerranée, et M. Etienne Michon, conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre. Le champ d'investigations offert aux archéologues était divisé en trois parts et les séances du congrès devaient être distribuées en trois sections : la Préhistoire, l'Antiquité, le Moyen-Age. Et chaque spécialité fut tour à tour à l'honneur. Les deux premières journées furent réservées à des séances d'étude au cours desquelles furent faites d'intéressantes communications qui débutèrent par une conférence avec projections de M. Dussaud sur les trouvailles de Byblos. De charmantes réceptions terminèrent ces journées, l'une dans le palais de Mme Sursock, où les toilettes parisiennes portées par d'élégantes dames syriennes se mêlaient à un décor tout oriental, l'autre à la résidence du Haut Commissaire; cette dernière réception s'acheva par la présentation d'admirables projections en couleur de paysages de Terre-Sainte envoyées par M. Albert Kahn et commentées avec autant d'agrément que de science par le Docteur Contenau.

Puis les visites aux monuments commencèrent : il faut remercier et féliciter hautement le distingué directeur des antiquités de Syrie, M. Virolleaud, du soin apporté à la bonne organisation de ces excursions et du résultat obtenu. Tout avait été prévu pour dispenser les congressistes du souci matériel, pour réduire dans la mesure du possible la fatigue des étapes, assez dures parfois.

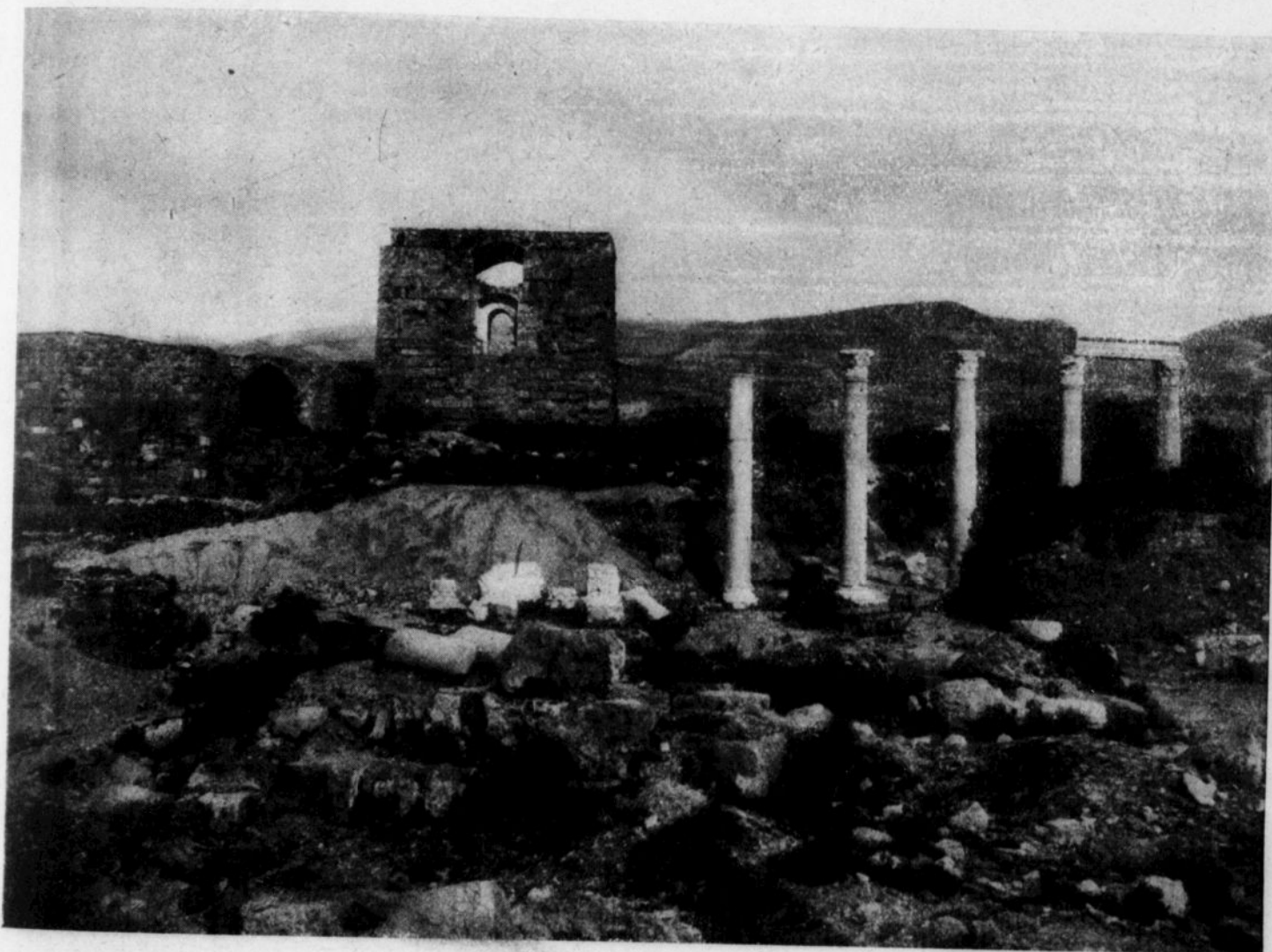
Le départ au matin du 10 avril est un enchantement : les premières journées à Beyrouth

avaient été froides et pluvieuses ; mais ce jour-là le soleil dore la rade de Beyrouth, ce soleil de Syrie qui surprend toujours les Occidentaux par l'éclat singulier qu'il donne au paysage.

Une vingtaine d'autos conduisent un des groupes du Congrès jusqu'à l'embouchure du Nahr-el-Kelb, le *Lycus* de l'Antiquité, où un déjeuner les attend au bord de la mer ; et tout près de là ils peuvent examiner sur un chemin contournant le promontoire, des stèles sculptées au flanc du rocher et portant des bas-reliefs et

La seconde étape est à Amchit où flottent des souvenirs de Renan et de sa sœur Henriette. Puis en route pour Tripoli où le congrès passera la nuit. Nous suivons toujours la mer, mais nous la dominons maintenant d'assez haut sur une route taillée dans le rocher et qui traverse parfois même ce rocher par des tunnels ; cette route est l'œuvre du général Gouraud.

Nous arrivons vers la fin du jour à Tripoli ; l'air est tout pénétré du parfum que répandent les milliers d'orangers des jardins qui entou-



BYBLOS : RUINES ANTIQUES ET RUINES DE LA FORTERESSE DE GIBLET, DE L'ÉPOQUE DES CROISADES

Phot. P. Deschamps.

des inscriptions, œuvres exécutées par les Égyptiens, les Assyriens et les Romains dont les armées franchirent successivement ces passages.

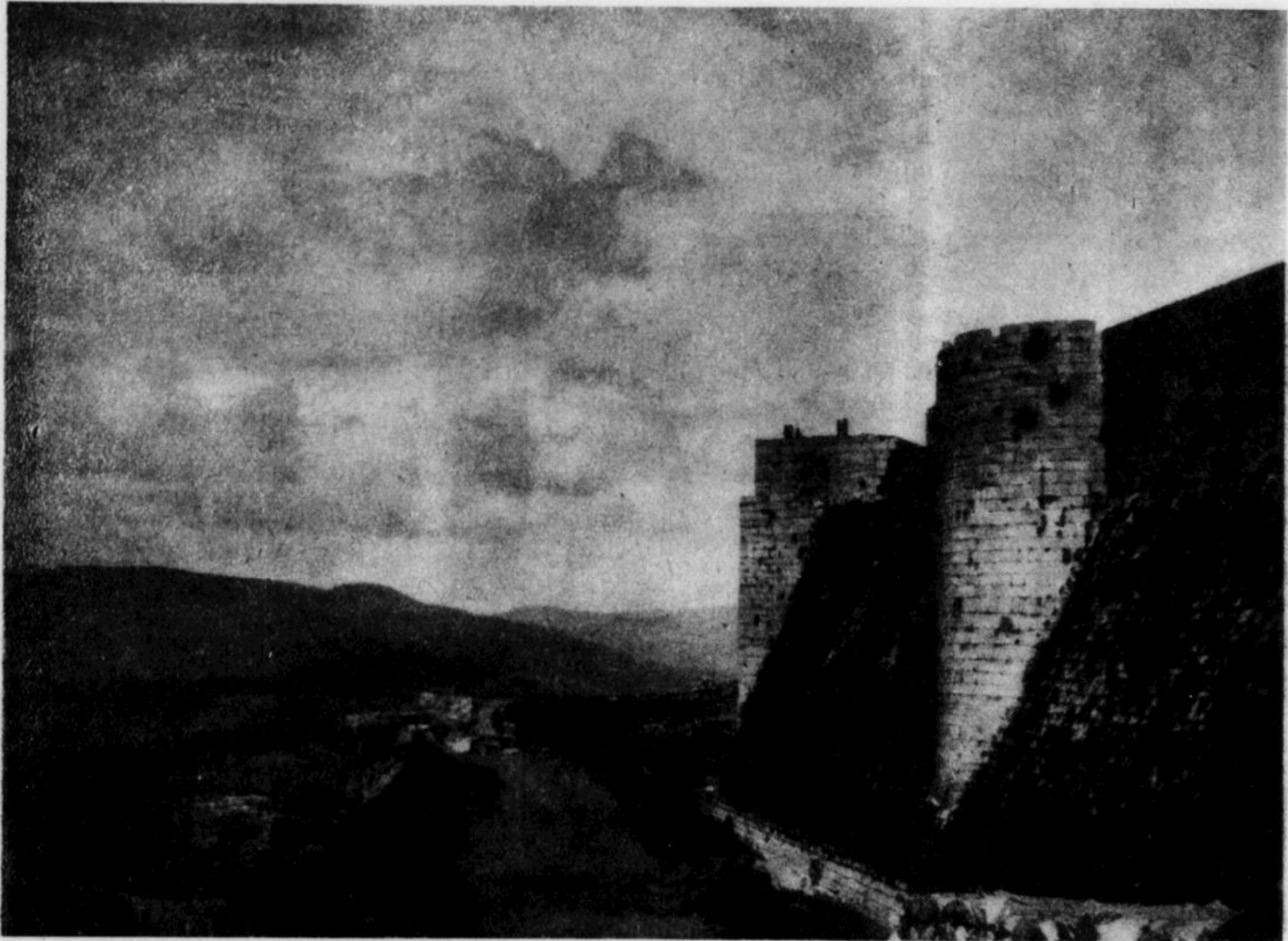
L'après-midi on continue à monter vers le nord dans la direction de Tripoli, en suivant le bord de la mer ; deux étapes, l'une à Djebaïl, l'antique Byblos, la cité de Giblet du moyen âge où des colonnes antiques voisinent avec les ruines d'une citadelle de croisés. Là nous rencontrons M. Dunand que le Haut Commissaire a chargé de poursuivre les fouilles entreprises dès 1921 par M. Montet. Notons que ces fouilles ont, depuis notre passage, donné des résultats remarquables.

rent la ville. Les derniers rayons du soleil éclaireront les hautes murailles du château de Raymond de Saint-Gilles, et derrière ces murailles se profilent les sommets du Liban dont les neiges semblent roses dans le couchant.

11 avril. Dimanche de Pâques. C'est le jour prévu pour l'excursion chez les Alaouites et la visite de Kalaat el Hosn, l'ancien Krak des Chevaliers, qui est certainement le monument le plus imposant de l'époque des croisades que l'on puisse admirer en Syrie. Les autos partent de grand matin ; la route suit d'abord la mer vers le nord, traversant une vaste plaine verdoyante. La chaîne du Liban se dresse au sud-

est : de longues caravanes de chameaux se dirigent vers Tartous, mais nos voitures quittent cette route pour aller vers l'est dans l'intérieur des terres. Et c'est à regret que certains congressistes constatent que le temps fera défaut pour se rendre à Tartous, la Tortose des Croisés, si intéressante avec son puissant donjon, place principale des Templiers, qui y résistèrent victorieusement aux assauts de Saladin, avec les ruines de sa cathédrale si française dans son architecture et sa décoration, Notre-Dame de Tor-

servation puisse rivaliser avec le Krak des chevaliers. Ce château se dresse sur un promontoire faisant partie de la chaîne des monts des Nossairis qui prolonge au nord le Djebel Akkar, massif qui continue lui-même la chaîne du Liban. La forteresse domine de trois cents mètres le fond des vallées sur trois côtés, tandis que le quatrième côté, le côté sud, est situé sur un terrain descendant en pente douce. Ce côté sud était seul d'un accès facile et par conséquent plus exposé aux attaques de l'ennemi; c'est donc



LE KRAK DES CHEVALIERS

Phot. P. Deschamps.

tose où Joinville après tant d'autres croisés se rendit en pèlerinage. Les autos gagnent la plaine arrosée par le Nahr-el-Kebir, l'*Eleuthérus* de l'antiquité, plaine singulièrement fertile où s'annoncent favorables les récoltes de blé, d'orge et de maïs ; puis, après avoir franchi des passages accidentés, ils redescendent dans la plaine de la Bochée célèbre par une grande victoire remportée par les Hospitaliers sur le sultan Nour-el-Din, au pied du massif montagneux que domine le Krak des Chevaliers.

Il n'est pas de forteresse médiévale en France ni dans tout l'Occident qui, par sa superficie, ses proportions gigantesques, son état de con-

là que les architectes francs accumulèrent les défenses. Deux enceintes flanquées de tours, séparées au sud par un large fossé, et se superposant, c'est-à-dire la seconde plus haute et commandant tous les ouvrages de la première, enferment un vaste espace contenant de nombreuses constructions, la grand'salle où avaient lieu les fêtes, les réceptions, les conseils des chevaliers, une sorte de galerie ouverte bordant un côté de cette grande salle, et sous laquelle les chevaliers venaient se reposer à l'abri du soleil, la chapelle, le logis du maître des Hospitaliers, des magasins, enfin trois puissantes tours comparables par leur masse formidable au donjon

de Coucy et dominant toutes les fortifications du côté sud.

C'est par l'ouest que l'on atteint la seule entrée de la forteresse, en gravissant un sentier très raide; on pénètre par un long couloir voûté qui fait un coude, comme celui de l'entrée de la cité de Carcassonne et qui, comme celle-ci, était pourvu de place en place de herses, de machicoulis percés dans la voûte, de défenses variées destinées à retarder la progression des assiégeants.

Cette place, occupée dès le début du XII^e siècle par le Comte de Tripoli, fut cédée par celui-ci en 1145 aux Chevaliers de l'Ordre de l'Hôpital qui la fortifièrent davantage et continuèrent à en amplifier les défenses jusqu'au dernier jour. La forteresse fut enlevée en 1271 par le Sultan Bibars, après une lutte acharnée.

Le Krak, qu'une charte du moyen-âge appelle la clef du comté de Tripoli, occupait une merveilleuse situation stratégique : il dominait la vallée de l'Oronte et commandait le défilé par lequel passent les routes de Homs et de Hama à Tripoli et à Tortose; il faisait partie de tout un système de fortifications élevées à l'est des états francs, de la principauté d'Antioche, du comté de Tripoli, du royaume de Jérusalem, pour protéger ces états contre les attaques des sultans d'Alep, de Hama et de Damas.

Palmyre avait été le but du Congrès le plus discuté et par suite le plus tentant. Abandonné plusieurs fois en présence des difficultés de transporter dans une longue expédition et de loger en plein désert plus de cent congressistes, le projet fut enfin adopté, et tandis que quelques spécialistes d'art musulman se rendaient à Alep, la grande ville du Nord de la Syrie que domine sa formidable citadelle arabe, la plupart des membres du congrès se rendaient, en deux groupes successifs, à Homs par le chemin de fer et de là par une course de cent quatre vingts kilomètres sur la piste de sable en plein désert. gagnaient Palmyre, la ville aux mille colonnes où plane encore le souvenir de la Princesse Zénobie qui fit sa gloire et son opulence, cette princesse du III^e siècle de notre ère qui tint tête aux armées romaines et fut sur le point d'établir son empire sur la Syrie, la Mésopotamie et sur une partie de l'Égypte.

Sur les quarante lieues que nous allons parcourir, le paysage ne change guère; mais il nous impressionne par son immensité, par son aspect immuable et morne malgré l'éclat de la lumière. C'est la vaste steppe plane, rarement coupée par quelques dunes de sable, quelques humbles éminences aux pentes douces. La végétation non plus ne varie pas : c'est indéfiniment l'armoise, sorte d'épaisse touffe d'herbes d'un vert foncé qui font sous le soleil de grosses taches noires dans les sables.

De loin en loin, des tentes et dans leur voisinage un pasteur bédouin appuyé sur sa haute canne et gardant ses moutons bruns aux énormes queues rondes, des chameaux à la pâture

qui profilent leur silhouette étrange sur le ciel, les manteaux rouges d'une troupe de méharistes qui surveillent le désert et protègent notre caravane. Enfin, une bande de plusieurs centaines de cigognes dispersées dans la plaine et dont les plus rapprochées ne sont qu'à une trentaine de mètres de nos voitures; ces grandes voyageuses ne paraissent pas autrement s'émouvoir de notre venue ni du spectacle pourtant inattendu de cette file d'autos qui se poursuivent dans la steppe.

Malgré toutes les précautions prises par le lieutenant Théry qui nous guide, des retards se produisent et au lieu d'atteindre Palmyre avant le soir, c'est en pleine nuit que nous franchissons le défilé entre la Montagne noire et la Montagne blanche qui précède l'entrée de Palmyre. Les phares donnent un aspect fantastique à la masse noire des tours sépulcrales que nous longeons.

Le lendemain, dès la pointe du jour, certains d'entre nous sont venus jouir avant la chaleur accablante du spectacle imposant, et silencieux depuis des siècles, de la grande ville morte du désert.

Le Commandant de Lamothe et les officiers du poste de Palmyre nous ont accueillis comme des amis et nous accompagnent dans notre visite aux ruines, au temple de Bel, aux sépulcres. On s'explique mal, puisqu'il n'y a que du sable à perte de vue, comment put se constituer en ce lieu, se développer une cité, riche, opulente, et peuplée. C'est que Palmyre jadis dressait au milieu d'une vaste oasis les hautes colonnades de ses avenues. Ses jardins ont disparu et la verte palmeraie qui égayait son voisinage n'occupe plus qu'une étroite surface. Le soir surtout, la solitude paraît immense ici, rendue, par ces vestiges abandonnés d'une vie jadis puissante, plus impressionnante et plus accablante que celle du désert d'alentour.

**

Le 14 avril, nous quittons de très bonne heure Palmyre pour Homs où nous gagnons le chemin de fer pour nous rendre à Baalbeck. Pendant tout l'après-midi, le train remontera la vallée de l'Oronte qui s'allonge verte et souriante entre les hautes chaînes du Liban et de l'Anti-liban. Quand le soleil sera près de se coucher, nous arriverons à Baalbeck. On dirait un chef-lieu de canton d'Ile de France ou de Bourgogne avec sa ceinture de jardins pleins de pommiers couverts de fleurs blanches, pleins de pruniers et d'amandiers qui semblent de loin de larges bouquets roses, sa rivière qui court au milieu des prés entre deux rangées de peupliers; et, dans ces prés, des enfants qui dansent et qui courent.

Je ne crois pas qu'un seul d'entre nous n'ait ressenti le charme infini de Baalbeck et toute sa grâce printanière, d'autant plus accueillante après quelques jours passés dans l'austère soli-

tude de Palmyre. Et dans cette lumière si intense de la Syrie, c'est un enchantement pour nous en même temps qu'une surprise extrême de retrouver ici les arbres fleuris de nos vergers et la verte fraîcheur de nos prairies.

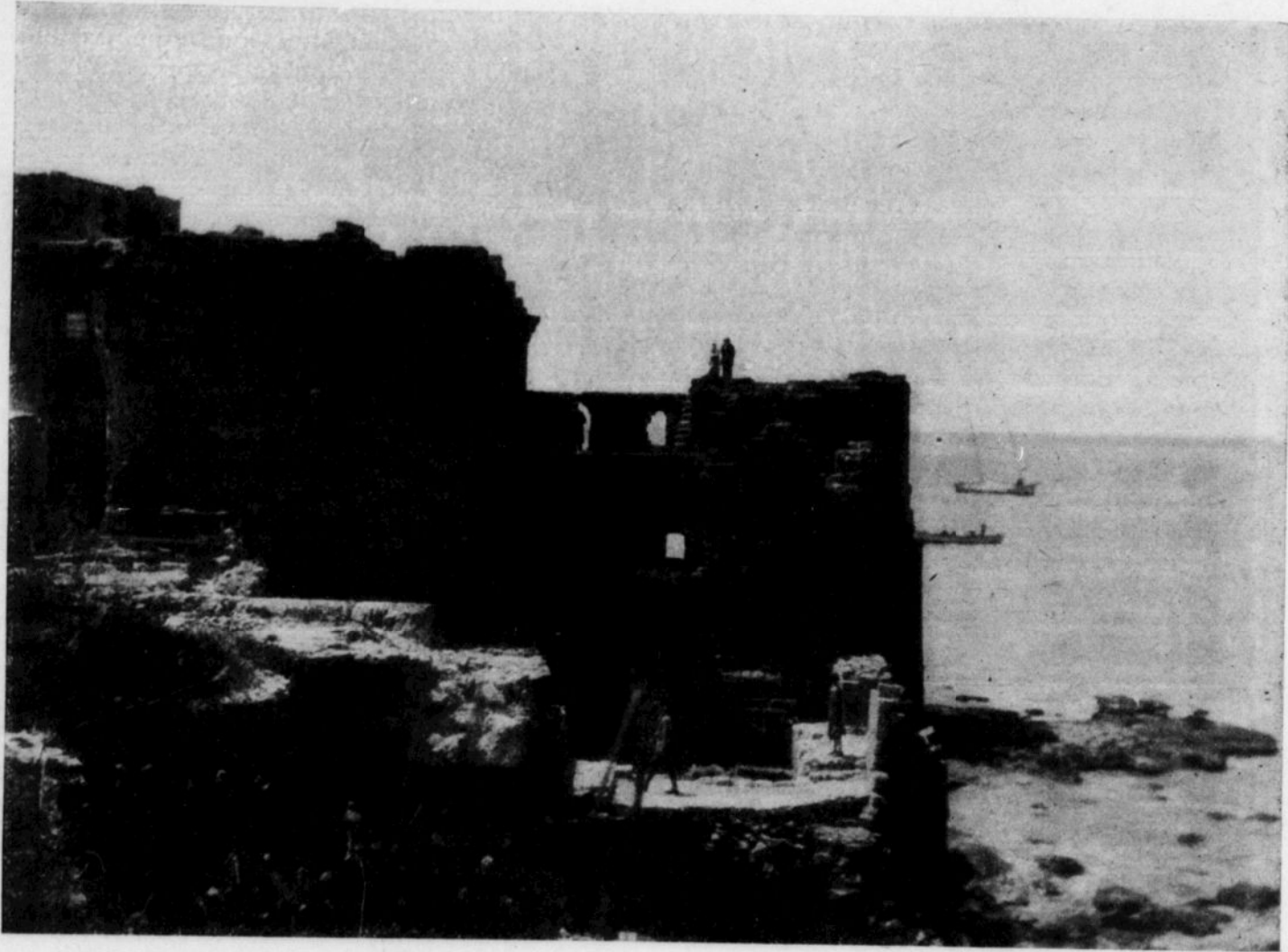
Mais tout cela nous cache à présent les ruines majestueuses de l'antique Héliopolis. Nous aurons demain la matinée pour les étudier.

Le matin du 15 avril nous visitons le temple de Jupiter Héliopolitain; nous franchissons les propylées, puis l'avant-cour et nous pénétrons

que nous retrouverons dans l'art occidental du XII^e siècle.

*
**

De Baalbeck les congressistes retournent à Beyrouth qu'ils quittent le 17 avril pour gagner en auto la Palestine. Longue course, rude et chaude journée, mais combien intéressante par ses étapes : c'est l'arrêt à l'antique Sidon, où le D^r Contenau pratiqua des fouilles fort précieuses pour l'étude de la civilisation phéni-



SAÏDA : LE CHATEAU DE LA MER

Phot. P. Deschamps.

enfin dans l'enceinte sacrée. Au temps de Théodose, ou vraisemblablement plus tard au V^e ou même au VI^e siècle, les chrétiens élevèrent une basilique au centre de cette enceinte.

A côté s'élève le temple attribué à Bacchus et qui devait être plutôt consacré à une divinité particulière au culte syrien ; on y pénètre par une porte colossale ; il n'en existe pas qui ait de proportions plus grandioses en même temps qu'une décoration plus riche et plus gracieuse : aux piédroits délicatement sculptés on voit, d'une part, des tiges portant alternativement des épis de blé et des pavots, et, d'autre part, de petits personnages courant dans des rinceaux

ciennes, Sidon, aujourd'hui Saïda, que les croisés appelaient Sayette. Ce fut l'une des villes du bord de la mer où saint Louis résida le plus longtemps pendant le séjour de quatre années qu'il fit en Terre Sainte. C'est lui qui restaura son enceinte jetée à bas par les Musulmans pendant une absence qu'il avait faite. A son retour, le pieux roi trouva la ville en ruines et le sol jonché des cadavres des habitants. Et, toujours prêt à donner l'exemple, il voulut enterrer ces chrétiens de ses propres mains en se faisant aider par ses chevaliers. Et, nous dit Joinville, bien que les corps fussent tout pourris et puants, il fut le seul à ne point « s'estoup-

per », c'est-à-dire se boucher le nez pendant cette lugubre besogne. Nous gagnons par un pont du XIII^e siècle que va bientôt restaurer l'architecte Maurice Pillet, le « Château de la Mer » construit sur un îlot par les Croisés dans l'hiver de 1227-1228 pour défendre l'entrée du port de Sayette.

Puis nous sommes conduits dans un jardin rempli d'orangers à l'ombre desquels nous allons déjeuner. Notre hôte est le député Youssef Bey Zeïn qui, en un discours ému, nous montre l'attachement d'un grand nombre de Syriens aux vieilles traditions françaises.

Nous remontons en auto pour gagner Saint-Jean-d'Acre, la cité qui fut l'ultime refuge des Francs de Terre-Sainte puisqu'elle succomba la dernière en 1291 après un siège mémorable, dont M. Gustave Schlumberger a retracé l'histoire. C'est là que se termina cette magnifique épopée des Croisades. C'est là que s'achèvent ces merveilleuses annales de l'occupation française en Terre-Sainte qui dura près de deux siècles.

Combien se rappellent aujourd'hui que ces contrées que nous parcourons renferment deux cents ans d'Histoire de France, deux cents ans non seulement de gloire militaire, mais aussi d'une colonisation intense, d'un essor économique, commercial, agricole prodigieux ?

Qui se souvient qu'au XII^e et au XIII^e siècle la vie était si facile en Terre-Sainte que les habitants des régions voisines, des musulmans ennemis même, venaient s'y établir, et que des Français en grand nombre, bourgeois, marchands, artisans, paysans, prenaient la mer pour aller s'installer dans ces villes heureuses et ces plaines fertiles du littoral ? Qui sait que l'exploitation de la vigne y était alors plus importante qu'aujourd'hui, et qu'on y développa la culture du mûrier, du bananier, de l'indigotier, de la canne à sucre ?

Nous avons fait déjà beaucoup en Syrie, il nous reste davantage encore à faire. Et nous réussirons, car notre race a toujours les mêmes aspirations, les mêmes aptitudes, les mêmes vertus. Nos ancêtres du moyen-âge ont sans doute, grâce à leurs architectes et à leurs maçons, construit en Terre-Sainte des monuments impérissables, ils ont pu lui donner une prospérité qu'elle n'a pas retrouvée depuis lors, mais comme l'a observé très finement M. Henry Bordeaux, ce qui domine tout dans leur œuvre, c'est la création de l'assistance publique en ce pays. C'est l'établissement des hôtelleries et des hôpitaux qui sont l'origine de ces Ordres du Temple et de l'Hôpital qui devaient prendre une si prodigieuse expansion, l'établissement aussi des léproseries de l'Ordre de Saint-Lazare. Voilà ce qu'un historien doit signaler au premier rang de l'œuvre française en Syrie au moyen-âge; or, pour le voyageur qui arrive à Beyrouth aujourd'hui, quel est le monument qui l'étonne et l'intéresse davantage ? C'est le magnifique Hôtel-Dieu construit par le général Gouraud.

*
**

Nous avons pénétré le soir du 17 avril en Palestine et nous avons couché à Haïffa, puis nous avons gagné Jérusalem qui sera le second centre du Congrès. Par un sentiment de délicatesse insigne, nos hôtes anglais avaient décidé que les séances se tiendraient à l'École biblique, école subventionnée par le Gouvernement français et dirigée par des Dominicains, les Pères Lagrange, Savignac, Jaussen, Dhorme, Vincent, Abel, Carrière, etc., qui ont tous publié de savants travaux d'archéologie, travaux dont les résultats ont été souvent obtenus au prix de pénibles efforts, comme cette publication sur une *Mission archéologique en Arabie*, au cours de laquelle les PP. Jaussen et Savignac exposèrent plusieurs fois leur vie.

Les excursions en Palestine se firent sous la savante et affable direction du Professeur Garsang, Directeur des Antiquités de Palestine et de son dévoué second, le Professeur Guy.

Et ce furent la visite aux fouilles de Megiddo où une colonie de savants américains est installée pour une douzaine d'années et se propose de sonder un « tell », c'est-à-dire une montagne artificielle qui renferme dans ses flancs les vestiges d'une ville d'une très haute antiquité, la visite à la grotte préhistorique de Tabgha, les excursions aux cités évangéliques et aux églises du moyen-âge qui seront étudiées en détail par M. Camille Enlart dans son grand ouvrage, en cours de publication, sur les *Monuments des Croisés*.

Les congressistes parcourent les ruines romaines de Capharnaüm et de Samarie, Hébron et sa célèbre mosquée, Naplouse, Nazareth avec son petit musée où se voient des chapiteaux aux délicates sculptures qui présentent un intérêt capital pour l'art roman, puisqu'ils sont assurément l'œuvre d'un sculpteur de Bourgogne ou de la vallée du Rhône, Bethléem avec son église du XII^e siècle aux belles mosaïques, ternies il est vrai par la poussière des siècles; mais grâce à l'obligeante intervention du service des Antiquités de Palestine elles vont briller de nouveau de tout leur éclat et l'une des congressistes, Mlle Marguerite Van Berchem, qui s'est spécialisée dans l'étude des mosaïques du moyen âge, va pouvoir, une fois qu'elles seront nettoyées, publier à leur sujet un mémoire avec de bonnes photographies.

Dans les journées suivantes, le Congrès se rend en Transjordanie, visite Jéricho et la mer Morte, Djérach, Amman, Madaba, Meschetta, et même quelques voyageurs infatigables poursuivent jusqu'à la lointaine Pétra.

*
**

Ce Congrès aura pour la science, nous en sommes persuadé, d'heureuses conséquences; des savants de pays très divers ont manifesté l'intérêt qui s'attache aux travaux archéologiques en ces régions et encouragé le zèle des autorités lo-

cales ; des sympathies sont nées, des sentiments d'estime se sont formés entre savants de différents peuples, et par dessus l'archéologie, ce contact dans les pays de mandat fortifiera davantage encore les bonnes relations franco-anglaises.

A la séance de clôture, le 26 avril, plusieurs vœux furent émis par les membres du Congrès. Retenons celui-ci qui est d'importance : le vœu que certains gouvernements, et celui de la France en particulier, ne négligent pas les achats d'ouvrages archéologiques pour les bibliothèques publiques et ne manquent pas de subventionner, de soutenir les publications, les revues spécialement consacrées à l'archéologie. Les scientifiques ont signalé la grande misère des laboratoires ; les archéologues, eux aussi, annoncent leur détresse.

Nul n'est plus désintéressé que ces savants et ils ne demandent rien pour eux-mêmes ; mais, sans les revues, les résultats de leurs recherches si laborieusement poursuivies demeureront ignorés, et leurs publications, par les illustrations qu'elles exigent, sont fort coûteuses en général et n'attirent guère le grand public. Il faut donc leur venir en aide.

Un théologien du XIII^e siècle a écrit : « La France est le four où cuit le pain intellectuel de l'humanité ». Il en est toujours ainsi, mais ne laissons pas le feu s'éteindre.

Paul DESCHAMPS.

L'EFFORT DE LA FRANCE EN INDOCHINE

Dans le rapport qu'il a adressé au Sénat, au nom de la Commission des Finances, sur le budget des Colonies pour l'année 1926, M. Albert Lebrun s'est attaché à montrer avec quelques détails ce que valent nos colonies au point de vue minier et ce que produit dès maintenant l'exploitation de leurs richesses du sous-sol. Le chapitre II de son important travail, intitulé « Une politique de mise en valeur des richesses minières de nos colonies » a été consacré à cette étude ; M. Lebrun y examine successivement la situation en Afrique occidentale et équatoriale française (en instituant des comparaisons avec quelques colonies étrangères des mêmes régions), puis la situation en Guyane et en Nouvelle-Calédonie, dans l'Indochine, et enfin à Madagascar. Nous détachons de cette excellente étude les pages consacrées à l'Effort de la France en Indochine, certains que nos lecteurs prendront plaisir et trouveront profit à lire cet exposé d'ensemble, aussi clair que précis et documenté, et qu'ils en tireront les conclusions qui s'imposent.

La France fait depuis une vingtaine d'années en Indochine un très grand effort pour développer dans cette riche colonie l'industrie extractive. Le Service des mines dirigé par les ingénieurs du corps des mines, et notamment par MM. Lantenois, Lochar et Raby, le Service géologique, le laboratoire de chimie et le laboratoire de paléon-

tologie ont contribué largement, sans aucun doute, au succès.

La production minière de l'Indochine en 1924 fut la suivante :

Désignation	Poids Tonnes	Valeur Francs
Combustibles minéraux (charbon)	1.235.880	87.573.000
Minerai de zinc (calamine).....	40.111	16.779.000
— (blende).....	2.340	
Minerai d'étain (transformé en étain)	620	8.995.000
Minerai de tungstène et mixte d'étain.....	232	
Phosphate naturel (usiné sur place)	12.461	626.000
Divers (pierres précieuses, graphites, etc.).....	»	463.000
Totaux.....		114.436.000

(Les valeurs sont indiquées sur le carreau de la mine).

L'augmentation de la production du charbon en Indochine au cours des dernières années est particulièrement remarquable ; elle mérite d'être rappelée, en même temps que celle du beau gisement de Hongay qui a fourni chaque année beaucoup plus de la moitié de la production totale.

Années	Production totale	Production du gisement de Hongay
	Tonnes	Tonnes
1906.....	315.000	282.000
1907.....	321.500	276.000
1908.....	347.000	292.000
1909.....	404.000	292.000
1910.....	498.000	379.000
1911.....	437.000	328.000
1912.....	430.000	300.000
1913.....	508.000	371.000
1914.....	620.000	498.000
1915.....	644.000	540.000
1916.....	685.000	576.000
1917.....	554.000	544.000
1918.....	636.000	510.000
1919.....	665.000	520.000
1920.....	700.000	530.000
1921.....	921.000	720.000
1922.....	989.000	760.000
1923.....	1.057.000	798.000
1924.....	1.236.000	859.000

Le nombre des travailleurs employés dans les mines, qui était de 1.200 au total en 1912 était en 1923 de 22.500 environ, dont 17.500 pour les charbonnages et 5.000 pour les mines métalliques ; le salaire moyen d'un ouvrier était de 0,38 piastre en 1923.

*
**

L'effort actuel des principales sociétés minières indochinoises est le suivant :

Charbon. — La Société des charbonnages du Tonkin avec ses exploitations de Hongay est, comme il a été dit la principale productrice en Indochine. Elle poursuit actuellement l'exécution de son programme de travaux neufs ; elle construit un nouveau port dans la région de Campha qui permettra le chargement simultané de deux navires de 8.000 tonnes, de 130 mètres de longueur et de 8 mètres de tirant d'eau. Une centrale de 4.000 kilowatts doit être terminée à l'heure actuelle et donner un courant de 30.000 volts aux centres d'utilisation de Hongay, Hatou et Campha (mine et port). Un chemin de fer à traction électrique (courant continu de 750 volts) permet la circulation de Campha-mine à Campha-port de trains de 300 tonnes à la vitesse de 34 kilomètres à

l'heure. Une installation de criblage pouvant traiter 120 tonnes à l'heure et une laverie d'une capacité horaire de 5 tonnes sont en cours d'installation à proximité de Campha-port.

La Société du domaine de Kebao qui a produit 35.000 tonnes environ en 1924 poursuit un programme d'extension qui va porter sous peu sa production à 100.000, puis à 250.000 tonnes.

La Société des charbonnages de Dong-Trieu a installé un atelier de criblage pouvant traiter 24 tonnes à l'heure à la mine Clotilde-Louise et une laverie pour 12 tonnes à l'heure à Uong-Bi. Sa production était de 112.000 tonnes en 1924.

La Société des anthracites du Tonkin, qui est sous le contrôle technique de la Compagnie des mines de houille de Blanzy a produit, en 1924, 85.000 tonnes.

Toutes les sociétés précédentes produisent un charbon maigre (3 à 10 % de matières volatiles) qui se vend au port d'embarquement 10 piastres ou 10 piastres 1/2 pour le criblé. Seule la Société minière du Tonkin donne un charbon gras (18 à 24 % de matières volatiles) qui est naturellement très recherché et qui se vend 14 piastres environ.

Zinc. — La Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine poursuit avec le plus grand succès l'installation de la métallurgie du zinc. La fonderie de zinc de Quang-Yen commencée en 1922 a produit, en 1924, 72 tonnes de métal. Le premier four terminé en octobre 1924 peut produire 3 tonnes, 6 par jour. En 1925 la société a mis en chantier une usine de 6 fours devant produire 6.000 tonnes de zinc par année normale.

D'autre part l'amélioration de l'outillage des mines de Cho-Dien a été poursuivie activement: un grand câble collecteur à débit horaire de 25 tonnes a dû être monté ainsi qu'une centrale hydro-électrique de 250 HP; enfin un criblage et une laverie à Banthi doivent permettre le traitement de 10 tonnes de minerai à l'heure.

Les mines de Cho-Dien à elles seules ont produit en 1924 24.800 tonnes de minerai, dont 24.657 tonnes de calamine et 140 tonnes de blende.

La Société des mines de Trang-Da a produit 14.000 tonnes de calamine en 1924, elle vient d'adjoindre à sa laverie de Trang-Da une section de préparation mécanique des minerais par flottage.

Étain. — La Société des étains et wolfram du Tonkin a produit 333 tonnes d'étain métal en 1924 valant plus de 6 millions de francs. Elle vient d'améliorer le rendement de sa fusion en installant un four à reverbère chauffé au lignite pour le traitement des cassiterites fines.

*
**

Recherches minières. — La recherche des mines nouvelles se développe en Indochine chaque jour davantage. Elle porte naturellement au premier chef sur les questions du charbon, du zinc et de l'étain. Elle porte aussi sur un grand nombre de minéraux qui sont peut-être des richesses pour l'avenir, et notamment sur l'or, l'antimoine et le graphite. Voici quelques renseignements à ce sujet:

Or. — L'exploration méthodique des filons de quartz aurifère de la région de Pac Lang a été terminée au début de 1923 et a donné lieu à des conclusions favorables; mais aucune société d'exploitation n'est encore constituée.

A la suite de l'étude des alluvions aurifères de la vallée du Haut Song-Nang, la Société des mines de Ban-Man s'est constituée le 12 décembre 1923 pour exploiter ces alluvions.

Antimoine. — La hausse du cours a provoqué diver-

ses recherches: la Société des mines de Trang-Da a étudié en 1923 la mine Hoa-Lung (province de Tuyen Quang); un filon minéralisé en stibine situé en Annam (province de Thanh-Hoa) a été l'objet en 1924 de quelques travaux.

Graphite. — La Société des graphites de l'Indochine a terminé en 1923 la construction d'un atelier de préparation mécanique à la mine Nam-si, pour le traitement des produits du gisement dit de « La Bannière » dont l'exploitation a commencé dès le début de 1924. Un lot de 30 tonnes de graphite, à 82-86 % de carbone graphitique, a été exporté à destination de France pendant le premier semestre 1924.

Il y a là pour la colonie une nouvelle industrie susceptible de se développer, car les gneiss graphiteux de Lao-Kay se rattachent à une formation connue jusqu'à Phu-Tho, c'est-à-dire sur 175 kil. de longueur.

On voit combien en Indochine l'effort combiné de l'Administration des mines et des exploitants miniers a été fécond et combien la situation actuelle permet d'envisager l'avenir avec confiance.

LES ÉTATS-UNIS

ET

L'ENSEIGNEMENT EN CHINE

La rédaction de l'Asie française, déjà cruellement éprouvée au cours des dernières années par la mort de MM. Hippeau et de la Jonquière, vient de l'être une fois encore par celle de M. Charles B. Maybon, mortellement blessé le 28 avril à Carnoules (Var) dans un accident d'automobile. Au moment où nous publions le dernier article sorti de la plume de notre collaborateur et ami, nos adhérents trouveront sûrement naturel que nous évoquions ici, très brièvement, le souvenir de ses travaux et des services rendus par lui à son pays.

C'est en 1895 que Charles B. Maybon, né à Marseille en 1872, commença de voyager. Son séjour à l'École centrale des Arts et Manufactures l'avait préparé à l'étude de questions économiques et techniques qu'il traita au retour d'une mission dont l'avait chargé aux États-Unis le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Le mouvement de monopolisation, la constitution des trusts retinrent alors particulièrement son attention qui s'aiguilla bientôt vers les questions d'Extrême-Orient. Aussi Charles B. Maybon, licencié ès lettres en 1899, se faisait-il nommer en 1905 professeur au Tonkin. Dès 1907, il devenait directeur de l'École Pavie à Hanoï, puis, tôt après, Secrétaire bibliothécaire de l'École française d'Extrême-Orient (où il était chargé du cours de chinois) et professeur à l'Université indochinoise. De 1911 à 1919, Maybon est détaché par l'Indochine à Changhai pour la direction de l'École Municipale française nouvellement fondée; dans les circonstances les plus délicates — en pleine guerre — il se comporte de telle manière qu'il s'impose en 1920 comme directeur de l'Institut technique, fondé naguère par les Allemands, et transféré à la France lors de la conclusion de la paix. Inspiré par son ardeur patriotique, guidé par sa connaissance de la Chine et par sa compétence technique, il réorganise cette institu-

tion considérable et la laisse en 1923, quand il revient en France, en pleine prospérité.

Tôt après, Charles B. Maybon, qui avait soutenu avec succès, à Paris, en 1920, ses thèses de doctorat en lettres, retournait en Extrême-Orient comme professeur d'Enseignement Supérieur au Tonkin et directeur p. i. de l'École de Pédagogie, enfin comme inspecteur des Ecoles normales. Appelé en France en janvier 1926 auprès d'un de ses fils gravement malade, il venait de terminer la rédaction de ses *Manuels d'Histoire des Pays d'Indochine* et achevait une grande *Histoire de la Concession française de Changhaï* (en collaboration avec M. Fredet) lorsque le déplorable accident dont nous avons parlé plus haut vint brusquement interrompre une vie si bien remplie.

Pour s'en faire une idée exacte, il faut encore tenir compte des différents voyages d'études accomplis par Charles B. Maybon dans la Chine centrale et septentrionale, au Japon, en Mandchourie, en Corée, d'une mission d'inspection des écoles françaises de la Chine du Sud, de la création de groupes de l'alliance française à Changhaï et à Tientsin. N'oublions pas enfin de nombreux ouvrages parmi lesquels il convient de citer des *Notions d'histoire d'Annam*, en collaboration avec Henri Russier (Hanoï-Haiphong, 1909), des *Lectures sur l'histoire d'Annam* (Saïgon, 1910 ; autres *Lectures*, en collaboration avec Henri Russier, 1919), *l'Histoire moderne du Pays d'Annam, 1592-1820* (Paris, 1919) et la *Relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de la Bissachère* (Paris, 1920) sans parler de très importants articles de revue. On ne saurait trop souhaiter que notre regretté collaborateur ait réalisé son dessein d'écrire le second tome de son *Histoire moderne du Pays d'Annam, 1820-1886* ; il appartient à son fils aîné et à son frère, notre collaborateur, lui aussi, de publier sans trop tarder, s'il est possible, une œuvre dont le premier volume avait fait très grand honneur à son auteur.

En attendant, déposons une palme sur le tombeau de notre ami et prions sa digne compagne, ses fils et son frère d'agréer l'expression des plus vifs regrets et de l'entière sympathie de l'Asie française (*Rédaction*).

Dans une étude antérieure, après avoir fortement appelé l'attention des lecteurs de l'Asie française sur l'influence grandissante des idées et des méthodes américaines dans l'enseignement des Chinois, nous avons montré comment s'exerce cette influence, décrit le fonctionnement de l'institution américaine la plus anciennement, la plus solidement établie, — le *Saint John's College* de Changhaï — dont le rôle a été considérable dans les relations existant entre les Etats-Unis et la Chine (1). Nous voudrions aujourd'hui compléter ces données en examinant le fonctionnement d'une autre institution — le *Tsing Hua College* de Pékin — dont la direction reste en fait complètement entre les mains des Chinois (2), mais qui doit son origine aux Etats-Unis.

Les Américains dont l'initiative a conduit à la création de *Tsing Hua College* n'étaient pas, comme les fondateurs de *Saint John's College*, déterminés surtout par des motifs d'ordre con-

fessionnel, mais tout simplement dirigés par la volonté d'augmenter et de renforcer les liens intellectuels et moraux unissant les deux pays.

Les circonstances de la création de *Tsing Hua College* valent d'être rapportées ; nous le ferons aussi succinctement que possible, mais sans omettre toutefois quelques détails significatifs, qu'il faut signaler à l'attention de tous ceux qui, par profession ou par goût, s'intéressent à ces problèmes d'éducation et d'influence. Cet historique fait, nous indiquerons, sur un plan analogue à celui qui a été suivi dans l'article sur *Saint John's College*, l'organisation de l'établissement pékinois et les principes dont elle s'inspire.

**

I. — Historique du *Tsing Hua College*

On n'ignore pas que les différentes puissances qui prirent part à la répression du mouvement dit des Boxers, en 1900, obtinrent du gouvernement chinois la promesse d'indemnités payables en plusieurs annuités.

En 1908, un vote du Congrès de Washington, à la suite de démarches faites par M. W. W. Rockhill, ministre américain en Chine, affectait à l'entretien et à l'éducation d'étudiants chinois une partie de l'indemnité due aux Etats-Unis. Sur le chiffre primitif de cette indemnité (art. VI du protocole final du 7 septembre 1901), dont il avait été déjà payé six annuités, 10.785.286,12 dollars-or devaient faire retour à la Chine. A cette somme s'ajouta en 1914 un supplément de 1.170.000 dollars-or, reliquat d'une somme de 2 millions qui avait été retenue pour faire face à diverses réclamations dont le règlement ne nécessita que 930.000 dollars-or. Ce total devait être payé par annuités sur le produit des douanes maritimes jusqu'au complet amortissement de la dette, soit jusqu'en 1940.

Le Prince K'ing, à la nouvelle officielle de l'acte généreux du Congrès, télégraphia en substance, le 14 juillet 1908 :

Le Gouvernement chinois, reconnaissant du désir récemment exprimé par le Président de la République des Etats-Unis d'Amérique de favoriser l'admission d'étudiants chinois dans les établissements américains d'enseignement secondaire et supérieur, convaincu par les heureux résultats des expériences passées de l'excellence de l'instruction américaine, fait connaître son intention d'envoyer chaque année aux Etats-Unis un nombre important d'étudiants pour y être instruits.

Le même jour, le Ministère des Affaires étrangères — alors Wai-wou pou — faisait connaître ses vues à la Légation américaine à Pékin : cent étudiants par an pourraient être envoyés pendant quatre ans à partir de l'année où la remise de l'indemnité commencerait ; ainsi, au bout d'une période de quatre ans, 400 étudiants se trouveraient dans les établissements américains d'instruction ; 50 étudiants seraient ensuite

(1) V. l'Asie française de mars 1924, p. 164-171, plan.

(2) Chinois élevés, il est vrai, aux Etats-Unis.

envoyés annuellement jusqu'à expiration des paiements de l'indemnité.

Mais il parut bientôt nécessaire de ne point se borner à l'envoi d'étudiants aux Etats-Unis. Le Wai-wou pou étudia un règlement qui fut communiqué le 28 octobre 1908 à la Légation américaine et, dès le 31 octobre, le ministre Rockhill faisait connaître au Département d'Etat à Washington sa complète approbation de ce règlement; il demandait que la remise de l'indemnité prît date à partir du 1^{er} janvier 1909.

Voici, en résumé, ce règlement tel qu'il fut mis à exécution après entente des ministères chinois des Affaires étrangères et de l'Instruction Publique, pour arrêter les dispositions d'ordre pratique :

Au Wai-wou pou devaient incomber : 1^o la désignation du Directeur des étudiants chinois en Amérique; 2^o l'établissement d'Ecoles préparatoires en Chine. Une Ecole préparatoire serait ouverte à Pékin le plus tôt possible et d'autres écoles seraient successivement créées dans les grandes villes de Chine, selon les besoins.

Les conditions suivantes étaient exigées des candidats désireux d'être envoyés aux Etats-Unis : ils devaient posséder des connaissances générales, faire preuve d'un caractère docile, répondre à certaines conditions d'âge, appartenir à un milieu social respectable, jouir d'une bonne santé ; avoir de la langue chinoise une connaissance suffisante pour écrire une composition en cette langue ; connaître la géographie et l'histoire de la Chine ; posséder de la langue anglaise et des principales matières d'enseignement une connaissance suffisante pour suivre les cours d'une Université ou d'une Ecole technique aux Etats-Unis.

Il était spécifié que les quatre-cinquièmes des étudiants chinois auraient à se spécialiser dans les études suivantes : arts de l'ingénieur, agriculture, mécanique, mines, physique, chimie, chemins de fer, architecture, banque, etc. ; un cinquième seulement pourrait se livrer à l'étude du droit et de la science du gouvernement.

Un Bureau de la Mission d'Instruction aux Etats-Unis fut chargé de l'exécution de ces mesures et de celles qu'il paraissait utiles de prendre. Après accord entre les deux ministères chinois, ce Bureau vit placer à sa tête M. Tcheou Tse-tsi comme directeur et MM. Tang Kai-song et Fan Yuan-lien comme co-directeurs. Il s'occupa sans retard de la création d'une école préparatoire. Une splendide propriété ayant appartenu au Prince Touen, cinquième fils de l'Empereur Tao-kouang, fut mise à la disposition du Bureau par le Gouvernement impérial; c'était Tsing-houa yuan, palais construit dans un site merveilleux, à proximité du fameux Yi-ho yuan et du célèbre Yuan-ming yuan. Il était distant d'environ 15 kilomètres de Pékin par la route du Palais d'Été ; on pouvait s'y rendre aussi par le chemin de fer Peking-Siuyuan et, par

cette voie, il se trouvait à moins de 8 kilomètres de la muraille.

Dès le mois d'août 1909, la construction des bâtiments scolaires fut entreprise ; elle devait être terminée à temps pour permettre l'ouverture de l'école nommée *Tsing Hua College*, à la rentrée du trimestre d'hiver, soit au mois d'octobre 1910.

Mais on ne pouvait attendre de disposer d'étudiants formés dans ce Collège pour faire l'envoi du premier groupe aux Etats-Unis ; un concours entre candidats provenant de toutes les écoles de Chine fut donc ouvert à Pékin au moment même où les travaux de construction commençaient, c'est-à-dire au mois d'août 1909. Le programme de l'examen comprit : composition anglaise ; géographie et histoire de la Chine ; géographie du monde ; algèbre jusqu'au binôme de Newton ; géométrie plane ; trigonométrie ; histoire de l'Antiquité ; langue française ou langue allemande ; latin ; chimie élémentaire ; physique élémentaire ; physiologie. Sur 630 candidats présentés, 48 seulement furent admis ; ils furent envoyés aux Etats-Unis au mois d'octobre et répartis entre les établissements des Etats de l'Est.

*
**

Ainsi une année s'était à peine écoulée depuis que M. Rockhill donnait son approbation au règlement proposé par le Wai-wou-pou et voici déjà que les arrangements pris entraient en exécution, les bâtiments sortaient de terre et un premier convoi d'étudiants voguait vers les côtes américaines..., rapidité sans exemple dans les annales de Pékin. La nécessité d'une école préparatoire conçue dès le début des pourparlers était confirmée par le résultat du premier examen : sur plus de six cents candidats venus de toutes les parties de la Chine, on n'avait pas pu trouver cinquante sujets capables de suivre les cours des écoles d'Amérique ; il importait donc de faire diligence. Il fallait, sans perdre de temps, former et instruire les meilleurs d'entre ceux qu'attirait l'espoir de compléter de brillantes études dans les Universités d'un pays riche et puissant. — qui faisait aux étudiants chinois un amical geste d'accueil et qui prenait en fait à sa charge tous les frais d'entretien et d'éducation.

Mais il n'était pas possible de continuer à compter sans les habitudes de lenteur du pays chinois : les diplomates, les membres de la Mission d'Instruction ne purent communiquer leur zèle aux ouvriers qui devaient construire l'asile destiné aux jeunes étudiants. Pendant de longs mois, une grève interrompit complètement les travaux, et les bâtiments ne parurent pas suffisamment avancés pour permettre l'ouverture du Collège à l'époque fixée. On dut en conséquence se décider, au mois de juillet 1910, à choisir un nouveau groupe d'étudiants : l'examen n'attira que 400 candidats, mais per-

mit d'en admettre 140 : 70 qui, dès le mois d'août, furent embarqués pour les Etats-Unis, et 70 qui furent tenus en réserve pour former le premier noyau de l'établissement futur.

A la fin du mois de février, 18 professeurs, spécialement engagés pour le nouveau Collège, arrivèrent à Pékin ; mais ils se trouvèrent dans la pénible obligation de demeurer inactifs, l'état des bâtiments ne permettant pas de commencer les cours. Enfin, deux mois plus tard, il fut décidé de ne plus tolérer de nouveaux délais, et, malgré que les locaux fussent encore bien imparfaits, le Collège fut ouvert au mois d'avril. Un examen d'entrée eut lieu ; le nombre des candidats ne nous a pas été fourni, mais 460 furent admis : 276 pour la *Middle School* et 184 pour la *High School*. On se mit avec activité au travail ; l'époque des vacances d'été étant arrivée après un bref « terme » de dix semaines, un nouvel examen permit de choisir 58 étudiants pour être envoyés aux Etats-Unis.

Le Collège rouvrit dès le mois d'août, à l'issue de vacances écourtées. Hélas ! deux mois pleins s'étaient à peine écoulés que la révolution commençait à Wou-tchang. En dépit des efforts faits pour les retenir, la plupart des étudiants abandonnèrent les classes et la direction jugea impossible de garder le Collège ouvert pour un contingent si réduit. Etudiants et professeurs furent au mois de novembre autorisés à rentrer chez eux. En grande majorité, les premiers s'étaient passés de cette permission ; quant aux professeurs, ils surent employer utilement ces loisirs qu'un dieu malin leur octroyait : les uns visitèrent le Japon, la Corée ; d'autres voyagèrent dans le Kiao-tcheou (alors occupé par les Allemands) ou se rendirent à Changhai, à Dalny, à Port-Arthur.

L'interruption dura six mois ; le Collège rouvrit ses portes le 1^{er} mai 1912, dès que la situation politique sembla le permettre. Et depuis cette époque, son existence se développa à peu près normalement. Le Bureau de la Mission d'Education ayant été supprimé en 1911, ses attributions avaient été réunies à celles du Directeur ou pour employer le terme américain du « président ». Le premier des présidents fut le seul membre restant de ce bureau, M. Tong Kai-song (1), qui prit ses fonctions en 1911 et les conserva jusqu'à sa mort, survenue au mois d'août 1913. Son successeur, le vice-président, M. Y.T. Tsur, occupa le siège directorial pendant neuf semestres, et donna une heureuse impulsion aux études.

Mais depuis sa sortie de fonctions (janvier 1918) jusqu'en 1924, on ne vit pas moins de sept présidents titulaires ou intérimaires se remplacer successivement à la tête du Collège. Le dernier en date est M. Tsao Yun-siang, gradué

(1) Des deux autres membres, M. Tcheou-Tse-tsi avait été désigné pour gouverner le Chan-tong, et M. Fan Yuan-lien avait été nommé Ministre de l'Instruction publique.

des Universités de Yale (B.A.) et de Harvard (M.B.A.).

Ces changements continuels n'ont rien de surprenant pour qui a suivi de près l'histoire des établissements d'instruction chinois ; depuis que les dirigeants de Pékin, aux prises avec les exigences des chefs militaires, sont devenus à peu près impuissants à maintenir l'ordre, depuis que les étudiants de toute catégorie profitant de cet état de choses et s'arrogeant un rôle dans la marche des affaires publiques, sont parvenus à se faire écouter dans les conseils gouvernementaux, tous les établissements dirigés par des Chinois ont connu des périodes de trouble et d'agitation. Tsing Hua n'a pas échappé au sort commun ; mais ce n'est pas le lieu de faire le récit des crises que le Collège a traversées. Qu'il suffise de dire que par deux fois, en 1920 et à la fin de 1923, des troubles graves se produisirent ; les études furent interrompues, des manifestations s'organisèrent, les journaux de langue chinoise furent inondés de la prose des étudiants... Et voici, en peu de mots, pour quelle cause.

Tous les pouvoirs d'administration n'étant pas entre les mains du président, des étudiants s'avisèrent que la bonne marche du Collège en souffrait. Des fonctionnaires du Wai-kiao pou et des membres de la Légation des Etats-Unis étant investis d'un droit de contrôle, il fallait en vérité, pour occuper le poste de président, un homme d'une valeur personnelle considérable ; à supposer qu'il fût trouvé, il arrivait cependant que ses avis ne pussent prévaloir. Les étudiants réclamèrent avec force, par tous les moyens en leur pouvoir : démarches auprès des autorités, articles dans les journaux, manifestations publiques — que l'influence des diplomates fût contrebalancée dans le Conseil d'administration par la présence d'éducateurs et de notables chinois et américains appartenant au monde de l'industrie et du commerce ; un délégué au moins des étudiants devait leur être adjoint. Quant au président du Collège, il devrait être choisi obligatoirement parmi les candidats présentés par le Conseil ainsi formé... Un compromis intervint et le calme fut peu à peu rétabli.

Mais ces troubles ne furent pas sans influencer fâcheusement sur la vie du Collège. Alors que, depuis 1916, l'effectif scolaire avait dépassé cinq cents unités, il tomba, pour l'année scolaire 1922-23, à 423, chiffre anormalement faible (*unusually small*), écrit M. J. Wong-Quincey, doyen du *Western Department* (1). L'année scolaire suivante, il fut encore plus bas : 386 étudiants seulement furent immatriculés à la reprise des cours et le chiffre diminua encore en cours d'année.

Mais Tsing Hua possède assez de vitalité pour résister à ces crises de croissance et si des con-

(1) Par contre, ajoute-t-il, le nombre d'étudiants jouissant de bourses en Amérique, n'a jamais été aussi élevé, atteignant 455 unités.

ditions normales pouvaient s'établir en Chine, son avenir ne ferait pas question. Le Collège a cette heureuse chance, en effet, de n'être point exposé à ces périodes d'impécuniosité qui menacent d'être fatales à la plupart des autres établissements chinois d'instruction. La généreuse dotation américaine est régulièrement versée sur les droits de douane et l'emploi en est déterminé avec sagesse par un Conseil spécial ; quoi qu'il arrive, l'existence du Collège est assurée, les professeurs reçoivent leurs mensualités tandis que le ministère chinois de l'Instruction publique — les chefs militaires étant servis les premiers dès que des fonds deviennent disponibles — est incapable de pourvoir aux dépenses des écoles... des troubles s'en suivent ; n'a-t-on pas vu les professeurs faire grève, et, en 1923, les maîtres des écoles secondaires de Pékin assiéger le ministère et frapper le ministre ? Que peuvent être les études dans de telles conditions, on l'imagine aisément. Tsing Hua a donc une situation privilégiée et les preuves de sa prospérité matérielle ne manquent pas. A l'époque même où les mouvements des étudiants mettaient son fonctionnement en péril, des bâtiments somptueux s'élevaient dans le « campus » ; une salle de gymnastique pourvue du plus moderne matériel, une magnifique bibliothèque dont l'intérieur est revêtu de marbre importé d'Italie et dont les menuiseries et les lambris sont faits des essences les plus coûteuses ; un auditorium de seize cents sièges, avec une imposante façade de marbre du pays et des portes de cuivre merveilleusement ouvrees ; un bâtiment pour les sciences physiques et naturelles, pourvu des accommodations et des instruments les plus modernes. Ces bâtiments sont chauffés à la vapeur ; les installations d'eau, d'éclairage, de ventilation sont du type le plus parfait ; à titre d'exemple, l'eau de la piscine du bâtiment de gymnastique est stérilisée aux rayons ultraviolets.

En 1921, au Sud de la principale entrée du Collège, étaient construites vingt résidences pour les maîtres, avec installations électrique et sanitaire. En 1923, a été inauguré un grand atelier parfaitement équipé pour les travaux du bois et du fer. Une nouvelle station d'énergie avec toute la machinerie électrique importée d'Amérique a été montée et permettra, avec la station primitive, de répondre amplement à tous les besoins futurs.

Inutile de dire qu'une telle installation, — de l'importance et du luxe de laquelle il est difficile de se rendre compte à distance — n'a pas d'égale en Chine ; bien des établissements d'Europe la pourraient envier. Comment les étudiants favorisés qui sont appelés à en jouir ne se contentent-ils pas tous de travailler en paix, d'acquiescer sagement le nouveau savoir que des maîtres distingués sont prêts à leur dispenser ?... Répondre à cette question nous entraînerait bien loin et nous prétendons d'ailleurs nous borner

ici à exposer des faits. Passons donc à la seconde partie de cette étude : l'organisation de Tsing Hua College.

Charles B.-MAYBON.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

LES KHATTACKS DANSENT... (1).

La lune est à son dernier quartier, les étoiles scintillent dans un ciel d'encre. Au milieu de l'esplanade, un énorme bûcher ; tout autour, les soldats, les officiers et leurs amis, et la foule des indigènes, composite et bigarrée. La compagnie Khattack du régiment va danser...

Les Khattacks sont une subdivision des Pathans, sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde.

Une fusée verte siffle et monte : la musique fait son entrée, suivie d'hommes portant des torches, dont quatre, approchées du bûcher, font jaillir du bois imprégné de pétrole de longues langues de feu. L'orchestre indigène prélude : *serenais* (flûtes) et *dhols* (tambours) rythment fortement une antique mélodie. Voici les danseurs, pieds nus, culotte bouffante et chemise blanches, gilet vert ; ils se mettent en mouvement, tournent, lèvent les bras, battent des mains, frappent le sol du pied, bondissent, retombent sur leurs pointes comme les plus expertes ballerines. La mesure devient plus rapide, la danse plus fiévreuse, les indigènes de l'assistance encouragent leurs compatriotes par leurs hurlements, les Européens partagent leur énervement, les yeux sont brûlés de poussière et d'étincelles, les chandelles romaines laissent retomber leur chevelure de feu, tout le monde applaudit.

Quelques instants de repos, des intermèdes comiques, un soldat imite la mangouste, un autre chevauche un éléphant humain. On recharge le brasier, la danse des épées commence. Les « premiers sujets » ont revêtu un gilet de satin rouge ; leurs cheveux, d'ordinaire raides de graisse et cachés sous le turban khaki, leur flottent sur le cou. Sur un rythme précipité, ils sautent, retombent, s'élançant à nouveau, faisant tournoyer deux épées nues qui mettent autour de leur tête un cercle flamboyant d'éclairs. Plus vite, toujours plus vite ! La fantaisie varie les pas à l'infini, la surexcitation augmente la hauteur des bonds ; la poussière tourbillonne, la flamme et la fumée projettent de longues ombres mou-

(1) *The Times*, 21 avril 1926.

vantes; dans leur ronde effrénée, les danseurs tantôt se profilent en noir sur le brasier, tantôt sont inondés de lumière orangée. On discerne à peine les spectateurs; au loin, derrière la plaine, la ligne violette des montagnes, et, au dessus, la profondeur de la nuit indienne.

Après un nouvel et court intervalle, les danseurs reviennent par couples; ils saluent de l'épée et se détendent comme des ressorts, à hauteur d'homme; le halètement fiévreux de la musique exaspère leur frénésie. L'un se recourbe en arrière, sa tête touche le sol, les épées tournoient autour de lui, sous ses bras, entre ses jambes, encerclent sa tête, avec une rapidité vertigineuse; un autre, à genoux, se courbe en tous sens avec une souplesse de serpent dans la lumière qui semble émaner de lui. Un musicien n'y tient plus, il pose son *dhol*, bondit vers la flamme, tourne autour comme une toupie folle.

Un bref commandement de l'officier: instantanément la discipline fige ces forcenés. On éteint le brasier, les rangs se forment, les notes de l'extinction des feux s'égrènent, la troupe s'enfonce dans la nuit...

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Nouvelles déclarations de M. Varenne. — Les journaux de la Colonie et les dépêches d'agence continuent à nous apporter nombre de déclarations éloquentes de M. Varenne. Nous ne croyons pas utile de les reproduire ici. Toutefois, nous tenons à souligner l'insistance avec laquelle le Gouverneur général revient sur les paroles qu'il a prononcées au mois de décembre dernier devant le Conseil de Gouvernement. En toute occasion, il les cite de nouveau, les explique et les commente avec le désir manifeste de faire admettre que sa pensée a été mal interprétée.

Le 16 mars dernier, au cours d'un voyage à Haïphong, il a prononcé à la Chambre de Commerce un discours dont le passage essentiel a été ainsi résumé :

Le spectacle de la Chambre de Commerce, où Français et indigènes sont confondus, confirme M. Varenne dans une idée qu'il a exprimée à Hanoi et qu'il a reprise dans un discours au Conseil de Gouvernement, — qui a soulevé en France une émotion qu'il ne s'explique pas — dans l'idée que la domination française est destinée à durer. Quand il s'est demandé : « Combien de temps resterons-nous ici? » il s'est répondu : « Toujours! » et cela parce que les intérêts français et indigènes se confondent de plus en plus; parce qu'il y a, en Indochine, place pour toutes les activités, parce que la France est à la fois

éducatrice et associée. Il y a, dans la Colonie, trop d'avenir pour que nous ne mettions pas tout en œuvre pour aller au bout de notre tâche. Si le hasard avait voulu que la France ne vint pas en Indochine, il n'y aurait encore à Haïphong que des marécages. Mais il est encore plus probable que l'Indochine aurait perdu son indépendance et qu'elle serait aux mains de gens qui auraient une autre politique que la nôtre. Puisque l'œuvre de la France est bonne, il faut la continuer en resserrant l'association entre Français et Annamites. La France peut et doit réaliser en Indochine le chef-d'œuvre de la politique coloniale moderne.

Le 24 avril, c'est au cours de la cérémonie qui a eu lieu pour célébrer le vingt-quatrième anniversaire de l'œuvre de l'enseignement mutuel au Tonkin que M. Varenne a prononcé un discours. En réponse à une allocution de M. l'ham-Quynh, et faisant allusion à l'espoir formulé par ce dernier que la France ferait de l'Annam « une nation prospère et indépendante », le Gouverneur général a rappelé l'opinion déjà exprimée par lui dans son discours au Conseil de Gouvernement :

On peut prévoir que, dans un avenir indéterminé, l'Annam deviendra une nation forte, affranchie de tout lien, autre que de gratitude, avec le pays protecteur. Mais on peut prévoir aussi (et telle est la conviction du Gouverneur Général) que les liens unissant Français et Annamites deviendront assez solides pour que rien ne les puisse briser. D'ailleurs, ces deux hypothèses sont des anticipations auxquelles l'esprit peut s'efforcer de demander le secret de l'avenir, mais auxquelles il est vain de s'attarder dans le présent. Ce qui doit solliciter les deux races, c'est le problème du progrès de la race annamite et les conditions de ce progrès. Sur ce point, le Gouverneur général ne saurait trop répéter que ces conditions sont, d'abord, une collaboration cordiale et sans arrière-pensée, et ensuite, la discipline parfaite des nations protégées, dans l'ordre et la tranquillité.

La politique de M. Varenne jugée en France. — M. Varenne devait tenir d'autant plus à s'expliquer qu'il se rendait compte de l'inquiétude et du malaise causés par ses premières déclarations, non seulement en Indochine, mais aussi en France. En effet, dans la discussion du budget des colonies au Sénat (séance du 14 avril), par exemple, le rapporteur spécial, M. Albert Lebrun, a évoqué les incidents soulevés récemment au sujet du discours du gouverneur général de l'Indochine que nous avons commenté ici même.

Dans sa réponse, le ministre des colonies, M. Léon Perrier, s'est attaché à dissiper ce qu'il a appelé un « malentendu regrettable » ; il a fait la déclaration suivante :

Je tiens à dissiper le malentendu créé par un discours récent de M. Alexandre Varenne, gouverneur général de l'Indochine. On s'est ému de ce que ce haut fonctionnaire ait envisagé, comme une hypothèse possible, la France quittant l'Indochine, sa mission civilisatrice terminée, après avoir elle-même rendu l'indépendance à ce pays et dénoué les liens qui l'unissent à elle.

Ce n'était là que le rappel d'une hypothèse bien connue. Il lui a opposé aussitôt sa conception personnelle

qui envisage le rapprochement croissant entre les colons et les indigènes, la fusion de plus en plus complète de la culture française et de la culture indochinoise, aboutissant à la formation de populations d'un type nouveau. (*Mouvements divers. Protestations à droite.*)

Cette manière de voir, qui envisage avant tout la pénétration de plus en plus profonde de la culture française en Indochine, est conforme dans ses grandes lignes à l'opinion du gouvernement (*Mouvements divers. Exclamations à droite.*)

J'ajoute que dans de nombreux discours, et notamment dans celui qu'il a prononcé à son arrivée en Indochine, M. Alexandre Varenne a exprimé sa confiance dans le maintien de l'union étroite et indissoluble qui existe entre la colonie et la métropole. Il n'en est pas moins vrai qu'un malentendu regrettable s'est produit. J'ai cru de mon devoir de le dissiper : j'espère y avoir réussi. (*Protestations sur divers blancs.*)

La tâche des gouverneurs de nos grandes colonies devient tous les jours plus délicate. Elle ne peut être menée à bien s'ils ne sentent pas derrière eux la collaboration confiante du gouvernement et l'assentiment du Parlement. (*Applaudissements.*)

Le malentendu est-il réellement dissipé ? Le correspondant parlementaire du *Temps* croit pouvoir affirmer que le ministre n'y a guère réussi. Il ajoute :

Les protestations qui ont accueilli ses paroles et, mieux encore, les commentaires qui ont été faits, en dehors de la séance, à propos de certaines informations récentes de la presse indochinoise, ont pu lui prouver combien il s'était fait illusion.

Au reste d'autres preuves en ont été fournies par la suite.

Dès le jour de sa rentrée, la Chambre des députés a eu l'occasion de s'occuper du gouvernement général de l'Indochine. M. Ernest Outrey lui a demandé en effet d'ordonner la discussion, dans un délai très court, de son interpellation sur l'action néfaste de M. Varenne dans la colonie.

Tous les partis, dit-il, doivent désirer connaître ce qui s'est passé en Indochine depuis l'arrivée du gouverneur général Varenne. Est-il admissible que, pour diriger une grande colonie, on s'inspire des indications de révolutionnaires condamnés à mort et graciés et d'agitateurs dangereux ? Est-il tolérable qu'on y laisse tenir des réunions publiques présidées par des fonctionnaires, qu'on y laisse inscrire sur les tableaux noirs des écoles les mots : « A bas la France. Vive le socialiste Varenne ! »

Et M. Outrey a conclu :

Dans leur dernier congrès, les socialistes ont adhéré au principe de la colonisation, à condition que, désormais, les interventions soient internationales et non plus nationales. Ils veulent substituer le principe du mandat à celui de la colonie.

C'est une thèse que vous pourrez défendre à la tribune. Mais nous ne pouvons accepter que le gouvernement général de l'Indochine applique les théories de son congrès. La Chambre dira si elle veut le tolérer.

Le ministre des Colonies a simplement déclaré que « jamais l'Indochine n'a été plus calme ni plus prospère ». Il a demandé le renvoi de l'interpellation à la suite, ce que la Chambre a ordonné par 325 voix contre 194.

Cependant, dès le milieu du mois de mai, sont arrivées en France quelques personnalités françaises particulièrement bien renseignées sur les affaires de l'Indochine. Leurs déclarations ont été reproduites par la grande presse et n'ont pas peu contribué à accroître le sentiment d'inquiétude vague qui commence à s'emparer du public. Rappelons simplement les paroles qu'a prononcées M. de la Pommeraye, président de la Chambre de commerce de Saïgon, au moment de son débarquement à Marseille :

Je suis envoyé en France par tout le commerce indochinois, par tous les chefs d'industrie, pour demander à M. Léon Perrier de mettre un terme aux expériences socialistes de M. Varenne. Nous, colons, nous sommes allés en Indochine pour coloniser et non pour faire de la politique. Qu'on nous laisse travailler.

Et il a ajouté :

Les Annamites qui viennent en France s'y nourrissent d'idées révolutionnaires. Pendant leur séjour à Paris, ils fréquentent assidûment les milieux communistes. Rentrés en Indochine, ils répandent cette semence dans les terrains qui leur semblent les plus favorables, chez les étudiants, surtout ceux de l'école de médecine, et dans certains centres ouvriers. Et c'est maintenant l'éclosion inquiétante d'un mouvement qui grandit.

Manifestations politiques indigènes. — On s'explique les craintes dont MM. Lebrun et Outrey se sont faits les interprètes et aussi l'envoi de la délégation dont il vient d'être question, en présence de ce qui se passe en Indochine. En effet, en dépit des assurances optimistes proclamées du haut de la tribune de la Chambre par le Ministre des Colonies, il est difficile de ne pas concevoir quelque inquiétude devant les faits significatifs que signale depuis plusieurs mois la presse indochinoise. Il serait fastidieux de les énumérer tous dans cette chronique : l'*Asie française* en a déjà mentionné un certain nombre; nous en indiquerons encore quelques-uns aujourd'hui, parmi les plus caractéristiques et les plus violents.

A Saïgon, des grèves ont éclaté dans plusieurs importants établissements, particulièrement à la Banque de l'Indochine, et des perquisitions ont fait découvrir chez un certain nombre d'individus des tracts incitant le peuple à la révolte.

En Cochinchine comme au Tonkin, l'insubordination scolaire s'aggrave; des incidents plus ou moins sérieux ou des grèves d'écoliers éclatent dans les collèges, collège du Protectorat à Hanoi, collège de Mytho et collège Chasseloup-Laubat en Cochinchine. Au collège Chasseloup-Laubat, 133 internes et 62 externes décident de faire grève le 28 avril, à la suite de la condamnation de deux agitateurs par le tribunal correctionnel, et quittent le collège par petits groupes. A Mytho, 800 élèves du collège et du cours élémentaire décident d'empêcher une représentation théâtrale. L'un des leurs ayant été arrêté au cours de la manifestation, ils criblent de

pierres le poste de police, blessant plusieurs miliciens et l'administrateur-adjoint. Puis ils démolissent la porte du violon, libèrent leur camarades et lancent des pierres sur le cercle français sans atteindre personne. Revenant ensuite vers le théâtre, ils blessent deux gendarmes français; ils se décident enfin, sur l'injonction d'un de leurs professeurs, à rentrer au collège.

Des journaux anti-français s'efforcent de démontrer à leurs lecteurs que la France a toujours pratiqué en Indochine une politique d'oppression et de pillage. Tel est le thème favori de maintes feuilles comme la *Cloche fêlée* de Cochinchine, dont les articles révèlent un cynisme déconcertant et un parfait mépris de la vérité historique.

Faut-il être surpris que, devant de telles excitations, certains éléments de la population dans les villes se laissent aller aux manifestations les plus violentes et les plus regrettables comme celle que nous relaterons plus loin? Le mal est heureusement très localisé et le paysan annamite des campagnes, qui n'a pas subi la même propagande, reste parfaitement calme et conserve ses sentiments loyalistes. Il n'en est pas moins vrai qu'un mouvement existe en Indochine contre la domination française. Certes, notre œuvre n'est pas compromise, mais, comme l'observe un publiciste du Tonkin, « nous vivons dans une de ces heures troubles sur lesquelles planent des menaces et où il devient indispensable d'agir. »

La fermeté apparaît comme le seul moyen de gagner la masse. N'oublions pas que le peuple annamite, avant l'arrivée des Français, été courbé pendant des siècles sous le despotisme le plus strict; il a encore besoin d'une tutelle très ferme. Montrons nettement que si la souveraineté française sait être bienveillante et libérale avec les gens de bonne volonté, elle sait aussi se montrer impitoyable envers ceux qui travaillent à compromettre l'œuvre entreprise pour le bien commun. M. Albert Sarraut, dont nul ne suspectera le caractère libéral, l'avait bien compris : dans le même discours où il faisait aux Annamites des promesses que d'aucuns ont jugées exagérées, il les mettait en garde contre les entraînements et déclarait sans hésiter qu'il mettait, s'il le fallait, la force au service de l'œuvre française.

Manifestation du 21 mars à Saïgon. — Voici maintenant la manifestation à laquelle nous venons de faire allusion.

Son point de départ fut l'expulsion de Cochinchine d'un indigène de l'Annam, ancien indicateur de la police au Tonkin et en Annam, coupable d'avoir créé de l'agitation à Camau, à l'occasion de la vente de terrains aux enchères publiques. Cette expulsion parfaitement régulière a servi de prétexte à une manifestation politique à laquelle ont assisté environ 1.500 Annamites, élèves des écoles de Saïgon, tirail-

leurs en uniforme, secrétaires et employés de commerce.

Le tract, distribué dans les rues pour annoncer la manifestation, suffit à donner une idée des sentiments de quelques perturbateurs cochinchinois à l'égard de la France. En voici quelques passages :

Frères!

Nous sommes en esclavage depuis 70 ans. Pendant tout ce temps, un gouvernement tyrannique nous a opprimés. Aujourd'hui il déclare nous aimer et prétend nous apporter la civilisation et nous aider à évoluer. Il prêche l'entente entre conquérants et conquis.

...Nous sommes certains de ne pouvoir gagner à notre cause les gouvernants. Si nous ne nous préoccupons pas nous-mêmes de notre sort, personne n'en aura cure. Nous vivons à une époque où il faut agir.

Le sage Tagore a dit : « Les Asiatiques ne sont pas des mendiants; pourquoi alors tendent-ils la main aux Européens? »

Nous sommes faibles et ne pouvons rien contre le gouvernement, mais nous devons nous unir afin de montrer que nous en avons assez d'un gouvernement despotique.

Nous n'admettons pas qu'il arrête n'importe qui, à son gré.

Les plus brillantes intelligences de nos compatriotes sont étouffées par le gouvernement.

Depuis 70 ans, il tue, condamne et porte préjudice aux nôtres et les martyrs sont nombreux.

N'en avez-vous pas assez! O Frères!

Accepterez-vous toujours le rôle de bêtes de somme? Celui qui sait aimer sait aussi se révolter, s'il a encore un peu de sang humain dans les veines!

Réunissons-nous, dimanche 21 mars, à 8 heures du matin, sur le terrain appartenant à Mme Nguyen tan-Tai, rue Lanzarote.

Signé : E. DEJEAN DE LA BATIE,
NGUYEN-AN-NTNH.

**

Au jour dit, la manifestation eut lieu sur le terrain de la rue Lanzarote. Un bureau ayant été constitué avec un *doc-phu* comme président et un conseiller municipal et un instituteur comme assesseurs, de nombreux discours furent prononcés.

L'un des premiers orateurs, un tonkinois, déclara avec emphase :

Ici, nous sommes chez nous, sur le sol de nos ancêtres. Nous devons pouvoir nous promener du Nord au Sud. Si on nie ce droit et si le gouvernement peut à sa guise renvoyer d'un pays de l'Union l'un des nôtres, on est admis à se demander où s'arrêtera l'expulsé? Je réponds : à Moscou!

Puis il exhiba la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » et affirma le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Enfin, il déclara que les Annamites devaient mettre fin à un esclavage qui dure depuis soixante-dix ans.

Le peuple d'Annam a dû souvent prendre les armes afin de chasser les envahisseurs de son sol. Qu'attendons-nous pour recommencer? Sous le fallacieux prétexte d'accomplir une mission civilisatrice, la France est venue ici nous réduire en esclavage. Nous sommes taillables et

perçables à merci, tels des bêtes de somme, des buffles ou des chevaux.

Unissons-nous, car le nombre constitue la force. Nous sommes des millions contre quelques milliers de Français.

Un agent de police révoqué parla à son tour, il demanda à ses compatriotes de jurer de s'unir et ajouta :

Nous ne pouvons actuellement songer à la révolte à main armée, n'ayant ni argent, ni armes, ni munitions, mais unissons-nous, recueillons de l'argent, exerçons-nous, entraînon-nous et, quand l'heure sonnera, nous agirons.

Enfin, Nguyen-an-Ninh, l'un des organisateurs de la manifestation, prononça un discours qui éclipsa tous les autres tant par sa violence que par son succès, disent les comptes rendus :

Vous êtes responsables des événements actuels, s'écria-t-il, vos malheurs ne sont dus qu'à vous-mêmes, car vous n'avez pas su imposer vos idées, vous n'avez pas dicté au gouvernement votre volonté.

Il y a 70 ans, à l'époque de la conquête, nous étions aussi avancés qu'aujourd'hui, l'esclavage pèse toujours sur nous.

Officiellement, on vous conseille l'entente entre conquérants et conquis. N'oubliez pas les récits qu'au cours des veillées nous content les vieillards qui ont vu : « Nos protecteurs pour nous apporter la civilisation sont venus sur des croiseurs avec des canons, des fusils et ils ont assassiné les nôtres, d'inoffensifs Annamites, ils ont violé nos femmes et nos filles et égorgé nos enfants ».

La collaboration qu'on vous offre, c'est celle du buffle et du laboureur, vous trainerez la charrue pendant que les Français tiendront le manche.

Depuis 70 ans, vous êtes réduits en esclavage, vous êtes traités non comme des hommes, mais comme des bêtes de somme. Jetez un coup d'œil sur les plantations, vous y verrez des milliers de coolies, vos compatriotes, astreints au travail sous la menace des tortures. Il n'est point de mauvais traitements qu'on ne leur fasse subir et lorsqu'à bout de forces, ils prennent le parti de fuir dans la forêt, on les traque à coups de fusil tels des bêtes féroces; on les reprend, on les emprisonne.

Il fit ensuite allusion aux diverses « revendications » du peuple annamite et conclut :

Ne fondez pas trop d'espoir sur le gouverneur général socialistes qu'on vous a envoyé, il est venu pour vous tromper, il parle beaucoup, mais ne vous donnera rien.

Il n'y a point de collaboration possible entre Français et Annamites. Les Français n'ont plus rien à faire ici; qu'ils nous rendent la terre de nos ancêtres, qu'ils débarrassent le plancher et nous laissent nous diriger nous-mêmes.

Notre pays a donné naissance à de nombreux héros, des gens qui ont su mourir pour le pays. La race n'en est pas éteinte.

Nous avons tenu à donner des détails sur cette manifestation de Saïgon parce qu'il faut que l'on sache en France à quel degré de mauvaise foi et de violence en arrivent les agitateurs qui s'efforcent de soulever la population et de compromettre notre œuvre.

Pour être complet, nous devons ajouter que

le nommé Nguyen-an-Ninh fut condamné cinq semaines plus tard par le tribunal correctionnel de Saïgon et que cette condamnation d'un « héros national » provoqua aussitôt la grève scolaire du collège Chasseloup-Laubat relatée plus haut.

Cérémonies funèbres en l'honneur de Phan-chu-Chinh. — A la suite du décès, survenu au mois de mars, du fameux agitateur annamite Phan-chu-Chinh, autrefois condamné, puis récemment revenu en Indochine après un très long séjour en France, des manifestations ont eu lieu en diverses villes. Elles sont assurément bien différentes de celles que nous venons de raconter : il s'agit de cérémonies funèbres organisées par des lettrés en l'honneur du « grand patriote », condamné par les Français et martyr de la cause qu'il défendait. A ce titre, l'Asie française doit les signaler.

La principale cérémonie a eu lieu, raconte le journal annamite *Khai hoa*, à Hué, dans le local de la Société *Quang-nan-hoc-hoi*. Quoique les objets du culte fussent bien simples, la cérémonie fut émouvante.

Devant la tablette, on voyait un grand panneau portant des caractères en fleurs qui désignaient le surnom du défunt.

Les offrandes consistaient simplement en plateaux de fleurs de la saison. Les objets de culte comprenaient un brûle-parfum et deux chandeliers. Les murs de ce local disparaissaient sous trois à quatre cents panneaux dont la plupart portaient des sentences en quoc-ngu exprimant d'une manière touchante les sentiments de respect et de vénération du peuple à l'égard du grand patriote défunt. Les rites commencèrent à 4 heures. M. Phan-boi-chau, vêtu d'habits de cérémonie, s'inclina trois fois devant l'autel avant de prononcer une oraison funèbre où il exposa la vie de Tày-hô et où il déclara les sentiments de regret que nous cause sa perte. Tous les assistants baissèrent la tête, émus, quand ils entendirent exprimer ainsi, à haute voix, les sentiments de condoléance et de sympathie qu'ils ressentaient. Après la lecture de cette oraison, M. Buu-dinh lut un discours relatant les principaux faits accomplis par Tày-hô, de son vivant. La réunion se termina à 6 heures.

En dehors des écoliers et écolières, nombreux furent ceux qui assistèrent à cette cérémonie, et l'on vit là des hommes de toutes les classes de la société.

L'insuffisance du rendement des rizières. — Le delta du Mékong est par excellence une région productrice de riz, un des greniers à riz du monde; il exporte annuellement 14 millions de quintaux de riz, alors qu'avant notre arrivée dans le pays, la récolte ne suffisait pas toujours aux besoins d'une population infiniment plus clairsemée qu'aujourd'hui.

De 1885 à 1925, la superficie des terres cultivées a augmenté d'environ 30.000 hectares par an. Notre tâche n'est cependant pas encore accomplie et il reste beaucoup à faire, non plus pour étendre la culture du riz, mais pour améliorer cette culture.

L'Annuaire international de statistique agri-

colé pour 1925 donne des chiffres très intéressants sur la culture du riz dans le monde. Il nous révèle, en particulier, que le rendement à l'hectare est de :

- 1.676 kilos en Europe;
- 1.920 kilogs en Amérique du Nord;
- 2.100 kilogs en Amérique du Sud;
- 2.070 kilogs dans l'Afrique méridionale;
- 1.700 dans l'Afrique septentrionale.

En Asie, les rendements sont les suivants :

Corée	1.530 kgs
Formose	2.070 »
Inde Anglaise	1.490 »
Japon	3.320 »
Straits Settlements	2.150 »
Siam	1.870 »
Indochine Française	1.210 »

C'est-à-dire que, malgré la fertilité de ses terres, malgré un climat propice, l'Indochine est le pays du monde où la rizière donne les récoltes les plus maigres. On voit donc l'intérêt qu'il y a à perfectionner les méthodes culturales de l'agriculture indigène, particulièrement en ce qui concerne l'emploi des semences sélectionnées.

La superficie des rizières de l'Indochine est d'environ 5 millions d'hectares. Chaque fois que nous aurons augmenté d'un quintal le rendement moyen d'un hectare, nous aurons augmenté l'exportation du riz de 5 millions de quintaux et enrichi la colonie de 20 à 30 millions de piastres.

COCHINCHINE

Soumission de tribus moi. — La politique de pénétration pacifique de l'arrière-pays moi que nous avons signalée dans notre numéro du mois de mai (à la p. 398) a donné lieu, le 20 janvier dernier, à une très singulière cérémonie : le gouverneur de la Cochinchine qui s'était personnellement rendu à Phu-rieng, poste avancé du Nord de la province de Bienhoa, a reçu la soumission de vingt-neuf tribus de Stieng jusqu'alors indépendantes. La presse cochinchinoise était représentée dans la suite du gouverneur par plusieurs directeurs de quotidiens et même par des reporters photographes.

Nous empruntons les pittoresques détails qui suivent au récit publié par *l'Impartial*.

On accède à Phu-rieng par une piste de plus de trente kilomètres où l'on circule très difficilement. Le trajet sur cette piste fut assez mouvementé; il fallut à un certain moment descendre et pousser les voitures légères afin de leur permettre de grimper des rampes par trop dures et les chauffeurs durent réaliser des prodiges d'adresse pour éviter l'embourbement; mais lorsque la caravane déboucha sur la clairière en laquelle est édifié le poste, ce fut un enchantement.

Au milieu de la forêt vierge un monticule avait été complètement débroussaillé et, à son sommet, se trouvait bâtie une vaste paillote surélevée. C'était la déléga-

tion entourée de tous ses bâtiments annexes: école, traï pour la milice, dépendances, etc.. A l'entrée un arc de triomphe en verdure était dressé, au vent de tous côtés flottaient des drapeaux et des oriflammes aux trois couleurs, des miliciens aux uniformes d'une blancheur immaculée présentaient martialement les armes tandis qu'un clairon faisait entendre la *Marseillaise*, plus loin toute une population moi était massée attendant le représentant de la France, le chef devant lequel ces êtres près de la nature allaient se prosterner et jurer fidélité à la grande nation protectrice.

Ces braves gens étaient venus là volontiers, on ne sentait aucune contrainte, c'est avec empressement qu'ils acceptaient la protection de la France. Avec des gestes naïfs, hommes, femmes et enfants venaient se prosterner devant le gouverneur; avec une joie enfantine ils reçurent les cadeaux qu'il leur avait apportés: pagnes de couleur, turbans, colliers, bracelets, etc..

Ce fut ensuite la fête, la fête telle qu'on la conçoit chez ces gens primitifs. Cinq buffles et une douzaine de porcs abattus firent les frais de leurs agapes, tandis que retentissaient les gongs de cuivre, les cors en corne de buffle et autres instruments de musique rustiques.

ANNAM

Une mission aéronautique au plateau de Kontum. — Cette mission a été organisée à la demande du Service des Travaux publics: il s'agissait d'obtenir un relevé photographique permettant d'établir rapidement une carte détaillée de la région des « terres rouges » de Kontum. Ces terres rouges sont en effet propres à la culture du café, du thé, etc., et font l'objet de nombreuses demandes de concessions.

Le 6 janvier dernier, deux avions du service de l'aéronautique de l'Indochine ont quitté le camp de Bach-Mai pour se rendre à Plei-Ku, situé sur le parallèle de Quinhon et à 200 kilomètres à l'ouest, emmenant les membres de la mission chargée de relever, par la photographie aérienne, la région du plateau des Habans, communément appelée plateau des Terres Rouges de Kontum.

La superficie à lever était d'environ 1 million d'hectares compris approximativement dans le quadrilatère ayant pour sommets Kontum, Bokham, Ban-Tur et Mang Yang. Les travaux, commencés le 14 janvier, ont été terminés le 14 février et ont comporté la prise de 1.750 clichés et 2.500 kilos de photographies se recoupant une à une.

TONKIN

L'amicale des Anciens Tonkinois. — Le 7 février dernier, cet actif groupement, qui compte parmi ses membres tant d'anciens soldats ou fonctionnaires, tant de colons fixés depuis longtemps en Indochine, s'est réuni en un banquet présidé par le gouverneur général. Le Commandant Révérony, président de l'Amicale, a prononcé l'allocution d'usage, mais ses paroles ont présenté, en raison de la présence du chef de la colonie et des circonstances que traverse l'Indochine, une gravité particulière. Par la voix

de leur président, les Anciens Tonkinois ont en effet tenu à faire entendre une protestation énergique contre les efforts de « quelques écrivains indigènes ignorants sinon malintentionnés » pour déformer et dénigrer l'œuvre accomplie par la France. Depuis quelque temps, on entend dire, en parlant de l'établissement du protectorat français sur l'empire d'Annam : la conquête, les conquérants, la violence de l'une et des autres, le ressentiment de la défaite, la haine des vaincus, etc...

Non, s'est écrié le Commandant Révérony, jamais l'Annam ne fut subjugué par des vainqueurs étrangers, mais bien délivré, libéré par nous de maux et de tyrannies, résultat d'une longue anarchie née sous les débiles successeurs du grand Gia-Long; jamais nous n'avons eu à combattre ce peuple malheureux, mais seulement ceux qui l'opprimaient : bandes cruelles et pillardes de Chinois et même d'Annamites ayant perdu l'habitude de la vie tranquille, honnête et du travail. Les vrais Annamites étaient avec nous de cœur d'abord, de fait dès qu'ils le pouvaient.

Rappelez-vous la malheureuse Sontay dont le sanginaire Luu-Vinh-Phuoc décimait méthodiquement la déplorable population pour la décider à fournir des ouvriers aux retranchements de Phu-Xa et de l'enceinte extérieure; rappelez-vous ces députations de notables qui, au risque de leurs têtes, venaient supplier les chefs militaires de hâter leur marche en avant. Rappelez-vous encore, au cours des années de la difficile pacification, ces théories de femmes et d'enfants en haillons, mourant de faim, qui, dès que nous avions chassé une bande, sortaient des montagnes et des forêts pour se mettre enfin sous notre protection. Combien de fois avons-nous vu marsouins, légionnaires et jusqu'à nos jeunes tirailleurs partager avec ces misérables moribonds leurs maigres rations. Rappelez-vous ces régions entières où la brousse avait repris possession des villages incendiés, des rizières en friche, régions dépeuplées par les rapt des femmes et d'enfants vendus en Chine comme du vil bétail, par les rafles d'hommes pris comme coolies, massacrés, mourant de faim et d'épidémies; plusieurs années après, leurs ossements blanchis jalonnaient encore les sentiers suivis par les pirates.

...Voilà l'exacte vérité, nous n'avons pu nous empêcher de la proclamer ici pour détruire les calomnies qui finiraient par prendre corps, si l'on n'y prenait garde. Nous avons cru que ce rétablissement de la vérité avait tout à gagner à être tenté par ces « Anciens Tonkinois » parmi lesquels existent encore des témoins des premiers temps, qui ont vécu les débuts de la France dans ce pays.

Le développement des bibliothèques publiques.

— La bibliothèque centrale de Hanoï possède (au 30 juin 1925) 27.933 volumes, non compris les ouvrages périodiques. La salle de travail est très fréquentée et a reçu du 1^{er} juillet 1924 au 30 juin 1925, 19.501 lecteurs, contre 18.740 l'année précédente. La section de prêt dispose de 8.000 ouvrages, dont 300, en moyenne, rentrent et sortent chaque jour.

A Saïgon, la question de la construction d'une nouvelle bibliothèque, adaptée aux besoins du service, a été examinée en 1924 par le Conseil colonial de la Cochinchine, qui n'a pu la ré-

soudre, faute de crédits disponibles. Différentes solutions sont actuellement étudiées par le Gouvernement de la Cochinchine.

En attendant, des améliorations ont été apportées dans l'aménagement des locaux. Le nombre des volumes est passé de 8.963 en 1924 à 10.091 en 1925. Le nombre des lecteurs est en moyenne de 46 par jour; la section de prêt possède 5.811 ouvrages.

La bibliothèque de Hué ne s'est accrue, en 1925, faute de crédits suffisants, que de quelques ouvrages administratifs. Le nombre total de volumes est de 1.370.

La bibliothèque de Phnom-Penh a été ouverte au public le 29 décembre 1924; elle renfermait, au 30 juin 1925, 4.814 ouvrages, dont 1.815 à la section centrale et le reste à la section de prêt.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

La prise de Soueida. — Le numéro de mai de l'Asie française a résumé, d'après les renseignements publiés par les journaux, les opérations qui ont abouti à la prise de Soueida (cf. les pages 200-201); pour compléter les informations que nous avons données à ce sujet, nous n'hésitons pas à reproduire ici dans sa presque intégralité le récit qu'un témoin oculaire, M. Robert Poulaine, correspondant du Temps en Syrie, a envoyé à ce journal parisien dès le 27 avril. C'est dans son numéro du 19 mai, comme « lettre de Syrie », qu'a paru cette correspondance, dont voici les principaux passages :

Préparé minutieusement au cours de l'hiver par le général Gamelin, étudiée par les techniciens des états-majors, la marche sur le Djebel s'est déclenchée à l'heure fixée par le commandement, ni prématurément, les pistes étant à peine remises des grosses pluies d'un hiver exceptionnel, ni trop tard, les champs étant verts d'une abondante récolte et les réserves d'eau pleines jusqu'au bord. Ajoutons à ces avantages celui d'une température favorable au soldat, nuits froides, matinées fraîches, journées certes déjà chaudes mais supportables...

Stratégiquement, il y avait plusieurs façons d'atteindre Soueida, en prenant comme base de départ la seule possible, c'est-à-dire la ligne du chemin de fer Damas-Deraa, frontière palestinienne. On pouvait, partant d'Ezraa, remonter la route normale de Soueida par Bos-el-Harir et Mezraa; mais cet itinéraire, qui fut fatal à la colonne Michaud, contraignait les troupes à combattre dans un terrain parsemé de blocs de lave, coupé de monticules pierreux, offrant à un adversaire passé maître dans l'art de les utiliser des milliers d'abris individuels, réduisant enfin par l'exiguïté de ses champs de tir l'emploi de nos armes automatiques. On pouvait également, partant de Gazaleh, gagner Soueida par la rou-

te ou plutôt la piste que suivit en septembre 1925 la première colonne Gamelin. Le commandement s'arrêta à la solution suivante : deux masses de manœuvre, placées sous le commandement du général Andréa, furent concentrées l'une à Ezraa, l'autre à Bosra-Eski-Cham. La première, commandée par le colonel Massiet, du 21^e régiment de spahis marocains, comprenait six bataillons, deux batteries de 75, quatre escadrons, une compagnie de chars d'assaut, deux pelotons d'autos-mitrailleuses et un convoi de cent voitures automobiles (sanitaires, camions de vivres et de munitions). Elle devait suivre la piste Ezraa, Gazaleh, Musseifré, Oum-Oualled, Tel-el-Hadid, Soueida. La seconde, commandée par le colonel Pichot-Duclos, comprenant cinq bataillons, deux escadrons, deux batteries de 65 et un convoi, vivres et munitions, de 400 chameaux et mulets, avait pour mission de monter en direction sud-nord par Aéré. Baptisée colonne légère, encore que son convoi fût pour elle un impedimentum de poids, elle offrait en outre constamment son flanc droit à un ennemi posté sur les premiers contreforts du djebel.

Le 22 avril, la colonne principale se porte d'Ezraa à Garié-Garbie; le 23, elle campe à Oum-Oualled; et le 24, au Tel-el-Hadid, se trouvant à pied d'œuvre à moins de 8 kilomètres de Soueida. La colonne légère quitte Bosra le 24 pour Aéré, où elle se trouve également à pied d'œuvre à 12 kilomètres de Soueida. Mais tandis que, jusqu'au Tel-el-Hadid, la marche de la colonne Andréa-Massiet s'effectuera sans le moindre incident, sauf quelques échanges de coups de fusil, la nuit, au bivouac, la colonne Pichot-Duclos devra constamment combattre sur ses flancs, user de son artillerie, et essayer quelques pertes.

Au soir du 24, le dispositif est donc le suivant : la colonne principale a établi son camp à cheval sur la piste Oum-Oualled, Soueida, au pied du Tel-el-Hadid, colline dominante occupée par un bataillon de légion étrangère. La colonne légère est à Aéré en liaison optique avec sa voisine. A l'aube du 25, elle doit se mettre en marche vers Soueida, ayant comme objectif la citadelle située à cinq cents mètres à l'est de la ville qu'elle attaquera ainsi par le sud avec débordement à l'est; la colonne principale marchant vers l'est attaquera Soueida sur sa face ouest avec débordement par le nord. En principe, les éléments de flanc-garde de deux colonnes devront effectuer leur liaison environ deux heures après le départ des cantonnements, celui de la colonne de droite ayant été fixé à cinq heures du matin et celui de la colonne Andréa à six heures.

Ce thème exposé dans sa sécheresse tactique, voici comment, sous nos yeux, les choses se sont passées.

L'illusion d'une marche militaire vers Soueida abandonnée par un ennemi préférant le refuge de sa montagne ne tenait plus dès le soir de la première étape, quand on aperçut dans tout le Djebel et surtout dans sa capitale des feux d'alarme appelant au secours tous les guerriers. Elle se dissipa complètement dans la journée du samedi 24, quand du haut du Tel-el-Hadid nous vîmes défilé dans Soueida des centaines de Druses, drapeaux déployés, et que dans la plaine, à nos pieds, à bonne portée de canon, d'autres guerriers édifiaient à la hâte des retranchements de lave qu'il fallut le lendemain enlever de haute lutte, avec l'appui des chars d'assaut. Combien nous regrettâmes alors le manque absolu d'artillerie lourde, l'insuffisance numérique de l'artillerie de campagne !... Pendant que nous observions ainsi les allées et venues d'un ennemi nombreux, nous entendions vers le sud une vive fusillade, ponctuée de canonnade : la colonne Pichot-Duclos progressait vers son premier cantonnement.

A cinq heures, la diane secoua les attardés dans leurs

couvertures. Une brume épaisse couvrait l'horizon vers l'est, dissimulant aux yeux des observateurs et surtout de l'aviation les abords immédiats de Soueida; par contre, la colonne, marchant face au soleil levant, égrenait tous ses échelons sous les feux d'un ennemi vigilant. Le départ fut marqué par un premier incident : un avion contraint d'atterrir dans la pierraille ne put reprendre son vol et il fallut le brûler sur place. Déjà la tête de la colonne avait franchi la crête en avant de Tel-el-Hadid, quand un sifflement caractéristique, puis l'éclatement d'un obus à moins de cent mètres du convoi aligné sur la piste confirma les renseignements fournis la veille par les habitants chrétiens d'un village voisin, à savoir que les Druses disposaient de deux pièces d'artillerie. De fait, une trentaine d'obus de 75 et autant de 65 encastrèrent, les premiers, la colonne, les seconds, le peloton d'avant-garde des autos-mitrailleuses. Puis ce fut à l'avant le déchaînement de la fusillade. Les Druses, réfugiés dans des tours individuelles faites de grosses pierres laissant le passage d'un fusil et formant à l'arrière pare-éclats, mitraillèrent les éléments d'avant-garde. Le général Andréa suivi de son état-major, à pied, s'avancait par bonds de deux cents mètres sur la route, les balles sifflaient de tous côtés, les agents de liaison à cheval, dans un va-et-vient incessant, portaient des ordres aux divers points du champ de bataille à leurs bataillons respectifs. Tout à coup, les balles se firent plus nombreuses et plus dense leur essaim. Du monticule de pierre, qui nous servait d'observatoire pour surveiller la marche de la compagnie de flanc-garde droite, nous aperçûmes à quelques centaines de mètres de notre poste une ligne de tirailleurs à longs vêtements sombres se rapprochant, tirant, courant d'abris en abris, manœuvrant comme des soldats expérimentés. Les Druses, bousculant la première ligne de fantassins privée de son chef tué, allaient déborder la tête de colonne et l'état-major... En quelques minutes, les hommes du convoi, sans qu'on ait eu besoin de le leur prescrire, avaient saisi leurs armes et s'étaient égrenés le long des voitures. Un jeune officier d'état-major à cheval était allé chercher une section de 75 aussitôt en batterie, et les premiers obus explosifs filèrent, pendant qu'un autre lieutenant ramenait les tirailleurs désemparés. Puis trois tanks à leur tour déboîtèrent de la route et foncèrent sur les Druses qui déjà, ayant pris les mulets de la compagnie, fuyaient... L'officier qui commandait cette section de chars, avec un profond mépris du danger, allait dans son auto fragile ravitailler ses mitrailleuses. Enfin, débordés, pourchassés, les Druses s'enfuirent...

Il était dix heures du matin; depuis six heures, la colonne n'avait pas progressé de trois kilomètres, et, chose plus grave, la jonction avec les bataillons du colonel Pichot-Duclos n'était pas encore assurée. Par bonheur, les avions de reconnaissance avaient pu, la brume ayant disparu, avertir le général Andréa des difficultés encourues par sa droite. Une liaison de spahis, partant à ses risques et périls, put franchir les trois kilomètres qui séparaient la colonne principale de la colonne légère et rapporter au chef des renseignements précis. Un bataillon tenu en réserve fut déployé sur le flanc droit, et l'on attendit... Pour comble, un orage éclata, apportant quelque fraîcheur, mais donnant de nouvelles angoisses pour l'état des pistes. A gauche, la fusillade s'était ralentie; les légionnaires, qui avaient une fois de plus l'honneur de combattre à l'avant-garde, avaient chassé les Druses et n'attendaient plus, pour déborder la ville, que l'arrivée sur leur parallèle de la colonne Pichot. Enfin, à 11 h. 30, les premiers éléments de celle-ci apparurent dans la plaine, comme autant de points noirs multipliés à l'infini : la bataille était gagnée... La marche reprit normalement et, à 13 h. 35 exactement, nous pénétrions

dans Soueida nettoyée. De cadavres druses, point, malgré les corps aperçus tombant sous le feu des mitrailleuses. Leurs camarades les avaient emportés. Par contre, commença le lent défilé des cacolets, ramenant les blessés et les tués de chez nous, que nous ne croyions pas aussi nombreux. On retrouva le corps du capitaine commandant la compagnie de tirailleurs d'avant-garde; les Druses avaient eu le temps de le dépouiller de tous ses vêtements, de lui taillader la figure à coups de couteau et de lui laisser une pancarte sur la poitrine.

Dans Soueida, la source alimentée d'eau fraîche venant de la montagne coulait encore sur la place, ce qui prouvait le désarroi d'un adversaire qui avait espéré résister davantage. Devant la maison de Chabandar, une automobile de marque américaine, portant sur ses flancs le croissant rouge du service sanitaire, avait été précipitamment abandonnée, pleine d'obus de 65. Plus haut, à la citadelle, les premiers arrivés retrouvaient, éclaté, le canon de 75 qui nous avait si bien arrosés. Des flaques de sang frais sur les sièges du pointeur et du tireur indiquaient que ce n'était pas là une opération voulue, mais bien un accident de tir. D'ailleurs, en voyant les obus sans douille rassemblés à côté de la pièce, on pouvait conclure que les artilleurs improvisés avaient voulu forcer la charge de la poudre pour augmenter la portée. Mal leur en avait pris. On retrouva également des mitrailleuses, des fusils-mitrailleurs, des stocks de munitions. Le cimetière militaire de la citadelle était complètement bouleversé, les ossements dispersés...

Cependant, tandis que les éléments des deux colonnes défilaient dans le village pour gagner leurs emplacements de bivouac, les Druses, à quelques kilomètres, franchissaient en grappes compactes les dernières crêtes à l'est, sans que notre artillerie songeât à les poursuivre. Ramenés par les camions de la colonne principale ou sur les chameaux et mulets de la colonne légère, les blessés furent parqués dans des abris de fortune en attendant leur évacuation. Les jeunes médecins de bataillon qui avaient pied à pied suivi l'attaque se prodiguèrent à leur chevet, suppléant par un dévouement de tous les instants à quelques défaillances d'organisation... L'inventaire des pertes révéla 84 tués et 350 blessés, ce qui donne un aperçu de la violence du combat où 5.000 Druses, c'est-à-dire 5.000 fusils, furent engagés. La lutte avait été particulièrement dure pour la colonne Pichot-Duclos, attaquée à sa sortie d'Aéré par 1.500 cavaliers druses qui sabrèrent les tirailleurs et contre-attaquèrent trois fois jusqu'au corps à corps.

Toute la manœuvre fut heureusement sauvée par l'initiative du capitaine Moreau, qui commandait le bataillon d'avant-garde. Voyant le combat engagé sur la droite, accroché lui-même plus légèrement en avant, mais dans l'impossibilité de progresser puisque le gros de la colonne n'aurait pu le suivre, il laissa déployée sur son front une de ses compagnies et, ramenant brusquement le reste de son bataillon par une conversion rapide vers la droite, le jeta dans le flanc d'un ennemi à son tour désarmé et contraint de fuir. Le Druse, ardent à l'assaut, habile à trouver le point sensible de l'adversaire (c'est ainsi que tous ses efforts dans la journée du 25 tendirent à empêcher la jonction des deux colonnes), ne tient pas devant la manœuvre. Le capitaine Moreau, de l'avis de son chef le colonel Pichot-Duclos, fut un des meilleurs artisans de la victoire. Quant au colonel lui-même, il se trouva revolver au poing si près des Druses qu'il eut cinq de ses officiers d'état-major touchés à ses côtés.

Voilà, rapidement brossé, le récit de la bataille de Soueida.

Fantassins et cavaliers furent admirables, épiques, audacieux, de même que les équipages d'autos-mitrailleuses

et de tanks, qui voient l'ennemi de si près. Quant à l'aviation, elle mérite une mention spéciale: assurant d'abord la surveillance du champ de bataille, elle bombardait également avec à-propos et précision des ravins emplis d'ennemis, remplaçant ainsi l'artillerie lourde. Maintenant, elle évacue depuis deux jours les blessés graves de la colonne. Dans la soirée de dimanche, en effet, le premier appareil pouvait atterrir au pied de Soueida, sur un terrain rapidement aménagé, et dès lundi les évacuations sur l'hôpital de Damas commencèrent. Un pilote a fait seul, dans la même journée, quatre voyages, ce qui représente huit heures et plus de vol.

Hier après-midi, tout à côté de la citadelle, eut lieu le service des morts, devant des délégations de toutes les unités formées en carré, devant tous les officiers, devant le général Andréa. Soixante trous hâtivement creusés, 60 cadavres affreusement meurtris, tout autour des centaines d'hommes silencieux. Le chef seul s'avance et prononce les paroles d'adieu. Les clairons éveillent les échos du Djebel, puis les représentants de toutes les confessions viennent tour à tour réciter les dernières prières et l'on défile. Mais tout cela c'est le rituel; ce qui ne l'est plus, c'est de voir aux mains de chaque petit soldat un modeste bouquet de fleurs des champs trouvées on ne sait où, dans ce pays de lave et de rochers; ils ont, de leurs mains plus habiles à manier la pioche ou le fusil, composé de rustiques croix de verdure; ne voulant pas laisser partir le camarade de la veille sans une dernière pensée, ils ont même, quand ils le connaissaient mieux, retenu après la cérémonie le père capucin, afin qu'il récitât une prière spéciale pour le mort de leur escouade.

Pacification du Djebel Druse. — La prise de Soueida, enlevée le 25 avril par les soldats du général Andréa avec le succès et le brio que l'on vient de voir, n'a pas suffi pour assurer la complète pacification du Djebel Druse. Malgré tous les efforts tentés pour mettre la main sur les chefs mêmes de la révolte, ces irréconciliables ont pu s'échapper et susciter de nouvelles difficultés aux troupes françaises, soit dans la partie méridionale du Djebel, soit dans la Goutha de Damas. De là deux séries d'opérations militaires, exactement comme par le passé, et d'opérations qui n'ont cessé de se poursuivre et qui continuent encore.

Au moment où nous avons laissé, dans notre dernier numéro, le récit des événements, les fausses nouvelles répandues partout en Syrie par les agents du Comité syro-palestinien d'Égypte n'avaient pu vaincre l'impression produite par la prise de Soueida; depuis lors, cette impression s'est encore confirmée, si bien que le mouvement de soumission a toujours été s'accroissant. La sentence de mort prononcée par contumace contre Soltan el Attrache et contre plusieurs autres chefs rebelles par la cour martiale de Damas, les déplacements incessants de nos troupes dans la partie Nord du Djebel Druse, la nouvelle des succès du Rif et de la reddition d'Abd-el-Krim ont très efficacement battu en brèche la propagande antifranaise poursuivie sournoisement par les agitateurs syriens de Caïffa et du Caire. Aussi a-t-on vu, malgré leurs efforts, de nombreuses familles rentrer, dès les derniers jours de mai, à Soueida, où la vie était

redevient normale et où les gens paisibles étaient sûrs de vivre en sécurité sous la protection de nos soldats.

Cependant ceux-ci, sans perdre de temps, travaillaient à étendre leurs succès antérieurs et à les consolider encore en achevant la soumission du Djebel, dont les parties Sud et Est demeuraient encore au pouvoir des rebelles. Effectivement, au début de juin, deux colonnes partaient en direction de Salkhad, l'une de la région d'Aéri, au Sud-Ouest de Soueida, où elle s'était établie peu auparavant, l'autre de la région de Bosra, où aboutit la voie ferrée de Damas. Agissant de plein concert, elles balayaient devant soi les groupements ennemis partout où ils tentaient d'opposer quelque résistance, à Oulm-el-Bemman et à Gharié (2 juin), à Machkouk et enfin à Salkhad même (3 juin).

Ce qu'est Soueida pour la partie Nord du Djebel Druse, Salkhad l'est pour la partie Sud; c'est le centre le plus important du Haouran méridional. Bâtie en amphithéâtre, face au Sud, et dominant un col où aboutissent la vallée de l'oued el-Botus, affluent du Jourdain, qui mène vers la Palestine et le Liban, et l'Ouadi Sirhan, qui est la voie du désert de Syrie, Salkhad est vraiment le point de passage obligé des caravanes. Aussi jouit-elle d'un essor qu'avait encore accru, depuis la prise de Soueida, le fait pour cette localité d'être devenue le principal point de résistance de Soltan el Attrache. Là, le rebelle druse avait concentré la plus grande partie de ses forces; là encore, malgré ses déceptions antérieures, se flattait-il peut-être d'arrêter nos soldats.

Aussi la résistance a-t-elle été désespérée. Déjà à Machkouk, avant de prendre la fuite, nos adversaires avaient laissé 122 cadavres sur le terrain. A Salkhad, il en a été de même. Mais force a été finalement aux révoltés de se résigner à abandonner encore une fois leurs morts et leurs blessés et de s'enfuir pour éviter de faire leur soumission et pour tenir à nouveau la campagne. Mais isolées, sans refuge, sans ravitaillement assuré, que peuvent faire ces bandes d'irréconciliables, surtout à l'époque des fortes chaleurs? La chute de Salkhad, le 3 juin, marque donc sinon la fin de l'insurrection du Djebel Druse, du moins un nouvel acheminement vers sa conclusion.

On en a eu la preuve par la suite, quand on a vu, à différentes reprises, des soumissions se produire et des familles druses remettre leurs fusils au général Andréa. Puis l'arrivée consécutive de plusieurs échelons de troupes marocaines rendues libres par la reddition d'Abd-el-Krim et venues relever les troupes fatiguées de Syrie, a vivement impressionné les populations. Enfin, le 2 juillet, une colonne partie de Salé (dans l'Est-Sud-Est de Soueida) atteignait Ariès sans obstacle; tôt après, Mayamas ou Myamas, à 15 kilom. Nord-Est de Salkhad, était occupé à son tour et les populations de l'Est du Djebel, lassées d'une lutte dont elles sentaient l'inanité, effrayées de voir l'obstination de Soltan el Attra-

che et, par ailleurs, rassurées par l'activité de nos troupes, se refusaient à soutenir plus longtemps le chef rebelle et s'engageaient à chasser ses partisans. Imtan, El Harisse faisaient leur soumission en même temps que différents villages avoisinants; enfin, le deviche Komze, un des principaux meneurs des rebelles, se rendait au général Andréa, gouverneur du Djebel... Tout permet donc de bien augurer de la fin de la révolte du Haouran, d'autant plus que la région de Soueida continue de rester calme, que l'isolement s'accroît de plus en plus autour de Soltan el Attrache et que, partout ailleurs, tout symptôme de révolte est immédiatement comprimé.

Les opérations dans la Ghoûta de Damas. — Voilà bien ce que montrent les derniers événements qui se sont produits autour de Damas. Les efforts, d'ailleurs couronnés de succès, du général Vallier, n'étaient pas encore parvenus à chasser de la Ville sainte les rebelles et les bandits, si bien que, dans la seconde moitié de mai encore, ceux-ci affichaient clandestinement un insolent manifeste demandant à la France le paiement d'une somme de 25 millions de francs comme réparation des dommages causés dans la ville, le retrait de toutes ses troupes, la restitution des armes prises à la suite de la bataille de Merdj Ayoum, l'expulsion des Arméniens et des Circassiens, la restitution des casernes à l'armée rebelle, la constitution d'un gouvernement révolutionnaire, la conclusion d'un traité franco-syrien valable pour sept ans et enregistré par la Société des Nations. L'outrecuidance même de ces exigences ne pouvait abuser personne; les victoires françaises du Djebel ont encore contribué à montrer ce que valaient les prétentions des agitateurs syriens. Néanmoins il importait de frapper un coup, à Damas même, où d'ailleurs, dans le Meidan, le retour à la vie normale s'opérait progressivement. Las de l'insécurité dans laquelle les rebelles les faisaient vivre, les habitants de ce quartier, non contents de bien accueillir les « partisans de Damas », s'étaient engagés à assurer la sécurité des postes français et à les protéger contre des actes d'hostilité. Du 15 au 20 juillet, les troupes de Damas arrivées rapidement et secrètement aux abords de la Ghoûta, ont exécuté un mouvement tournant, encerclé un point où séjournaient des bandes rebelles et leur ont infligé une sanglante défaite: 150 morts, de nombreux blessés, 300 prisonniers et 70 otages, voilà le bilan de ce fait d'armes, qui a inspiré aux insurgés une terreur salutaire. Plusieurs des bandes qui tenaient encore la campagne aux environs de Damas ont fait demander l'aman, et la banlieue semble presque complètement pacifiée. Sans doute subsiste-t-il encore quelques îlots de résistance, mais ils seront prochainement réduits; c'est la tâche qui reste à mener à bien par les six colonnes volantes qui rayonnent autour de la ville.

Une campagne de faux bruits. — Naturellement, les nouveaux succès remportés un peu partout par les troupes françaises ont amené, comme on l'a déjà dit plus haut, les ennemis de l'influence de la puissance mandataire à intensifier la campagne de fausses nouvelles que signalait déjà notre dernier numéro (à la p. 202). On a donc parlé d'un mécontentement du patriarche maronite (il aurait été froissé de n'avoir pas été consulté pour l'organisation du nouveau Sénat libanais ; il aurait songé à demander à la Société des Nations le retrait du mandat confié à la France), voire même d'un mécontentement général. Le résultat de cette campagne, comme aussi de la dispersion des rebelles du Djebel et de la Goûtha, ç'a été surtout cette recrudescence du brigandage dans le Liban dont il va être question un peu plus bas.

Proclamation de la République libanaise. — Le 24 mai, à l'issue de la séance du Conseil représentatif, M. de Jouvenel a proclamé la république libanaise en même temps qu'il promulguait la Constitution. Il l'a fait dans les termes suivants :

J'apporte aux fondateurs de la République libanaise le salut de la France... J'ai l'honneur de promulguer la Constitution libanaise. Vous avez fait gravir à votre patrie un échelon la ramenant au rang des Etats parlementaires... Nous avons trouvé ici des religions et des races diverses ; nous cherchons à les pousser les unes vers les autres, non pour se heurter, mais pour collaborer à l'intérêt public. Espérons que cette harmonie est proche. Je déclare promulguée la Constitution de la République libanaise.

M. de Jouvenel a ensuite signé un arrêté nommant les sénateurs de la République libanaise. Puis M. Charles Debbas a été nommé Président de la République libanaise et un Conseil des Ministres a été constitué avec, à sa tête, M. Auguste Adib et, par une série de décrets, ont été fixés l'organisation et le mécanisme de la République libanaise. Signalons simplement ici, avant d'y revenir un peu plus tard, le décret n° 5, du 31 mai, fixant à sept le nombre des ministères (Justice, Intérieur, Finances, Travaux Publics, Instruction publique, Agriculture, Hygiène et Assistance publique) et déterminant les attributions de chacun d'eux.

Avant la mise en marche du nouvel état, ou plutôt du nouveau régime de l'Etat du Grand Liban, dès le 27 mai, M. de Jouvenel s'était embarqué pour la France.

Le programme du Gouvernement libanais. — Le ministère libanais s'est présenté le 14 juin devant le Parlement et lui a présenté une liste imposante de problèmes réclamant impérieusement son attention et à la réalisation desquelles il consacra tous ses efforts. Voici la liste de ces projets, telle qu'elle figure dans la déclara-

tion du Cabinet, avec les explications complémentaires fournies sur quelques-uns d'entre eux :

Le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans le pays, l'ordre et la sécurité étant la condition et la base de toute réforme (L'œuvre qu'accomplit l'armée française, avec la collaboration des forces libanaises, nous laisse espérer que cet objectif sera bientôt atteint. Cette œuvre mérite la reconnaissance du pays) ;

— Le relèvement et la reconstruction des régions qui ont été dévastées lors des troubles récents (Les dépenses nécessaires seront prélevées sur les fonds constitués par l'arrêté sur l'évaluation et la réparation des dommages, ainsi que sur la quote-part qui nous revient dans l'excédent des recettes affectées à la Dette publique) ;

— L'adoption des mesures nécessaires pour assurer une bonne administration de la justice, pierre angulaire de tout progrès, et l'organisation de la justice suivant un système conforme aux intérêts du pays et garantissant les droits des Libanais et des colonies étrangères conformément au pacte de la Société des Nations (La commission chargée d'élaborer un projet à cet effet et dont les réunions ont subi un retard, du fait de la mise en application de la Constitution, sera bientôt convoquée pour établir son rapport, qui sera soumis au Parlement) ;

— L'institution d'une monnaie stable qui mettra fin à la perturbation financière et économique dans le pays et permettra à l'Etat d'asseoir le budget de l'Etat sur des bases solides ;

— La compression des dépenses publiques dans la mesure que permettra le bon fonctionnement de l'administration et sans que l'intérêt général puisse en souffrir ;

— L'élaboration, dans le plus bref délai, de la loi spéciale prévue à l'article 81 de la Constitution, à l'effet de réaliser l'unification des impôts entre tous les citoyens de la République Libanaise et d'assurer la répartition des charges fiscales sur la base de la justice et de l'égalité ;

— Le développement des travaux d'irrigation et de drainage en vue de favoriser l'essor de l'agriculture ;

Le reboisement général et la création de forêts sur toute l'étendue du territoire, en raison des avantages hygiéniques et économiques qui en résultent ;

— L'encouragement à donner aux entreprises d'utilité publique propres à accroître la richesse nationale, et l'utilisation de l'énergie hydraulique des fleuves et des chutes d'eau pour la production de l'électricité ;

— L'étude des moyens de réaliser le projet de chemin de fer entre Nakoura et Tripoli ;

— L'amélioration et l'entretien du réseau routier, de façon à faciliter les communications et encourager l'estivage et le tourisme au Liban ;

— La diffusion de l'enseignement primaire et technique dans toutes ses branches, et sa généralisation dans les régions privées d'écoles ;

— L'adoption des mesures nécessaires à la conservation et à l'amélioration de la santé publique.

L'exposé de ce programme, lu devant la Chambre par le Président du Conseil Auguste Pacha Adib, et devant le Sénat par le ministre de la justice, avait été précédé d'une demande de ferme appui et de coopération efficace, comme aussi de pleine confiance de la part du Parlement et du peuple libanais. Très sagement, le ministère avait demandé le laps de temps nécessaire « pour étudier et approfondir les problèmes sociaux et les entreprises économiques

qui contribuent au bien-être des populations et à la prospérité du pays ».

Il avait ajouté, au sujet des rapports avec les émigrés libanais, les Etats voisins et la Puissance mandataire :

Le Gouvernement s'emploiera de son mieux à resserrer les liens d'amitié et à développer l'esprit de concorde et d'entente avec les Etats voisins. Il ne faillira pas au devoir qui lui incombe de maintenir un contact permanent avec les émigrés libanais, et de prodiguer les efforts pour encourager leur retour et s'assurer leur participation effective à la réalisation des projets qui intéressent leur patrie.

Par ailleurs, le Gouvernement continuera à développer les bons rapports qu'il entretient avec les représentants de la Puissance mandataire, en vue d'une étroite collaboration pour le progrès et la prospérité du pays. Avec l'aide de la Puissance mandataire et conformément aux dispositions de la Constitution, il travaillera activement à faire admettre la République Libanaise dans la Société des Nations.

L'insécurité dans le Liban. — Le problème de la sécurité est, on vient de le voir, celui que le ministère libanais met avec raison en tête de son programme. Il a d'autant plus de motifs de le faire que les événements du Djebel Druse et de Damas, les appels du Comité syro-palestinien d'Egypte et d'autres raisons encore ont occasionné de différents côtés la recrudescence du brigandage. Dans la région de Baalbeck, plusieurs villages ont reçu une sévère leçon et le commandant des troupes de la Bekaa a lancé un manifeste sévère menaçant les bandes d'une répression très dure. Dans le Chouf et à Djerzine, des troupes doivent séjourner tout l'été et assurer le maintien de l'ordre par leur présence. A travers les régions où des incidents sont à redouter, une cinquantaine d'automobiles circulent sans cesse, portant des agents de la force mobile et prêtes à se rendre aux points où leur présence serait nécessaire. Mais ces mesures n'ont pu réagir contre la réputation d'insécurité que des incidents regrettables, se succédant sans discontinuer, ont faite à une des parties de la montagne les plus fréquentées d'ordinaire. De là une saison estivale beaucoup moins active que les deux précédentes, en dépit des efforts de la Commission du Tourisme du Haut-Commissariat et des Services économiques du Gouvernement libanais. « Nos clients d'Egypte, écrit le *Réveil* (de Beyrouth) du 15 juin, qui sont les plus nombreux et les plus assidus, préfèrent encore le climat insupportable de leur pays au risque de se faire écorcher la peau dans une de nos belles vallées. »

M. de Jouvenel à la Commission des Mandats. — Quelques-unes des critiques énoncées par la Commission permanente des Mandats, après l'audition de M. Robert de Caix, sur la façon dont les Hauts Commissaires de France avaient rempli leur tâche en Syrie, ont-elles touché au vif M. Henry de Jouvenel? Dans tous les cas, peu de

temps après son arrivée, le Haut Commissaire s'est rendu à Genève pour y fournir à la Commission des Mandats, en séance publique, de nouvelles précisions sur la situation actuelle de la Syrie.

Preuant pour cadre de son exposé la récente pétition adressée à la Société des Nations par le Comité syro-palestinien, le Haut Commissaire de France en Syrie et au Liban a débuté par annoncer qu'une enquête entourée de toutes garanties de sérieuse impartialité serait menée sur les événements ayant précédé sa propre venue en Syrie et serait communiquée à la Commission permanente des mandats. Il a fait ensuite un exposé détaillé de sa gestion dans ces pays dont les nationalités sont sans cesse en mouvement et où l'unité nationale n'existe pas, à cause des bouleversements provoqués par les guerres religieuses. Passant successivement chacun d'eux en revue, il a montré le Liban, lors de son arrivée à Beyrouth, vraiment à feu et à sang, bouleversé par des bandes sanguinaires et impitoyables ; non contente de faire cesser ces massacres, la France a entrepris dans ce pays un travail politique qui vient d'aboutir à l'élaboration d'une constitution. S'il n'a pas été besoin d'intervenir dans le pays des Alaouites, où la situation était et est toujours considérée comme bonne, force a été, par contre, d'agir dans le Djebel Druse. Reconnaissant enfin que toutes ses tentatives de conciliation étaient prises par les Druses pour des marques de faiblesse, et voyant les rebelles poser des conditions inacceptables pour la puissance mandataire et pour la Société des Nations, M. de Jouvenel n'a pas hésité à recourir à une action militaire et à une action politique simultanées afin d'aboutir à une véritable pacification du Djebel, entravée sans cesse jusqu'alors par l'action du Comité syro-palestinien qui réclame l'abolition du mandat et de retrait des troupes françaises. En Syrie comme dans le Djebel, l'action du Comité syro-palestinien a été néfaste ; mais ces révolutionnaires constituent une faible minorité et n'ont de force que grâce à la terreur inspirée par eux. Le succès des élections dernières, que les menaces de mort des nationalistes n'ont pu empêcher, a fourni à M. de Jouvenel de précieuses indications sur la voie à suivre pour mener à bien une œuvre de rapprochement qui sera sans doute de longue haleine, mais est possible et vraiment réalisable.

A la suite de cette revue de la situation des différents pays composant l'ensemble du territoire sous mandat, le Haut Commissaire a déposé sur le bureau le texte du nouvel accord d'Angora, conclu récemment par lui pour mettre fin aux difficultés qui surgissaient constamment depuis 1921 entre la Turquie et la Syrie. Il s'est expliqué sur le bombardement de Damas et sur la nécessité de réduire par les armes un quartier abritant la lie de la population et constituant, par l'existence de foyers d'insurrection sur le flanc de la ville, une véritable menace pour sa sécurité, sinon même pour son existence. L'ac-

tion militaire engagée était absolument nécessaire à la protection de Damas. M. de Jouvenel a également fait le procès de l'action néfaste du Comité syro-palestinien, dont le président n'est même pas Syrien et a protesté contre les accusations mensongères adressées par lui, sans relâche, à la Société des Nations. Il a, finalement, déclaré tenir pour possible d'obtenir une paix durable dans ces régions troublées ; des traités entre Liban et Syrie, par exemple, lui paraissent pouvoir y aider avec efficacité. Quant au Gouvernement français, il souhaite conclure avec la Syrie un traité analogue à celui que la Grande-Bretagne a passé avec l'Irak ; ainsi parviendra-t-on à guider lentement dans les voies du progrès ce pays, habitué de temps immémorial aux intrigues de la force et de la féodalité, et à le mettre à même d'entrer un jour dans la Société des Nations.

Le comte Théodoli, président de la Commission permanente des mandats, a chaudement remercié de cet exposé M. de Jouvenel, qui a par la suite, en séance privée fourni à la Commission quelques renseignements complémentaires, ce même 17 juin dernier.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Ratification de l'accord de Mossoul.— Voici enfin terminés les débats relatifs à la question de Mossoul. Nous ne reviendrons pas ici sur les multiples péripéties de cette affaire si discutée, si grave ; il suffit de retenir que le traité fut voté le 8 juin par 143 voix contre 2 et 1 abstention, à la suite de différentes réunions, entre les représentants de la Turquie, de l'Angleterre et de l'Irak, dont la dernière fut consacrée à la révision générale de tous les protocoles et des conventions, ainsi qu'à l'introduction de légers amendements dans le texte des divers articles. Peu après, le 5 juin, à minuit, le traité anglo-turc était signé par Sir Ronald Lindsay, ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, et par les ministres turcs des affaires étrangères et de la guerre, Tewfik Rouchdy bey et Nouri pacha, puis enfin transmis à l'Assemblée Nationale.

Ce traité comprend trois chapitres et dix-huit articles, en vertu desquels la ligne frontière entre la Turquie et l'Irak est fixée suivant le tracé adopté par la Société des Nations dans sa séance du 29 octobre 1922. Quelques modifications ont été apportées à ce tracé au sud de Alimoun et d'Ashuta, de manière à laisser à la Turquie seule la route reliant ces deux endroits. C'est, pour la Turquie, l'acquisition de 20 kilomètres carrés de territoire montagneux.

La frontière sera délimitée par une commission composée de deux délégués turcs, un anglais, un iraki et un président suisse, ce dernier nommé par le président de la Confédération helvétique.

Les contractants acceptent -comme définitive

ment valable cette ligne-frontière et s'engagent à s'abstenir de toute tentative pour la modifier. Ils s'engagent réciproquement à s'opposer par tous les moyens aux tentatives d'individus armés pour se livrer au pillage et au banditisme dans la zone frontière et à les empêcher de franchir la frontière.

Dans le but d'élargir le champ des intérêts communs entre les deux pays, l'Irak paiera à la Turquie, pendant 25 ans, à partir de l'entrée en vigueur du traité, 10 0/0 sur toutes les redevances lui revenant : 1° de la Turkish Petroleum Co., en vertu de l'article 10 de sa concession du 14 mai 1925 ; 2° des compagnies ou personnes pouvant exploiter le pétrole, prévues à l'article 6 de la même concession ; 3° des compagnies subsidiaires pouvant être constituées en vertu de l'article 33 de la même concession. Cette redevance n'implique d'ailleurs pour la Turquie aucun contrôle sur la production ni sur l'exploitation des compagnies pétrolières.

L'Irak s'engage à ne pas inquiéter et à ne pas molester les personnes, en raison de leurs opinions, de leur conduite ou de leur politique en faveur de la Turquie, et à leur accorder une amnistie complète. Les contractants acceptent en outre de conclure une convention d'extradition.

Le traité entrera en vigueur dès sa ratification. Les ratifications seront échangées à Angora.

Le traité ne prévoit pas seulement que la ligne-frontière sera inviolable et ne sera pas sujette à révision ; il stipule aussi que cette ligne-frontière sera définitivement établie par la commission spéciale sus-indiquée dans un délai de six mois après la signature du traité. D'autre part, une amnistie générale doit être proclamée dans l'Irak à l'occasion de la signature dudit traité, en faveur de ceux que leurs sympathies pour les Turcs auraient amenés à commettre des délits dans la région-frontière. Conformément aux règles formulées dans le traité de Lausanne, les personnes habitant des localités reconnues comme faisant partie de l'Irak auront la faculté de choisir la nationalité turque pendant une période limitée, mais la Turquie se réserve le droit de ne pas agréer les sujets qu'elle estimerait indésirables. Afin de maintenir la paix sur la frontière turco-irakie, une zone neutre de 75 kilomètres, dans laquelle tout rassemblement sera interdit, est prévue entre la Turquie et l'Irak.

Tel est, dans ses clauses principales, le traité anglo-turc relatif à Mossoul. On ne saurait trop regretter, avec le *Times* du 7 juin, que rien n'y ait été prévu pour permettre aux Assyro-Chaldéens de rentrer sans crainte dans leurs foyers du côté turc de la frontière, comme la Société des Nations l'avait recommandé au sujet du statut de Mossoul. Mais cette réserve est la seule qu'on puisse faire, semble-t-il, au sujet du nouveau traité, tel qu'il a été négocié par Sir Ronald Lindsay.

En le présentant à l'Assemblée d'Angora, le

ministre des Affaires étrangères de Turquie, Tewfik Rouchdy bey, a insisté sur les mobiles qui ont poussé le gouvernement auquel il appartient à consentir de réels sacrifices territoriaux, il a protesté une fois encore contre les conseils donnés par la Société des Nations dans l'affaire de Mossoul.

La question principale, a-t-il dit, n'étant pas pour la Turquie une question de territoire, l'abandon en faveur de l'Irak de 1.000 kilomètres s'accorde avec les principes observés par notre pays. Le pivot de la politique de la Turquie, qui constitue dans le Proche-Orient la principale force, étant de travailler comme élément d'ordre et de progrès dans le cercle des nations civilisées, nous avons consenti des sacrifices pour assurer la paix dans le Proche-Orient, l'indépendance et le bonheur de l'Irak et l'établissement de relations normales avec l'Angleterre.

Le ministre a expliqué que les arguments turcs présentés lors des conférences de Lausanne, de la Corne-d'Or et de Genève n'ont rien perdu de leur valeur juridique. Puis il a ajouté :

Notre cause a marqué son empreinte dans maintes conférences, mais elle n'a pas eu d'effet sur la voix des personnages politiques des instituts internationaux.

Le Conseil de la Société des Nations a dévié de son rôle d'intermédiaire et s'est arrogé le rôle d'arbitre. Nous ne pouvons pas accepter une décision, même en notre faveur, prise, sans notre assentiment, par un groupe politique dont les membres demandent avis à leur ministère des Affaires étrangères pour la solution des questions qu'ils étudient.

Si la Turquie a plutôt subi qu'accepté l'accord anglo-turc, l'Irak, par contre, pour qui le *Times* prévoit une ère nouvelle de prospérité et d'essor économique et la reprise de relations amicales avec le pays voisin, l'Irak a accueilli avec joie la signature du traité. Comme il était partie à l'accord, dès le 15 juin, le Parlement de Bagdad l'a ratifié. Un peu plus tard, ç'a été le tour de l'Angleterre, si bien que, dès le début de juillet, le parlement britannique ayant ratifié les accords relatifs au règlement de la frontière de l'Irak et de la possession de Mossoul, les délégués du roi Faïçal sont partis pour Angora afin de procéder à l'échange des ratifications. Une note complémentaire en date du 5 juin offrait à la Turquie la faculté, durant les douze mois consécutifs à la ratification du traité, de capitaliser ses droits sur le pétrole de Mossoul, et de les abandonner moyennant un paiement unique et définitif de 500.000 livres sterling par la Grande-Bretagne et par l'Irak. Elle interdisait d'autre part à la Turquie de céder ces mêmes droits à une tierce partie avant d'avoir offert à l'Irak de les lui racheter. On a dit que la Turquie avait accepté l'offre des deux autres parties contractantes de renoncer, moyennant le paiement de cette somme de 500.000 livres sterling, à la perception, pendant 25 années, d'un pourcentage sur les redevances à verser à l'Irak par la

Turkish Petroleum Co.; mais cette information a été démentie par la suite.

Voilà donc enfin résolue la grave affaire de Mossoul.

TURQUIE

Un complot contre Moustapha Kemal. — Après la séparation de la grande assemblée d'Angora réunie en session extraordinaire pour voter les accords anglo-iraki, français, et d'autres encore sur lesquels il faudra revenir, Moustapha Kemal est parti en voyage à travers l'Asie-Mineure. De Brousse, il s'est dirigé sur Smyrne, où la police a découvert, à la date du 15 juin, qu'un complot avait été tramé contre la vie du président de la République turque. Complot politique, ourdi par certains députés anciens et actuels faisant partie de l'opposition, ainsi que par quelques fonctionnaires révoqués, et qui visait à perpétrer un attentat sur la personne de Moustapha Kemal le lendemain 16, lors de l'arrivée du Ghazi à Smyrne. Les conjurés ont été arrêtés, porteurs d'armes et de bombes, et remis au tribunal de l'Indépendance, qui est venu aussitôt poursuivre son enquête et instruire l'affaire sur les lieux mêmes.

L'annonce de ce complot a fourni au gouvernement un prétexte pour susciter un mouvement d'opinion en sa faveur. Moustapha Kemal a déclaré, dans un manifeste adressé à la nation, que « l'attentat était dirigé plutôt contre la République que contre sa personne ; mais la République, qui a des racines dans l'âme de la nation, ne saurait disparaître avec la suppression d'un homme. « Mon faible corps deviendra un jour de la poussière, mais la République turque vivra et poursuivra sa marche vers la civilisation. » Le président du tribunal de l'Indépendance a déclaré que le régime actuel se trouvait en présence d'une conjuration politique visant à renverser le gouvernement au profit d'un groupe occulte. Toute la presse a flétri le complot et exposé les graves dangers qui menaceraient le pays si Moustapha Kemal venait à disparaître avant l'achèvement de son œuvre. Bien entendu, la police a procédé à une vaste enquête et sans doute a-t-elle impliqué dans le complot un certain nombre d'adversaires du régime, absolument innocents de cette affaire. Parmi eux figuraient Chukri bey, représentant de la ville d'Ismid et ancien ministre de l'instruction publique du cabinet Talaat ; six généraux, tous pachas, dont Kiazim Karabékir, qui devait, en cas de réussite du complot, devenir président de la République ; Refet, ancien commissaire de l'intérieur ; Ali Fouad, ancien représentant de la Turquie à Moscou ; Rouchdy, député d'Erzeroum, Djavid bey, ministre des finances sous le régime « Union et Progrès ». Dès le 26 juin, le procès a commencé à Smyrne devant le tribunal de l'Indépendance constitué en juridiction spéciale, à l'effet de protéger le régime républicain contre les ennemis intérieurs. Une

centaine de personnes, arrêtées à Constantinople, à Angora, à Brousse et à Smyrne, et parmi elles une vingtaine de députés anciens ou actuels, étaient inculpées. On s'était demandé s'il ne conviendrait pas de réunir l'Assemblée Nationale pour lever l'immunité parlementaire qui couvre les députés actuels ; mais le président de l'Assemblée consulté, a déclaré tenir cette réunion pour inutile, les prévenus ayant été pris sur le fait.

Dans son réquisitoire, le ministère public a accusé les conjurés d'avoir entrepris : 1° de renverser le gouvernement par des moyens criminels illégaux alors que, comme dans tout pays civilisé soumis au régime démocratique républicain, ils disposaient librement de moyens politiques pour arriver au pouvoir ; 2° de bouleverser le pays en commettant un attentat contre Moustapha Kemal qui personnifie la révolution de la République turque.

Le ministère public a exposé ensuite la façon dont l'attentat avait été organisé et le degré de responsabilité de chacun des membres du complot, qui constitue une tache noire dans l'histoire de la Turquie. Il a demandé, dans le cas où leur culpabilité serait établie, la peine capitale pour Chukri et le colonel Arif Abidine, respectivement députés d'Ismid et d'Eski-Chehr ; Saroukan Zia Hourchid, ancien député de Lazistan ; Raszime, colonel en retraite ; Abdulkadir, ancien gouverneur d'Angora ; Edibe, major en retraite, et pour trois autres inculpés. Il a demandé l'acquiescement de Nadjie Hanoum et de trois autres personnes poursuivies.

Le 18 juillet, après avoir ordonné la mise en liberté de quelques prévenus, et l'arrestation de nombre d'autres personnes, celle des dirigeants de la Société « Union et Progrès » entre autres (on a parlé de 200 arrestations), le tribunal de l'Indépendance a prononcé treize condamnations à mort, dont six députés, entre autres Chukri bey. Les autres accusés ont été remis en liberté ; tels d'entre eux, Kiazim Karabekir, Ali Fouad et Refet pacha entre autres, avaient catégoriquement déclaré tout ignorer de l'attentat.

Les treize condamnés à mort, vêtus d'une longue chemise blanche, et portant sur la poitrine une pancarte mentionnant la nature de leur crime, ont été pendus le 14 juillet, à l'aube, sur une place de la banlieue de Smyrne, à l'endroit même où ils avaient projeté d'assassiner Moustapha Kemal.

Le tribunal de l'Indépendance a alors quitté Smyrne et s'est rendu à Angora pour y connaître des accusations de complicité portées contre certains membres du Comité « Union et Progrès ».

Mort du sultan Méhémet VI. — Le sultan Méhémet VI, dont on se rappelle les aventures, la déposition en 1922 et l'exil dans l'Europe occidentale, est mort à San Remo le 16 mai, des suites d'une syncope cardiaque. Le transfert de

sa dépouille mortelle en Syrie, après avoir été retardé par l'opposition de ses créanciers, qui réclamaient le paiement de 200.000 livres de dettes contractées par le feu sultan, a pu s'opérer par un paquebot italien qui a amené à Beyrouth, le 25 juin, le corps de Méhémet VI, son fils et d'autres parents. Reçue par les cheiks ulémas et par les notables, comme aussi par le président du Conseil et le ministre de la Justice du Liban, la dépouille mortelle fut d'abord transportée au lazaret de la quarantaine, puis à la grande mosquée, où furent dites des prières. Transporté ensuite à la grande gare, le cercueil fut placé dans un train spécial, gardé toute la nuit, puis envoyé à Damas où, à la gare du Hedjaz attendait le chef de l'Etat syrien entouré de ses ministres. Le vendredi 25, dans l'après-midi, le cercueil fut transporté à la mosquée de Suleiman, puis l'inhumation et les prières eurent lieu en présence d'une foule considérable.

Les journaux quotidiens ont publié à l'époque des biographies du 37^e souverain de la famille d'Osman, qui était né le 2 février 1861 et avait succédé à son frère Méhémet Rechad le 3 juillet 1863. Nous n'y reviendrons pas ici. Mieux vaut noter que le successeur du sultan doit être désigné dans une réunion générale du parti monarchiste qui aura lieu en Suisse. Le prince Diah Eddine n'a nullement été nommé, comme l'ont dit à tort certaines agences télégraphiques au début de juillet, et l'on pense communément que le prince Sélim sera élu.

Ratification des accords relatifs à la Syrie.

— L'accord de bon voisinage conclu avec la Turquie, par M. de Jouvenel, à Angora, le 18 février dernier, et l'accord douanier turco-syrien ont été approuvés par l'Assemblée Nationale d'Angora, comme l'accord de Mossoul, le 8 juin, si bien que les deux conventions vont entrer immédiatement en vigueur.

M. Albert Sarraut, qui a contribué très activement à leur élaboration, a déclaré, avant de quitter Angora, que l'accord signé le 18 février était une œuvre de paix appelée à donner d'excellents résultats. Peu de temps avant d'être soumis à l'examen de l'Assemblée nationale, le texte primitif de cet accord avait subi certaines corrections destinées à préciser différents points d'ordre juridique et à éviter des équivoques, notamment pour l'interprétation de la convention. Ces corrections avaient également pour but de montrer clairement et de préciser les devoirs de la puissance mandataire vis-à-vis de la Société des Nations.

Quant à la convention douanière syro-turque, destinée à favoriser les relations économiques des deux pays, on ne dit point qu'elle ait subi la moindre modification. A son sujet, le *Réveil* (de Beyrouth) du 3 juillet a publié les précisions suivantes :

Les clauses de la convention contiennent des dispositions tarifaires particulièrement avantageuses à l'égard

des produits d'origine libano-syrienne et des fabrications locales. Les animaux de toute espèce et les produits du sol énumérés à l'annexe A, qui comprend près de cent articles, ne seront désormais imposés à l'entrée en Turquie qu'à un droit insignifiant, représentatif plutôt d'une taxe de contrôle que d'un prélèvement fiscal. Sans être naturellement aussi marqués, les avantages obtenus dans le domaine de la production industrielle ne sont pas moins appréciables. Les fabrications de soieries pures ou mélangées, actuellement frappées en Turquie de droits pour ainsi dire prohibitifs, vont bénéficier de dégrèvements propres à solliciter les métiers libano-syriens à accroître leur rendement. Si on considère que le marché anatolien menaçait d'échapper aux produits textiles de cette catégorie, accablés par l'élévation des taxes et gênés par la complication des formalités, on ne pourra se dispenser de reconnaître que la Convention offre à cette industrie intéressante, qui entretient une main-d'œuvre considérable et qui constitue l'armature industrielle de l'avenir, des espoirs de prospérité qu'elle ne pouvait compter réaliser sans notre intervention.

Moins sensibles sont les dégrèvements obtenus en faveur des tissus de coton indigènes. Parfois malaisés à distinguer des tissus étrangers et dont la Turquie fabrique des similaires, ceux-ci ne pouvaient raisonnablement prétendre à un traitement aussi avantageux. Cependant, même dans ce domaine, où nous risquions de heurter les intérêts essentiels de l'industrie turque, les dérogations sont assez sensibles pour être très encourageantes. Par ailleurs, les confitures, les huiles d'olives, les peaux tannées et corroyées de toute espèce, les sandales et souliers en peau, toute l'industrie indigène qui traite les matières premières originaires des pays mandatés, obtient des réductions de droits considérables, susceptibles à la fois d'encourager la production et d'étendre les possibilités de déplacement sur le marché anatolien.

Il est à remarquer, au surplus, que les droits fixés par la convention demeurent invariables pendant une période de trois années, nonobstant les majorations éventuelles du tarif turc, tandis que nous serions admis au bénéfice d'une réduction de droits qui viendrait à être consentie à d'autres pays.

Enfin, l'article II de la convention contient une disposition que le commerce ne manquera pas de retenir et d'apprécier. L'assiette des deux tarifs turc et libano-syrien étant essentiellement différente, dès lors que l'un est basé sur le régime des droits spécifiques, tandis que l'autre est déterminé par le système *ad valorem*, il convenait d'établir une exacte équivalence des deux tarifs et d'adopter une unité monétaire commune, ainsi qu'une assiette identique. Nous avons ainsi attribué à la livre turque le taux conventionnel de 11 f., calculé le montant des taxes exigibles en Turquie d'après ce taux et converti sur cette base les piastres turques en piastres syriennes dans la colonne du tarif syrien : la valeur des prélèvements respectifs devient ainsi rigoureusement équivalente. Une disposition spéciale prévoit cependant que ce taux conventionnel serait révisé si le taux de change de la livre turque venait en hausse ou en baisse, à subir des variations égales ou supérieures à 30 %.

Le mode d'assiette, qui s'inspire du principe du tarif spécifique, déroge, de notre côté, à notre système de tarif *ad valorem*; mais cette exception s'explique et se justifie par la nécessité et la commodité d'une base commune de perception qui est, au surplus, la règle usitée en matière de conventions internationales de cette nature.

A la Grande Assemblée nationale. — L'Assemblée nationale d'Angora a voté ces derniers temps un certain nombre de projets de lois dont il convient de faire mention ici. L'une d'elles a

traité à la division administrative des provinces qu'elle modifie en transformant onze vilayets en cazas, en supprimant différents cazas et nahiés et en en créant d'autres. Une autre accorde à la famille de toute personne ayant trouvé la mort au cours de complots arméniens, des réparations qui seront récupérées sur les biens abandonnés par les Arméniens. Voici maintenant une loi de caractère xénophobe. Tout officier épousant une femme étrangère sera désormais considéré comme démissionnaire et les officiers déjà mariés dans de telles conditions seront mis d'office à la retraite.

Par ailleurs, la Grande Assemblée a voté les lois concernant les relations commerciales avec l'Allemagne et avec l'Italie, comme aussi celles qui concernent l'application du Code civil et du Code de Commerce.

Le Code civil et les minorités. — A propos de la mise en application du Code civil, il n'est pas sans intérêt de signaler quel sort a été fait aux deux premiers paragraphes de l'article 42 du traité de Lausanne, relatif au statut familial ou personnel des minorités non musulmanes subsistant sur le territoire de la République turque.

Ces paragraphes sont ainsi rédigés :

Le Gouvernement turc agréé de prendre à l'égard des minorités non-musulmanes, en ce qui concerne leur statut familial ou personnel, toutes dispositions permettant de régler ces questions selon les usages de ces minorités.

Ces dispositions seront élaborées par des commissions spéciales composées en nombre égal de représentants du Gouvernement turc et de représentants de chacune des minorités intéressées. En cas de divergence, le Gouvernement turc et le Conseil de la Société des Nations nommeront d'un commun accord un surarbitre choisi parmi les juristes européens.

En raison de l'adoption du Code civil suisse par la Grande Assemblée, les communautés israélites, arméniennes et grecques orthodoxes ont fait savoir au Gouvernement turc qu'elles ne voyaient plus la nécessité d'établir à leur égard des lois spéciales, conformément aux termes que l'on vient de lire. En réponse à cette communication, le ministre de la Justice, Mahmoud Essad Pacha, a déclaré à la fin de mai que les dispositions du nouveau code civil seront appliquées à tous les citoyens turcs sans distinction de race ni de religion. De ce fait, prend fin le mandat dont avaient été investies par le traité de Lausanne les commissions spéciales chargées d'élaborer des lois pour le statut familial et personnel des minorités.

Il n'est pas sans intérêt, à ce propos, de reproduire le texte de l'adresse remise par la communauté arménienne catholique de Turquie au gouvernement d'Angora, adresse qui portait, entre autres signatures, celles d'un ancien président du Conseil et d'un ancien Sénateur.

La communauté arménienne catholique, qui a l'honneur de figurer parmi les éléments de la noble nation tur-

que, a été attachée de tout temps à l'Etat par des liens indéfectibles et l'a servi avec une fidélité qui lui a valu d'être l'objet de ses faveurs et de sa bienveillance. Les délégués des grandes puissances, réunis à Lausanne, après la guerre générale, ayant considéré le fait que notre Gouvernement relevait alors de principes religieux, devaient sentir la nécessité d'ajouter au traité de paix certaines dispositions visant à la sauvegarde des droits des éléments non musulmans. Or, le Code civil turc voté dernièrement par la grande Assemblée, et dont le texte vient d'être publié, supprime tous les obstacles entre musulmans et non musulmans, et les fait profiter au même titre de ces dispositions. Dans ces conditions, la communauté arménienne catholique n'a plus rien à demander et ne saurait demander rien de plus. D'ailleurs, conformément à un statut approuvé, il y a quarante ans, par le Gouvernement, les biens des églises, les hôpitaux, les orphelinats, les écoles, les cimetières et autres institutions religieuses ou philanthropiques arméniennes-catholiques sont gérés par des commissions spéciales nommées par les soins d'un conseil de gérance élu par les notables. Les dispositions de ce règlement qui auront besoin d'être amendées suivant les principes nouveaux, seront mises au point pour être soumises à la haute approbation du Gouvernement. En conséquence, notre communauté salue avec une profonde et joyeuse satisfaction l'adoption par notre Gouvernement républicain du Code civil suisse, manifestation de la plus haute civilisation du siècle, et cela d'autant plus que, tout comme le statut organique qui assure la pleine liberté de conscience et de culte, cette nouvelle législation qui vient d'être dernièrement promulguée confirme notre liberté individuelle et religieuse. Nous déclarons donc par notre présente pétition que nous sommes persuadés que les dispositions précitées prévues dans le traité de Lausanne à l'endroit des minorités n'ont plus, désormais, leur raison d'être.

Ce document devait d'autant plus figurer dans l'Asie française que, jusqu'au traité de Lausanne, la communauté catholique arménienne de Turquie avait été placée sous la protection de la France, comme partie de la latinité d'Orient... Voilà encore un lambeau d'influence française qui, par conséquent, achève de disparaître!

Extrême-Orient

CHINE

La guerre civile. — Il ne faut pas s'attendre à voir encore la fin des hostilités en Chine, disions-nous dans notre dernière chronique de l'Asie française. L'acte décisif de la tragédie n'est jamais joué jusqu'au dénouement et, jusqu'alors, le rideau se lève toujours sur une scène nouvelle.

La défaite du parti nationaliste aux tendances bolchevistes a été due principalement à l'entente de Tchang Tso Lin et de Ou Pei Fou. Mais vont-ils demeurer d'accord, se demandait-on déjà ? Ce sont d'anciens rivaux: Ou Pei-Fou a battu Tchang Tso Lin en 1922 et a été battu par lui en 1924. Chacun d'eux a des partisans à satisfaire. Chacun d'eux est assiégé par

une foule d'aspirants aux places et aux dignités. Les soucis particuliers ne leur manquent pas, et il est à craindre que leur vieille rivalité ne reparaisse après une brève période d'action militaire contre leur ennemi commun.

Ils ont sans doute intérêt à ce que l'armée de Feng Yu Hsiang soit complètement anéantie. S'ils la laissaient se reposer, se reformer et recevoir de nouveaux secours des Soviets, elle deviendrait une fois encore une menace pour tout gouvernement, quel qu'il fût, que l'un ou l'autre installerait dans la capitale.

Ils paraissent du moins l'avoir compris, bien que la coopération de Ou Pei Fou n'ait pas été très active. Dès le 19 avril, Ou Pei Fou télégraphiait de Hankéou aux diverses délégations réunies à Pékin pour la paix.

Il est impossible de sauver la nation, si la racine du mal n'est pas détruite. Le traître Feng Yu Hsiang cherche à reprendre le pouvoir avec l'aide étrangère, Pékin est un repaire de Bolchevistes et tant qu'ils ne seront pas détruits, ma tâche ne sera pas terminée.

Le 1^{er} mai, le télégramme suivant, envoyé de Moukden, montrait les mêmes dispositions chez Tchang Tso Lin :

Les troupes du Fengtien poursuivront la lutte jusqu'à l'anéantissement des troupes bolchevistes. La situation actuelle est inévitable, elle est la conséquence logique de l'état de guerre. Le peuple chinois doit endurer quelques privations et subir quelques misères pour pouvoir jouir d'une paix solide après la victoire qui assurera seule l'extermination des Kouominchun actuellement en cours de réorganisation à Nankéou (2).

Et les avant-gardes mandchoues, secondées par 3.000 Russes blancs sur des trains blindés poursuivaient en effet l'arrière-garde ennemie jusqu'aux passes de Nankéou, à la frontière mongole sur la Grande Muraille. Mais ces passes étaient faciles à défendre, en raison de la nature montagneuse de la région. Seul, un mouvement tournant pouvait avoir raison des derniers soldats de Feng Yu Hsiang. Aussi, dès la fin de mai, ces derniers avaient-ils établi de fortes lignes de retranchements dans la région de Jéhol. De grandes quantités de matériel d'artillerie, des renforts en infanterie et en cavalerie y avaient été amenés. Naturellement, de nombreux soldats avaient déserté et étaient venus grossir les rangs des bandits opérant dans la région.

Des deux côtés, une bataille semblait imminente, mais Ou Pei Fou n'avait pas quitté Hankéou en raison de la gravité de la situation dans le Hounan où des intrigues dangereuses se formaient contre lui. Il n'avait envoyé qu'un petit détachement, lequel n'avait pas dépassé Pao Ting Fou. Le 3 juin, on annonçait que les Kouominchun avaient repris l'avantage, et que leurs adversaires battaient en retraite et se fortifiaient

(1) Fen Yu Hsiang est actuellement retiré à Moscou.

(2) Nankéou se trouve entre Kalgan et Pékin, à 40 km., N.-O. de Pékin.

à une vingtaine de kilomètres de Pékin. Quelques jours après, les renforts envoyés dans le Hounan au général Tang Shen Ki par le gouvernement bolcheviste de Canton obligeaient le général Yeh Kai Shin à se retirer vers le Nord et Ou Pei Fou devait venir au secours de ce dernier, en donnant l'ordre à plusieurs de ses unités de se mettre en marche pour lui prêter assistance. De plus, ce même gouvernement de Canton concentrait de grandes forces à la frontière du Kiangsi, dans le but évident d'envahir la province. Les combats qui, jusqu'alors, se déroulaient autour de Pékin, s'étendent donc maintenant jusque dans la vallée du Yangtsé.

Ainsi la décision est encore différée. Sans doute en eût-il été autrement si les nouveaux maîtres de Pékin avaient été plus unis dès le début, s'ils avaient eu une attitude plus nette, plus franche l'un vis-à-vis de l'autre. Une politique commune anti-bolchevique ferait vite disparaître les divergences sur d'autres sujets ; elle permettrait vraisemblablement d'établir à Pékin un Gouvernement stable et fort, qui mettrait fin à la guerre civile. La situation du pays demeurera forcément confuse tant que la signature d'un accord complet entre les deux chefs n'aura pas été un fait accompli. En attendant, le ministère est toujours sans ministres, et, devant l'impossibilité de trouver 8 millions de dollars pour passer la fête du Dragon, le Docteur Wellington Koo a refusé de prendre possession du ministère des Finances. L'entrevue qui a eu lieu à Pékin le 28 juin, entre Chang et Ou, pour la réorganisation du cabinet, n'a donné aucun résultat (1) et chacun des deux chefs s'est retiré de son côté. La nomination du Président de la République semble du moins en voie d'être résolue comme il convient, à en croire la *Revue du Pacifique* de juin. Au lieu de chercher à imposer un ancien militaire ou fonctionnaire en vue qui aurait fatalement eu des attaches à quelque faction, laquelle en aurait abusé pour accaparer tous les rouages de l'administration, Chang et Ou se sont entendus pour porter à la Présidence un homme indépendant connu simplement pour son immense fortune, à tel point qu'on le nomme le « Bouddha de la Richesse ». Il s'agit de Liang Ché Yi. Cette nomination, si elle a lieu, aura du moins l'avantage que ce haut magistrat ne pourra être soupçonné d'avoir accepté ce poste pour en trafiquer ou pour en faire bénéficier ses amis. Et c'est bien quelque chose dans le milieu corrompu où se débat depuis l'origine le régime républicain chinois.

Les Conférences de l'exterritorialité et des douanes. — Au milieu de la guerre civile, les conférences de l'exterritorialité et des douanes poursuivent leurs travaux.

(1) C'était la première fois depuis dix ans que les deux maréchaux se rencontraient.

C'est presque invraisemblable, écrivait en mai M. Archimbaud dans la *Revue du Pacifique*, et cela donne la mesure de la pusillanimité des Puissances, qui sont sur le point d'accorder à une Chine plus divisée que jamais des faveurs que l'on a toujours refusées à une Chine relativement unie et ordonnée.

Les intérêts étrangers sont sur le point d'être irrémédiablement compromis. La suppression de l'exterritorialité et des concessions, exposera (est-il besoin de le répéter ici ?) tous les résidents à l'insécurité permanente de leurs personnes et de leurs biens. Il faut encore envisager avec le reniement des dettes (car c'est là ce qu'on appelle pudiquement « revision des traités »), la disparition progressive des organismes d'intérêt public, chemins de fer et télégraphes.

Quant à la conférence douanière, voilà bientôt cinq mois qu'elle s'est ouverte à Pékin, conformément aux stipulations du traité de Washington. Après avoir fixé au 1^{er} janvier 1929 (cf *Asie Française*, mars 1926, p. 118), la mise en vigueur éventuelle de l'autonomie, elle s'est mise à l'étude du taux de relèvement des tarifs et de la classification des objets taxés. Le 7 avril, un Radio de Saïgon annonçait qu'un accord était enfin intervenu entre le Japon, l'Angleterre et les Etats-Unis. En vertu de cet accord, la surtaxe douanière provisoire serait appliquée suivant une échelle progressive depuis 2 % pour les marchandises ordinaires jusqu'à 22 1/2 % pour les objets de luxe. La France, dont le commerce est surtout alimenté par les exportations d'articles de luxe, se trouve ainsi la plus touchée des Puissances par cette concession aux revendications chinoises. Elle n'a pas protesté, l'union étant plus nécessaire que jamais. Mais que fera demain, une autre Puissance, si elle vient à être lésée à son tour ?

Les nouveaux maîtres de Pékin, Ou Pei Fou et Tchang Tso Lin, accepteront-ils ce qui a été fait par leurs prédécesseurs ? Lorsqu'Ou Pei Fou partit en guerre, au mois de janvier, il dénonçait la conférence comme un acte de soumission honteuse à l'impérialisme étranger, et la déclarait nulle et non avenue. Sans doute, l'accession au pouvoir changera ses dispositions. Grâce à la plus-value des nouvelles surtaxes, une somme assez importante restera disponible pour le Trésor Chinois, absolument vide à l'heure actuelle. Pour celui qui en aura la garde, c'est un argument de haute valeur, en faveur des décisions de la conférence. Au fond, les chefs militaires chinois se sont-ils jamais battus pour autre chose que pour la libre disposition des fonds publics ?

Le mouvement anti-étranger. — Ce mouvement n'a pas désarmé, bien loin de là, et les attentats continuent.

Le 22 avril, Mr. Hayley Bell, commissaire des douanes de Canton était attaqué à coups de bâ-

ton par les grévistes, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir fait fermer le 22 février dernier le port de Canton. Cette mesure, l'*Asie Française* l'a déjà dit (cf. le numéro de mars 1926, page 131), avait été prise pour sauvegarder les revenus des douanes en attendant la reddition de 2.000 colis enlevés des magasins par les grévistes avant d'avoir été dédouanés. Le 24 mai, des communistes attaquaient et blessaient le consul britannique de Souatéou, pendant qu'il enlevait les affiches bolchevistes placardées sur les murs du consulat. Obligé de se réfugier à l'intérieur, après s'être défendu à coups de canne, le consul faisait venir d'une canonnière un détachement armé. Il informait peu après le Gouvernement de Pékin qu'il maintiendrait sa garde jusqu'à ce que des excuses officielles lui eussent été faites et que l'assurance de sa sécurité lui eût été donnée.

Le 30 mai, de nouvelles émeutes éclataient à Changhaï, bien que la participation des résidents chinois à l'administration municipale de la concession internationale eût été décidée. Les tramways étaient lapidés et plusieurs automobiles étaient renversées et brûlées. Une quarantaine d'étrangers étaient attaqués à coups de pierre. M. Violy, Directeur de la Compagnie Française des Tramways Electriques, était sérieusement blessé. Des patrouilles armées devaient circuler dans les rues pour protéger les habitations et les magasins.

La Société des Nations elle-même a été le théâtre de manifestations nationalistes chinoises. Le 2 juin, à la Commission de l'Opium, le délégué britannique, après avoir fait allusion à un certificat d'importation de 100 kgs de morphine et de 100 kgs d'héroïne délivré par la Chine pour les besoins de ses hôpitaux, vint à remarquer que des quantités aussi considérables de stupéfiants ne pouvaient pas être consacrées exclusivement à des besoins médicaux. Le délégué chinois prit fort mal la chose. Il déclara que son pays en avait assez de l'ingérence des étrangers dans ses affaires et que la Grande-Bretagne empoisonnait le monde par son commerce d'opium; La Chine, ajouta-t-il, déchirerait bientôt tous les traités, et n'avait cure de ce qui pourrait arriver ensuite.

Les missions catholiques françaises. — Devant les nuages politiques et sociaux qui troublent si fort l'horizon chinois, il est toujours réconfortant de constater que les missions étrangères n'arrêtent pas leur labour.

En dehors de toute préoccupation confessionnelle et de tout prosélytisme, il convient, en effet, d'attacher un prix particulier à l'effort scolaire déployé, en Chine, par nos religieux et par nos apôtres. Deux millions de chrétiens là-bas, ce sont deux millions d'amis, autant de soustrait aux destructions bolchevistes.

Dans un article de la *Dépêche Coloniale* du 17 avril, M. Jean d'Arve, traitant des écoles

françaises en Chine, signale l'œuvre d'extension scolaire due dans le Nord de la Chine à Mgr Fabrègues, évêque de Pékin.

Belle hardiesse, dit-il, à une époque où les dissensions intestines et les ambitions meurtrières des généraux chinois mettent en présence le bolchevisme pseudo-chrétien de Feng, et les souvenirs dynastiques du mandchou Tchang.

Avec le puissant concours des Dominicains, le vaillant prélat, apôtre au cœur ardent, se propose de fonder un collège d'enseignement secondaire pour les filles et un autre pour les garçons (1).

Des déclarations qu'il a faites à cette occasion à l'*Echo de Paris* et au *Petit Journal*, retenons le passage suivant :

Parmi les causes complexes de l'agitation actuelle, il est difficile de ne pas reconnaître une part de responsabilité à l'action certainement bien intentionnée de différentes missions protestantes américaines et surtout de la « Young Men Christian Association ».

L'armée de Feng comprenait 30.000 soldats formés par ces missions. Ce chef a lui-même épousé la secrétaire générale de la « Young Women Christian Association ». En inculquant d'une façon trop théorique les principes de la civilisation moderne à leurs élèves chinois, les missions protestantes américaines ont frayé la voie aux idées bolchevistes. Elles ont provoqué le mouvement xénophobe dirigé surtout contre l'Angleterre et le Japon et par réaction le mouvement antichrétien qui s'est retourné contre elles.

L'*Asie Française* a déjà signalé l'influence néfaste de la propagande américaine en Chine. Le témoignage de Mgr Fabrègues vient à l'appui de ce qui a été dit dans cette reprise à bien des reprises.

Dans la Chine méridionale et dans le Sud de cet Extrême-Orient où la France a tant d'intérêts et son plus beau domaine colonial, ce sont les Missions Etrangères de Mgr de Guébriant qui ont rendu identiques le nom chrétien et le nom français.

Ces apostolats et ces ardeurs prosélytiques dont il est coutume de sourire dans les milieux désabusés et sceptiques n'étaient pas autre chose, au fond, qu'une avance française dans des populations livrées encore à elles-mêmes et ignorantes des compétitions qui s'amassaient à leurs portes.

De ces dévouements, tout armés pour les travaux d'approche, nous avons besoin maintenant plus qu'hier et plus que jamais. Nos ennemis l'ont bien compris. On se rappelle les efforts tentés en Chine par l'Allemagne impériale contre l'influence française représentée par nos missions catholiques. Au Congrès eucharistique de Vienne en 1912, une commission fut nommée à l'effet de faire une enquête sur la situation des

(1) Les souscriptions pour les nouveaux collèges français de Pékin doivent être adressées à Mgr Fabrègues, 95, rue de Sèvres, Paris (6^e). Chèque Postal Paris 812.61.

institutions catholiques en pays de mission. L'*Europe nouvelle*, dans un récent article, retraçait les voyages de cet abbé Schmidlin, professeur à l'Université de Munster et directeur de la Revue trimestrielle *Missions Wissenschaft*, qui fut désigné pour parcourir la Chine et le Japon. Il avait fait au Congrès des déclarations fort suggestives.

L'œuvre des missions, disait-il, ne doit pas être le monopole exclusif ou le domaine spécial d'une nation... Le devoir de tous les catholiques de langue allemande est de s'organiser en vue de substituer l'enseignement de l'allemand à celui du français...

La direction d'un pays appartient aux hommes formés par l'école. Seule l'Allemagne doit avoir en Asie les écoles chargées du soin de former des élites. Elle doit s'installer dans les territoires déjà occupés par des missions étrangères; elle doit offrir à ces missions ses services pour poursuivre l'œuvre d'évangélisation.

On le voit, la tactique allemande était clairement formulée.

En Chine, l'abbé Schmidlin, raconte M. Albert Maybon dans la *Dépêche Coloniale* du 8 avril, s'avisait de convoquer les chefs des 48 vicariats. Des réunions furent annoncées à Hong-Kong pour les missions du Sud; à Hankéou pour celles du centre et à Pékin pour celles du Nord. Un petit nombre seulement de missionnaires répondit à cet appel, mais l'envoyé des catholiques germains parvint néanmoins à constituer un comité permanent destiné à servir l'œuvre allemande de propagande catholique. Il fit décider d'opposer à l'Université de langue française « l'Aurore » de Changhaï, dirigée par les Jésuites, une université de langue allemande.

C'est à cette époque que l'abbé Schmidlin entama des pourparlers en vue de la cession aux missions allemandes du vicariat du Kouang-Si dépendant de la Société des Missions Etrangères de la rue du Bac. M. Albert Maybon signalait en juin 1914, dans l'*Asie Française* (p. 237), le danger d'une telle éventualité. N'était-ce pas le même esprit d'hostilité qui avait poussé 25 ans plus tôt, Mgr Anzer, évêque allemand du Chantoung, à se placer sous la protection de son gouvernement, malgré le privilège, reconnu à la France, de défendre les intérêts du catholicisme en Chine? Peu après, les ambitions politiques de Guillaume II étaient admirablement servies.

Au printemps de 1914, tout était à redouter des menées de l'abbé Schmidlin. Mais la guerre survint. L'émissaire de Berlin abandonna la partie.

En juin 1924, continue M. Albert Maybon, on apprit que l'abbaye de Saint-Vincent de Pensylvanie, dont la plupart des Bénédictins ont des noms germaniques, venait de reprendre le projet des Allemands de fonder une université catholique à Pékin. L'abbé reçut de Rome pleins pouvoirs pour nommer les professeurs et régler les cours en dehors du contrôle du vicaire apostolique français. Un an plus tard, il achetait le palais d'un prince mandchou pour y installer l'université. Ainsi doit être réalisé par des missions américaines le projet de l'abbé Schmidlin d'organiser une concurrence à nos éco-

les, aux idées et à la culture française. C'est, sous le masque américain, l'Allemagne au travail!

Signe des temps, les francophobes de 1914 reprennent là-bas possession de leur terrain de combat.

JAPON

Au Conseil privé. — On sait (c'est un fait qui a été signalé bien des fois à cette place même) que, jusqu'à une époque toute récente, le régime parlementaire a plus existé au Japon en théorie qu'en réalité. C'est qu'en effet les décisions de la Diète, et même celles de la Chambre des Pairs étaient entièrement subordonnées, voire même vraiment dictées par le Conseil Privé. En fait, il était un conseil suprême et dominait la Diète, la traitait souvent sans la moindre apparence de considération et opposait parfois rudement son veto aux mesures votées par elle. Le Gouvernement ne devait pas moins compter avec le Conseil privé; il devait pour se maintenir aux affaires, le consulter sur chacun de ses projets et tenir compte de son sentiment. Comment, dans de telles conditions, la Diète eût-elle pu remplir son rôle comme les Parlements de la plupart des nations européennes possédant une constitution démocratique? En fait, le régime constitutionnel ne fonctionnait pas au Japon, où il n'existait que sur le papier, et les Genrô, auxquels le Conseil privé s'en rapportait pour chaque affaire importante, exerçaient une véritable dictature.

Mais voici que, graduellement, les Genrô disparaissent; il n'en reste plus qu'un, le prince Saionji. En même temps sous l'action des progrès politiques réalisés par la population, de son désir grandissant de faire connaître son sentiment en matière politique, voici que la Constitution du pays tend à entrer dans une période de fonctionnement effectif. La nomination toute récente du Dr Kuratomi à la présidence du Conseil privé constitue une preuve de cette évolution.

Celui-ci n'est pas membre d'un clan influent, mais simplement un homme du commun, que sa valeur et son travail ont fait peu à peu arriver à une situation éminente; c'est un juriste très distingué, de pure éducation japonaise, et il se distingue par ce fait de ses deux prédécesseurs immédiats, le vicomte Hamao et le Dr Hozumi, qui, tous deux, étaient diplômés de l'Université de Cambridge, et aussi anciens recteurs de l'Université impériale de Tokio. On pouvait craindre que le nouveau premier ministre, M. Wakatsuki, n'eût pas assez d'autorité pour maintenir la tradition créée, en ce qui concerne la présidence du Conseil privé, par son prédécesseur, le vicomte Kato. L'événement vient de prouver qu'il n'en était rien; il a été enregistré avec satisfaction, comme s'accordant plei-

nement avec l'esprit qui avait récemment étendu le vote électoral de 3 millions de privilégiés à quelque 15 millions de Japonais.

Remaniements ministériels. — Quelques jours plus tard, au début de juin, M. Wakatsuki a dû remanier le ministère dont il était le chef, à la suite de l'insuccès de ses ouvertures au parti des « Vrais Amis » (Seiyuhonto) pour la formation d'une coalition. C'est avec le parti conservateur (Kenseikai) qu'il a constitué son ministère ou plutôt qu'il a procédé aux changements de portefeuilles qui donnent un nouvel aspect au cabinet. Lui-même, M. Wakatsuki, abandonne l'Intérieur et le cède à M. Hamaguchi, naguère ministre des Finances, dont le portefeuille va à M. Machida, l'ancien ministre de l'Agriculture. Le vicomte Inouye, naguère sous-secrétaire d'Etat à la Marine, devient ministre des Chemins de fer à la place de M. Sengoku, qui se retire... On dit que des élections générales auront lieu à la fin de la session.

Les budgets militaires. — La *Gazette officielle* a publié le 17 juin un projet de Budget militaire représentant un total de 920 millions de yen aux recettes et de 900 millions aux dépenses du budget extraordinaire ; dans ce chiffre de dépenses, la guerre intervient pour 648 millions de yen et la Marine pour 252 millions. Cette dernière consacre 1.700.000 yen aux fonds secrets ; la Guerre y affecte 24 millions de yen, 107 millions au personnel et 461 millions au matériel.

Dans ses dépenses, la Marine réaliserait une économie de 200.000 yen en substituant, sur les nouveaux croiseurs, des canons de 0 m. 12 aux canons de 0 m. 15 dont elle devait d'abord les armer.

Mort de l'ex-empereur de Corée. — Le prince Yi, ex-empereur de Corée, est mort à Séoul le 25 avril dernier, à l'âge de 52 ans.

Les événements qui se sont produits depuis 1914 ont tellement fait perdre le souvenir des faits antérieurs, les ont rejetés dans un si lointain passé qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler brièvement ici à quel moment et à la suite de quels faits le souverain qui vient de mourir a été dépossédé de sa couronne.

Yi Syek, le trente-cinquième et dernier souverain de sa dynastie qui a régné sur la Corée, était né en 1874. Dès sa jeunesse, il avait été le témoin de la rivalité entre Chine, Japon et Russie, — toutes puissances désireuses de dominer l'Empire du Matin Calme, le « Royaume Ermite », demeuré dans un état très arriéré, — et des conséquences que cette rivalité avait engendrées : reconnaissance de l'indépendance de la Corée et de son souverain comme empereur et non plus comme roi d'abord, ensuite établissement du contrôle japonais sur la politique extérieure de la Corée (1905). Un peu plus tard, le 19 juillet

1907, par suite de l'abdication de son père Yi Hyeung — un homme de peu de savoir et de grande astuce, qui vivait dans son harem et consultait devins et sorciers — Yi Syek devenait empereur de Corée. A peine était-il monté sur le trône que le prince Ito, le résident général japonais, le contraignait de signer une convention nouvelle qui réduisait son autorité ; deux ans plus tard (1909), une nouvelle convention privait l'empereur de tout contrôle, même sur les affaires intérieures ; licenciement, comme inutile et inefficace, de toute l'armée coréenne ; seul un bataillon était laissé au souverain pour lui servir de garde personnelle ; Yi n'était plus qu'un fantoche entre les mains des Japonais. De là un soulèvement des Coréens et, après sa compression, l'obligation pour l'empereur de signer, en août 1910, un traité par lequel il abandonnait la couronne.

Traité par les Japonais à Tokio où il fut emmené avec sa famille, avec beaucoup de considération pour sa personne, doté d'une liste civile de £ 150.000 portée à £ 180.000 en 1921, pourvu du titre d'Altesse Impériale Yi Wang (prince Yi), l'empereur déchu a mené au Japon une vie tranquille, sans encourager les efforts de ses anciens sujets pour recouvrer l'indépendance. On lui attribuait une grande intelligence, mais, comme empereur, il n'en a pas pu faire montre.

Manifestations à Séoul. — Depuis cette date de 1910, les Coréens n'ont jamais cessé de protester contre la perte de leur indépendance et leur annexion à l'empire nippon. La fin de la grande guerre et les espérances que firent naître parmi toutes les nationalités opprimées les fameuses promesses du président Wilson ont naturellement suscité parmi les Coréens une recrudescence d'activité nationaliste et une campagne de presse et d'opinion qu'attestèrent la remise de plusieurs mémoires et requêtes aux diplomates réunis à Paris au début de 1919 et la publication d'une revue intitulée *la Corée libre*. Comme tant d'autres, les espoirs des Coréens furent déçus... Par la suite, les Japonais ont eu plus d'une fois à réprimer les complots et les actes d'hostilité des Coréens irréconciliables ; à plus d'une reprise, l'*Asie française* en a fait mention.

La mort et les funérailles solennelles de l'ex-empereur Yi ont fourni l'occasion toute naturelle de nouvelles manifestations d'indéfectible attachement au régime passé et en celui qui le représentait, comme aussi, peut-être, d'espérance en un avenir meilleur. 250.000 Coréens sont arrivés à Séoul pour assister aux obsèques du souverain défunt.

Celles-ci ont commencé le 10 juin, à 6 heures 30 du matin, en grande pompe. Le prince Yigin les présidait en costume coréen ; il encensa trois fois le cadavre et félicita le défunt d'être monté au ciel. Puis la veuve de l'ex-emp-

pereur lui fit ses adieux et l'inhumation eut lieu.

Le cortège funèbre comprenait 35.000 participants, que suivaient les 2.000 officiants. Près du lieu de l'inhumation, une bagarre s'est produite, un certain nombre d'étudiants ayant tenté de distribuer à l'assistance de violents pamphlets, communistes, dit-on.

L'héritier de l'empereur de Corée. — Yi Wang ne laissant pas de fils, celui qui hérite de ses droits au trône de Corée, occupé par ses ancêtres depuis 1392 jusqu'en 1910, est le prince Kon, son frère cadet. Celui-ci n'avait que treize ans lors de l'annexion de la Corée par le Japon. Elevé dans ce pays, il a passé par l'Académie militaire de Tokio et fait partie de la Garde Impériale. Il a épousé en 1920 la princesse Masako, fille du prince Nashimoto, qui est le chef d'une des maisons japonaises de sang royal.

Obligé par la coutume coréenne de garder le deuil pendant trois ans, le prince Kon doit remettre à longue échéance le voyage qu'il projetait de faire en Europe. Il va quitter Tokio, où il résidait jusqu'alors, pour se fixer à Séoul.

Une mission technique au Cambodge. — On signale l'arrivée au Cambodge, dans la seconde quinzaine de juin, d'une mission technique composée d'ingénieurs du Gouvernement nippon et de représentants de diverses entreprises privées. Son but était de reconnaître la valeur des minerais de fer de Pnom-Deck, localité située à 70 kilom. de Kampong-Thom et à 240 kilom. de Pnom-Penh, et de se rendre compte, pour les groupes japonais intéressés par ces minerais, des ressources que présenteraient éventuellement ces derniers pour leurs industries métallurgiques.

Quelques chiffres sur Karafouto. — Le 25^e *Financial and Economic Annual of Japan*, établi par le Ministère des Finances pour l'année 1925, fournit sur Karafouto, autrement dit sur la partie nipponne de Sakhaline, un certain nombre de renseignements précis dont nous retenons les suivants. La population en est extrêmement clairsemée : 1.789 habitants indigènes au 31 décembre 1923 (contre 2.078 en 1914) sur un territoire de plus de 36.000 kilom. carrés, soit un seul habitant pour plus de 2 kilom. carrés. Les pêcheries constituent la principale richesse de ce pays, situé au Sud du 50^e parallèle, mais demeurent en général à peu près constantes dans leur rendement, comme le prouve le rapprochement des deux chiffres atteints par la vente des produits marins de Karafouto en 1918 (11 millions 838.000 yen en chiffres ronds) et en 1924 (11.744.000 yen). C'est, d'ordinaire, entre 11 et 12 millions de yen qu'oscille ce total, produit surtout par la pêche du hareng et de la truite, de la morue et du saumon, comme aussi par celle des crabes attrapés dans l'île et expédiés ensuite en Amérique et en Angleterre comme

homards. A signaler aussi, comme complément, la récolte d'une plante marine, d'une laminaire, le *Kombu*, dont la vente a rapporté tout près de 609.000 yen en 1924. Il y aurait beaucoup à dire sur la mise en culture d'un certain nombre de terres de Karafouto par les soins des immigrants japonais qui se sont établis colons dans le sud de l'île pour en tirer parti, et qui étaient à la fin de 1924 au nombre de 37.813 individus répartis en 8.792 familles cultivant 17.991 hectares en avoine, orge, blé, pommes de terre, légumes, etc., et possédant déjà 20.000 hectares de prairie. De même encore conviendrait-il de parler de ces forêts si considérables, qui couvrent 70 centièmes de la superficie de Karafouto, et des ressources minières du pays. Mais il semble préférable d'attendre, pour en parler, des indications précises sur les tentatives faites pour exploiter les couches pétrolifères de l'île; nous y reviendrons donc un peu plus tard.

ASIE ANGLAISE

L'optimisme de lord Reading. — Le 28 avril, à Londres, un dîner fut offert à lord Reading par 400 « Pilgrims » anglais et américains sous la présidence de lord Desborough. Lord Birkenhead fit l'éloge de l'ancien vice-roi :

Depuis longtemps, aucun vice-roi ne s'est trouvé, à son entrée en fonctions, devant d'aussi graves difficultés : coalition d'éléments formidables contre la bonne entente entre la mère-patrie et l'Inde, réaction provoquée par la doctrine du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes — formulé qui a fortement contribué à résoudre les difficultés de beaucoup de pays, mais l'Inde ne fut pas du nombre, — défection aiguë de l'opinion musulmane. Lord Reading eut aussi la tâche incroyablement difficile de prendre la responsabilité d'adapter le parlementarisme occidental aux conditions de l'Orient, c'est-à-dire de verser un vin tout nouveau dans des flacons très vénérables. Son nom occupera un rang éminent dans la longue liste des vice-rois distingués.

Lord Reading rendit un hommage ému à sa femme, dont les hautes qualités lui facilitèrent singulièrement sa tâche.

Elle ne m'a jamais fait défaut, chaque fois que l'occasion réclamait sa présence; elle me reconfortait dans l'anxiété, elle m'encourageait lorsque parfois le ciel était très noir. Son nom, je le crois, vivra longtemps par cet éclat merveilleux, cette sympathie que seule une bonne femme peut créer autour d'elle.

Il s'est défendu de vouloir rappeler les divers incidents de sa vice-royauté. Il célébra les mérites du *Civil Service*, dans les membres duquel il trouva toujours aide, loyauté et dévouement; certains fonctionnaires n'ont pas pu s'adapter au nouvel état de choses et ont dû se retirer, mais la majorité continue à faire tous ses efforts pour assurer la collaboration des deux peuples. Une vague de pessimisme a passé sur les

miliens où se recrutent les fonctionnaires pour la Dépendance ; les postes, il est vrai, sont devenus moins nombreux, l'Angleterre s'est embarquée dans une politique d'indianisation, elle a donné sa parole, et sa fidélité à tenir ses promesses est dans l'Inde son meilleur atout ; mais il y a toujours place pour les jeunes Anglais doués des qualités voulues — courage, ténacité, probité, sentiment du devoir. Il existe actuellement des divergences d'opinion entre les politiciens des deux pays ; mais que la mère-patrie ne se laisse pas aller au découragement, qu'elle ne conçoive pas d'hostilité envers l'Inde en lisant des nouvelles sensationnelles. La Dépendance forme, comme population, les 4/5 de l'Empire britannique ; moins de 200.000 Européens y sont épars ; et cependant l'autorité britannique y règne toujours.

C'est avec le plus profond regret que j'ai quitté l'Inde, pays de merveilles, de mystères et de contrastes... Cinq gouvernements, de mon temps, ont fait tout leur possible pour aider l'Inde à atteindre le but qu'elle s'est proposé... Je crois sincèrement que le temps viendra où il y aura union complète et active entre les deux pays, où leurs relations ne souffriront plus de l'antagonisme des races, où les Indiens se seront débarrassés de leurs doutes et de leur défiance, où ils seront convaincus que la parole du parlement britannique est chose aussi sacrée qu'il y ait au monde, où ils comprendront que la communauté d'intérêt, de but et d'idéal est le véritable avenir de l'union entre la Grande-Bretagne et l'Inde dans le cadre de l'Empire britannique.

On ne peut qu'admirer un si robuste optimisme ; et ce ne sont point là, affirma lord Reading, propos provoqués par l'atmosphère d'un banquet, mais le résultat de profondes réflexions.

La question des métis. — Les Allemands ne se contentent pas de réclamer leurs anciennes colonies ; leur sollicitude s'étend aux indigènes sujets des autres grandes Puissances colonisatrices. Dans le numéro d'avril de la *Koloniale Rundschau*, M. C. Fink étudie la question des métis dans l'Inde. Selon lui, le nombre de ces enfants d'Anglais et de femmes indigènes s'accroît dans des proportions telles qu'un problème se pose désormais au gouvernement britannique : que faire de ces métis ?

Jusqu'ici les plus intelligents d'entre eux ont occupé des emplois subalternes dans les postes, les chemins de fer et les bureaux ; mais ces postes ne suffisent plus. A mesure qu'augmente leur nombre croissent aussi le sentiment qu'ils ont de leur valeur et leurs exigences. Pour la plupart fils de soldats ou de cheminots, ils ont hérité de leurs pères la force physique et l'esprit d'entreprise des Occidentaux ; ils constituent une partie importante de l'armée territoriale ; ils contribuent puissamment à réprimer les actes de brigandage des tribus dans les régions de la frontière ; ils entrent dans les forces auxiliaires de la police ; on en trouve beaucoup dans les hôpitaux et les dispensaires en qualité d'aides et d'infirmiers, plusieurs ont fait

leurs études de médecine et rendent d'éminents services dans les provinces frontalières, où les médecins européens sont rares. Pendant la guerre, un grand nombre sont entrés dans l'armée ; ils avaient demandé à être nommés officiers de réserve ; le gouvernement s'y est opposé, d'où un vif ressentiment.

On ne saurait désormais les traiter en « quantité négligeable » (1). Jusqu'ici, nous l'avons dit, ils n'ont guère trouvé de débouchés que dans les administrations ; est-ce pur hasard ? est-ce parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de se préparer à d'autres carrières ? ou bien le gouvernement les a-t-il intentionnellement orientés dans cette voie parce qu'il était heureux de trouver des fonctionnaires très au courant de la situation du pays et aptes à faire marcher sans trop de frictions la machine administrative ? Quoi qu'il en soit, il faut maintenant leur ouvrir d'autres possibilités. Leur origine les rend particulièrement propres à entrer dans l'armée ; pourrait-on en former des régiments entiers ? ou vaudrait-il mieux les admettre dans les régiments anglais ? Mais ils réclameraient d'y être traités sur le pied d'égalité, et l'opinion publique s'y oppose, d'autant plus que ces régiments peuvent un jour être envoyés en Afrique ou en Grande-Bretagne. Les métis ne demanderaient pas mieux que de devenir propriétaires, mais les terres manquent ; pour leur en fournir, il faudrait défricher la jungle, assécher des marais, déboiser, développer l'irrigation ; et, pour des travaux de cette envergure, les capitaux privés sont insuffisants, il serait nécessaire de faire appel aux ressources du gouvernement ; cela n'exciterait-il pas la jalousie des indigènes, actuellement à l'étroit dans leurs champs ?

Le gouvernement se trouve donc devant ce dilemme : ou assimiler les métis et leur donner une situation convenable, ou bien les laisser former un prolétariat d'autant plus misérable et plus dangereux que les Indiens les tiennent à l'écart tout autant que les Européens.

Seuls les missionnaires catholiques s'occupent d'eux, créent pour eux des écoles et des asiles, s'efforcent d'en faire des hommes de valeur. On ne peut pas en dire autant des missions protestantes dans l'Inde.

On notera cet aveu, peu suspect sous la plume d'un Allemand.

M. Fink conclut ainsi :

Il est trop tôt pour vouloir même indiquer de quel côté penchera la balance. Mais il semble important de suivre avec attention le développement de cette question.

Les canaux de la Sutlédje. — La première section du grandiose réseau de canaux d'irrigation de la vallée de la Sutlédje a été ouverte le 12 avril au château d'eau du canal Suleimanké. Sir Malcolm Hailey, gouverneur du Pendjab, remplaçant le vice-roi, empêché de venir par un accès de fièvre. Les personnages officiels étaient

(1) En français dans le texte.

arrivés de Lahore par le train; une foule énorme s'était assemblée, comprenant des ingénieurs, des fonctionnaires, des propriétaires fonciers et des agriculteurs; « on eût dit une grande réunion de famille ». Le nabab de Bahawalpour avait remonté la rivière en canot automobile : cette grande œuvre d'irrigation le rendra plus riche qu'Haroun-al-Raschid, dont il prétend descendre.

M. E.-R. Foy, ingénieur en chef, rappela que l'idée première remonte à un jeune officier du génie, le lieutenant Anderson, dès 1854 ; il exprima l'espoir de voir les travaux terminés en 1933. Sir Malcolm Hailey lut un message du vice-roi, puis fit l'éloge de la province « qui est notre affection et notre orgueil ». Il donna des chiffres impressionnants : les canaux du Pendjab mesurent 31.500 kilomètres, ont coûté 24 crores, en rapportent net 4 par an, irriguent 7.400.000 hectares (il y a 5 1/2 millions d'hectares de terres arables en Grande-Bretagne) et font pousser des récoltes évaluées à 58 1/2 crores (L. 44.000.000) par an.

Puis, au moyen d'un contact électrique, il ouvrit les écluses; inaugura une plaque commémorative, et... distribua des décorations et des récompenses ; la musique du 2^e bataillon du West Yorkshire Regiment joua l'hymne national. La cérémonie était terminée à 8 heures du matin, par une brise fraîche.

La situation économique. — Lord Winterton, nous l'avons vu naguère (n^o de février 1926, p. 95), annonçait au mois de juillet dernier à la Chambre des Communes que la situation économique de l'Inde était très satisfaisante ; lord Reading a confirmé et prouvé cette assertion dans un discours prononcé en décembre à Calcutta devant l'Association des Chambres de commerce. Passant en revue les cinq ans de sa vice-royauté, il nota qu'en 1920-21 le total des exportations atteignait à peine 6.000.000 de tonnes, tandis qu'en 1924-25 il arrivait à 10 millions 500.000 ; le chiffre du commerce total de 1924-25, 650 crores, est un record. Les causes de cette prospérité sont multiples : la situation mondiale s'est améliorée, l'Inde a eu 4 moussons favorables de suite, son budget est en équilibre, l'exploitation des chemins de fer a été réorganisée, et des facilités plus grandes ont été accordées aux commerçants au point de vue bancaire. La suppression du droit sur les cotonnades indigènes ne pourra qu'améliorer encore la situation et si, comme il en est fortement question, on revient à l'étalon or, sir Basil Blackett, ministre du Trésor, estime que non seulement la Dépendance n'aura plus besoin de recourir au capital étranger, mais qu'elle pourra même en prêter aux autres nations.

La récolte du jute a été de nouveau inférieure aux besoins ; pendant la guerre, le prix de vente était tombé au-dessous du prix de revient ; les cultivateurs, que l'on eut le tort de

ne pas aider pendant cette période difficile (comme, en Australie, l'on aida les producteurs de laine), poussés d'autre part par certains politiciens, ont voulu depuis rattraper leurs pertes en maintenant des prix élevés grâce à une restriction de la production ; l'an dernier, des inondations ont aggravé le mal ; la hausse des prix a engagé les planteurs à ne pas faire une provision suffisante de graines de semence. Pendant les sept premiers mois, les exportations de jute brut et manufacturé se sont élevées (en milliers de roupies) à 51.54.86, contre 37.95.68 en 1924 et 33.78.20 en 1923. Beaucoup de manufactures sont maintenant entre les mains d'indigènes ; le dividende payé aux actionnaires varie de 6 à 100 %, la majorité se tient entre 20 et 50 %.

La suppression du droit sur les cotonnades indigènes va permettre à l'industrie cotonnière de sortir de la situation difficile dans laquelle elle se trouvait et qui avait obligé les filateurs et tisseurs de Bombay à réduire les salaires, ce qui produisit une grève étendue. Quatre problèmes sont encore à résoudre :

1^o Il faudra améliorer le rendement ;

2^o Il faudrait obtenir des ouvriers qu'ils cessent d'abandonner le travail dans les manufactures pour aller faire la moisson dans leur village ;

3^o Le taux du change devra être amélioré ;

4^o Il sera surtout nécessaire d'adopter des mesures pour combattre la concurrence japonaise. A cet effet, le Président de l'Association des filateurs et tisseurs de coton de Bombay, M. N. N. Wadia, est venu en octobre à Manchester pour conférer avec les industriels du Lancashire. Le Japon jouit, en effet, d'avantages injustes sur le marché indien. Malgré les décisions de la Conférence de Washington, on continue à y travailler dans les manufactures 22 heures par jour et à y occuper pendant la nuit des femmes et des enfants. Il a conclu avec la Grande-Bretagne un traité de commerce qui lui accorde le traitement de la nation la plus favorisée, non seulement avec la mère-patrie mais aussi avec l'Inde. La seule solution possible est donc l'adoption par l'Inde de la loi anglaise ou australienne sur la protection des industries, de façon à mettre un droit d'entrée sur les produits des pays que le système du *sweating* ou la dépréciation du change favorise d'une façon injuste. Cette solution rencontrera certainement des difficultés fiscales et même diplomatiques, mais il faudra en arriver là, car les cotonnades japonaises concurrencent dans l'Inde non seulement les produits indigènes, mais aussi ceux de l'Angleterre.

L'exportation du charbon, qui, avant la guerre, atteignait environ 2 millions de tonnes par an, est tombée à 230.000 en 1924-25 ; la production totale a fortement varié :

1919	22.500.000 tonnes
1920	18.000 000 —
1921, 1922, 1923	19.000.000 —
1924	21.250.000 —

Les chemins de fer absorbent 1/3 de la production ; le prix payé par eux pour la meilleure qualité est tombé de 12,8 roupies la tonne en 1924-25 à 10,4 en 1925-26 ; le résultat de cette baisse a été la fermeture d'environ 200 mines. En 1915-16, il existait 150 sociétés d'exploitation minière, avec un capital versé de 7 1/2 crores ; en 1924-25, 253 sociétés avec un capital de 12 1/2 crores. Sur 114 sociétés dont les résultats sont connus pour l'année dernière, 49 n'ont payé aucun dividende, une 110 %, une 90, une 80, une 70, une 65, une 60, une 57 1/2, dix entre 50 et 30 %, les autres de 25 à 2 1/2.

Si le prix du thé indien reste élevé, le public anglais doit s'en consoler, car la plupart des plantations sont exploitées par des capitaux britanniques. La surface plantée en thé est de 280.000 hectares, occupant plus de 600.000 personnes et produisant annuellement 360 millions de livres anglaises de thé, c'est-à-dire 60 % de la consommation de la Grande-Bretagne. Les quantités exportées ont été :

1921-22	290.973.056	livres anglaises
1922-23	267.964.740	—
1923-24	313.200.204	—
1924-25	315.896.958	—
1925 (avril à octobre)	191.192.488	—

Le prix moyen à Calcutta a été :

1920-21	5,1	annas la livre
1921-22	10,1	—
1922-23	13,3	—
1923-24	15	—
1924-25	15,11	—

La Commission nommée pour examiner les questions relatives au système monétaire de l'Inde et au change, et pour proposer les modifications jugées désirables, a été placée sous la présidence du lieutenant-commandeur Edward Hilton Young. Elle a pour secrétaires MM. A. V. Venkataramana Aiyar, du ministère indien des Finances, et G. H. Baxter, du ministère de l'Inde.

La question de l'opium. — Sir Basil Blackett a annoncé à l'Assemblée Législative que, malgré le déficit considérable qui en résultera pour le Trésor, le Gouvernement de l'Inde était décidé à réduire de plus en plus la production de l'opium ; la surface cultivée en pavot a déjà fortement diminué, on va continuer dans cette voie.

Un communiqué à la Presse fait connaître les mesures prises pour restreindre les exportations. Dès 1915 fut inauguré le système consistant à vendre directement aux gouvernements importateurs d'opium ; depuis 1923, aucune exportation n'a été autorisée sans un certificat émanant de l'un de ces gouvernements. Les Puissances signataires du protocole de la seconde conférence de Genève se sont engagées à prendre les mesures voulues pour empêcher, dans un délai de cinq ans, toute contrebande susceptible de retarder sérieusement la suppres-

sion de l'usage de l'opium en Extrême-Orient. Le Gouvernement de l'Inde, interprétant cette obligation dans le sens le plus strict, cherche à réprimer non seulement la contrebande proprement dite, mais aussi le trafic frauduleux possible de l'opium légalement exporté ; c'est pourquoi il a notifié, l'an dernier, son intention d'interdire ou de restreindre l'exportation même sur certificat d'un gouvernement étranger, s'il a la preuve d'un commerce illicite de la drogue dans le pays en question, ce qui se produit pour la Perse et Macao. Mais il veut maintenant aller plus loin : pour ne pas faire de distinction blessante entre les divers pays, il a décidé de réduire chaque année les exportations, pour arriver à les supprimer totalement dans un délai donné. Cette mesure, pour être valable, devra être ratifiée par les deux Chambres indiennes, mais on ne peut douter de leur assentiment.

L'Inde a donc pris la tête du mouvement de mise en vigueur des mesures prévues par le protocole ; en allant bien au-delà des obligations prescrites, elle se montre décidée à faire tout son possible pour améliorer la situation mondiale en ce qui concerne l'usage de l'opium, résultat souhaité de la Conférence de Genève.

A la session du Comité consultatif sur le commerce des stupéfiants tenue à Genève en août dernier, des adversaires de la politique de l'Inde ont prétendu que l'*erythroxyton coca*, d'où l'on tire la cocaïne, pousse à l'état sauvage dans toute la Dépendance, et que peut-être même on l'y cultive. Le Gouvernement a procédé à une vaste enquête, et est en mesure de démentir catégoriquement cette allégation : l'*erythroxyton coca* n'est cultivée nulle part, sauf, comme plante d'ornement, dans certains jardins de Bombay, et dans les jardins botaniques de Calcutta, de Madras et de Kallar. Elle ne pousse nulle part à l'état sauvage ; on en a trouvé (et détruit) quelques pieds dans deux plantations des Nilghiris, restes d'un essai fait en 1885. Deux variétés d'*erythroxyton*, que l'on rencontre dans la Présidence de Bombay, donnent peu ou point de cocaïne.

A la Chambre des Communes, le 8 mars, M. R.S. Hudson demanda au comte Winterton s'il songeait à faire largement connaître les intentions du gouvernement de l'Inde au sujet du commerce de l'opium dans les pays où l'on a critiqué l'attitude de l'Angleterre à ce sujet, particulièrement aux Etats-Unis ; le sous-secrétaire d'Etat répondit que « cela n'était point en son pouvoir, mais qu'il espérait que la publicité nécessaire serait faite ». Le lieutenant-colonel Fremantle désirait savoir si le gouvernement anglais avait l'assurance que la Chine ne profiterait pas de la diminution de la production de l'opium dans l'Inde pour intensifier la sienne ; aucune réponse ne fut donnée à sa question.

Le commerce de la Malaisie britannique. — La hausse sur le prix du caoutchouc, principal produit de la Malaisie, a amené dans ce pays,

rablouss, ils pensèrent réussir: d'abord à Kull-Tépé, puis dans les sauvages défilés de Karamnas, à l'Est d'Arab-Pounar. Mais le colonel Andréa, bien que malade et épuisé de fièvre, veillait toujours; la retraite par échelons s'effectuait sans encombre, à un rythme accéléré et le massacre d'Ourfa n'eut pas le pendant que les Turcs avaient espéré lui donner à Karamnas.

C'est de la façon la plus simple, sous forme de journal de campagne, que M. Desjardins raconte cette émouvante histoire. On lira avec émotion ce livre vécu, ce récit d'un témoin, ces feuillets rédigés au jour le jour avec une sobriété en même temps qu'avec une sincérité remarquables. Avec toutes les précisions qu'il donne, avec l'extrait du journal du sergent-major Dardoise — un des survivants du terrible drame d'Ourfa — qu'il contient en appendice, il augmente utilement le nombre des ouvrages déjà publiés sur les événements de 1919 et 1920, et constitue une des sources qu'il faudra consulter dans l'avenir pour en raconter l'histoire d'ensemble.

H. F.

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE INDOCHINOISE. **Histoire de France des Origines à nos jours**, par G. TABOULET et A. IMBERT, Hanoï, imprimerie d'Extrême-Orient, 1924, in-8 de 210+11 pages avec gravures et tableaux en dépliant.

La « Bibliothèque scolaire indochinoise », dont fait partie cet ouvrage, a été constituée dans le dessein de donner aux écoliers d'Indochine des livres adaptés à leurs besoins et répondant à ce qu'ils attendent de leurs maîtres français. On y trouve donc, à côté de volumes relatifs aux connaissances élémentaires que doit recevoir chacun d'eux, des ouvrages traitant de morale et de littérature, de leçons de choses et de sciences appliquées, etc. MM. Taboulet et Imbert y ont ajouté en 1924 une *Histoire de France des origines à nos jours*, qu'il convient de signaler ici pour plusieurs raisons: d'abord à cause de son objet même, qui est de faire mieux connaître et mieux comprendre la France aux jeunes élèves de l'enseignement franco-annamite, de leur prouver « que les Français, sans avoir le culte exclusif de la tradition, ont le respect du passé », de leur montrer quel « long effort, jamais découragé » fut le leur au cours des siècles passés. Il faut aussi tenir compte du travail très délicat et très méritoire d'élimination et d'adaptation fait par les auteurs, qui se sont attachés à donner à leurs lecteurs, une idée d'ensemble, de n'apprendre que l'essentiel, de distinguer les événements les plus importants des faits indispensables, de dégager les idées générales et les vues d'ensemble. Des tableaux chronologiques placés à la fin des grandes périodes indiquent en concordance les dates principales de l'histoire de France et de l'histoire d'Annam et constituent pour l'écolier de précieux et utiles cadres de classement. Ces tableaux du lieutenant-colonel Bonifacy, les dessins dus à un illustrateur indigène, tout contribue à faire du travail de MM. Taboulet et Imbert un ouvrage qui atteint son but et qui fait honneur à la fois au patriotisme et à la science pédagogique de ses auteurs.

Un volume de *Lectures*, établi en concordance avec cet ouvrage, en constitue un très utile complément sur lequel nous reviendrons quelque jour.

Jean MARQUET : **De la Rizière à la Montagne**, mœurs annamites, Paris, Delalain, 1920, in-16 de 192 pages.

Il n'est jamais trop tard pour parler d'un beau livre, et c'est un beau livre que *De la Rizière à la Montagne*; peu d'études de mœurs méritent autant que celle-ci de retenir l'attention. Avec une observation implacable, avec un réel talent de style aussi, M. Jean Marquet a raconté, dans ces « Scènes de la vie annamite », la simple et triste histoire d'une pauvre famille des pays d'Annam,

dépeignant de la façon la plus exacte, avec une vive sympathie, les faits et gestes de la vie quotidienne des divers membres de cette famille, leurs joies et leurs peines, les fêtes auxquelles ils participent et les injustices dont ils sont les victimes, leurs succès et leurs malheurs... Sans doute n'est-il pas besoin de faire l'éloge du livre de M. Marquet: *De la Rizière à la Montagne* n'a-t-il pas été publié en Indochine avec de belles gravures, en édition de luxe? Si, néanmoins quelqu'un de nos adhérents ne connaissait pas encore cet ouvrage, qu'il se le procure sans retard; il prendra un plaisir extrême à sa lecture et, en le fermant, il connaîtra mieux la vie annamite et il comprendra mieux l'âme annamite.

Docteur WAI : **La crise nationaliste chinoise**; les incidents de Shanghai, Pékin, Albert Nachbaur, 1925, in-8 de 99 feuillets.

Exposé intéressant, du point de vue chinois, des déplorables et tragiques incidents qui se sont produits à Shanghai le 30 mai 1925. Son auteur reproche au Conseil municipal de la Concession internationale d'être « fortement imbu de l'absolutisme de ses fonctions et de ses pouvoirs » et d'avoir dédaigné l'opinion chinoise et les manifestations qui s'étaient produites dans la ville chinoise contre sa prétention « d'administrer la Concession... comme une sorte de fief indépendant dont les habitants, des vassaux, des serfs, devaient s'incliner devant les volontés municipales » (p. 12). Il fournit des précisions précieuses sur les manifestations d'étudiants, voire même d'écoliers (p. 28-29), et sur les étudiants eux-mêmes (p. 32 et suiv.) et montre bien (p. 82-83) l'antagonisme existant, après les événements du 30 mai, entre les membres de la Commission diplomatique étrangère et ceux de la Commission gouvernementale chinoise d'enquête. Il dégage enfin les causes de l'insuccès de la grève consécutive aux incidents du 30 mai, et les enseignements qui résultent de cet insuccès même. Le travail du Dr Wai, au total, constitue à plus d'un titre, même quand on diffère d'opinion avec l'auteur, un document utile à lire et à consulter à l'occasion.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Station thermale de Saint-Nectaire
Services automobiles P.-L.-M.
au départ de Clermont-Ferrand et d'Issoire

Les Services automobiles que la Compagnie P.-L.-M. organise pour la desserte de la station thermale de Saint-Nectaire fonctionneront cette année, du 22 mai au 30 septembre, au départ de Clermont-Ferrand, et du 1^{er} juin au 25 septembre, au départ d'Issoire.

Ils comporteront, chaque jour, un voyage aller et retour, entre: Clermont-Ferrand, Saint-Nectaire, Murols et Le Mont-Dore, d'une part (Correspondance à Clermont avec les trains de et pour Paris; voitures directes, lits-salons, couchettes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes entre Paris et Clermont);

Issoire, Saint-Nectaire, Murols et Le Mont-Dore, d'autre part (Correspondance à Issoire avec les trains de et pour Paris, Nîmes, Montpellier, Cette, Marseille; voitures directes, couchettes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes entre Paris et Issoire).

Des billets directs (chemin de fer et autocar) permettant l'enregistrement direct des bagages seront délivrés par les gares de Paris-P.-L.-M. pour Saint-Nectaire et Murols; de Lyon-Perrache, Marseille-Saint-Charles, Nîmes;

Saint-Etienne et Vichy pour Saint-Nectaire; Murols et Le Mont-Dore.

De l'Alsace-Lorraine en Savoie

L'attention des voyageurs, désireux de se rendre de Strasbourg et Mulhouse à Aix-les-Bains-Mont Revard, Sallanches-Combloux et Chamonix-Mont Blanc, est spécialement appelée sur les relations suivantes :

Express de nuit 1^{re}, 2^e et 3^e classes :

Aller : Strasbourg, dép., 22 h. 30; Mulhouse, dép., 0 h. 50; Ambérieu, dép., 8 h. 37; Aix-les-Bains-Mont Revard, arr., 10 h. 36; Sallanches-Combloux, arr., 16 h. 22; Chamonix-Mont Blanc, arr., 18 h. 22.

Retour : Chamonix-Mont Blanc, dép., 11 h. 07; Sallanches-Combloux, dép., 13 h. 12; Aix-les-Bains-Mont Revard, dép., 19 h. 33; Ambérieu, dép., 22 h. 25; Mulhouse arr., 5 h. 25; Strasbourg, arr., 7 h. 35.

Depuis le 15 juin, ce train a une nouvelle correspondance plus rapide entre Ambérieu et Chamonix, avec l'horaire ci-après :

Aller : Ambérieu, dép., 8 h. 17; Aix-les-Bains-Mont Revard, arr., 9 h. 39; Sallanches-Combloux, arr., 13 h. 43; Chamonix-Mont Blanc, arr., 15 h. 32.

Retour : Chamonix-Mont Blanc, dép., 14 h. 46; Sallanches-Combloux, dép., 16 h. 26; Aix-les-Bains-Mont Revard, dép., 20 h. 32; Ambérieu, arr., 22 h. 10.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Enregistrement des bagages à domicile dans Paris

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler que, d'accord avec elle, la Société des Voyages Duchemin, 20, rue de Grammont, à Paris, effectue au domicile des voyageurs non seulement la délivrance des billets, l'enlèvement et la livraison des bagages, mais encore l'enregistrement de ces bagages.

Sans aucun dérangement et sur simple demande détaillée adressée à la Société Duchemin, le voyageur reçoit à domicile la visite des agents de cette Société qui pèsent ses bagages et lui remettent immédiatement, contre paiement des taxes et frais, le billet de chemin de fer, le bulletin d'enregistrement de bagages et même un ticket « garde-place », s'il a manifesté le désir d'avoir une place retenue.

Les bagages sont ensuite conduits directement à la gare de Paris-Quai d'Orsay ou à celle de Paris-Austerlitz, par les voitures de la Société Duchemin et le voyageur se trouve ainsi complètement débarrassé des soucis inhérents à tout départ.

S'adresser à la Société des Voyages Duchemin, 20, rue de Grammont, à sa succursale, 39, avenue Victor-Hugo. Téléphone (Gutenberg 06-15 et Central 97-51) et dans ses bureaux aux gares de Paris.

Report de Paris-Quai d'Orsay à Paris-Austerlitz de certains trains express

La gare de Paris-Quai d'Orsay, dont il n'est pas possible d'étendre les installations souterraines, devient insuffisante pour assurer, dans les meilleures conditions, un mouvement rapidement croissant de voyageurs de banlieue et de grandes lignes.

En vue de pallier à cette situation, la Compagnie d'Orléans avait été déjà dans l'obligation de reporter à sa gare d'Austerlitz le départ de deux trains express se dirigeant l'un sur l'Auvergne (train 89 partant à 19 h. 47), l'autre sur Bordeaux (train 25 partant à 21 h.).

Cette année, à dater du 15 mai courant, il en est de même du train express 51 qui assure les relations de Paris

avec les lignes de Toulouse par Capdenac et de Limoges à Périgueux et Agen. Ce train part de la gare d'Austerlitz à 7 h. 42.

Pour permettre à cette gare de suffire aux charges nouvelles et probablement appelées à augmenter encore, qui vont lui incomber, des travaux très importants sont en cours. Il est bon d'ailleurs de remarquer que, si la gare d'Orsay était très appréciée des voyageurs pour sa proximité du centre de Paris, la gare d'Austerlitz n'en est pas plus éloignée que la gare P.-L.-M. qui lui fait face de l'autre côté de la Seine.

Circuits en auto-car au départ de Vannes du 12 juillet au 15 septembre

Circuit A : Lundi, mercredi et vendredi.

Départ : 13 h. (place de l'Hôtel-de-ville). Retour vers 18 h. 30. — Vannes, Baden, Pont de Bono, Auray, Locmariaquer, Carnac, Auray, Champ-des-Martyrs, Ste-Anne-d'Auray, Vannes.

Prix du transport : 35 francs.

Circuit B : tous les mardis. — Départ 9 h. Retour vers 18 h. 30. — Vannes, Elven, Rochefort-en-Terre, Malestroit (arrêt pour le déjeuner), Ploërmel, Josselin, Calvaire de Guehenno, Vannes.

Prix du transport : 45 francs.

Nombre de places limité. Location des places à l'avance moyennant 1 franc par place.

Pour les billets et la location, s'adresser aux Bureaux de l'Entreprise Cautru frères, 18, place de l'Hôtel-de-Ville à Vannes.

Le tour des côtes de Bretagne en auto-car Voyage en 7 journées de Vannes à Dinard et vice-versa jusqu'au 19 septembre

Départ de Vannes tous les dimanches et de Dinard tous les lundis jusqu'au 13 septembre. Itinéraire dans le sens Vannes-Dinard :

1^{er} jour : Vannes, Ste-Anne-d'Auray, Carnac, Lorient, Quimperlé, Pont-Aven, Concarneau, Quimper.

2^e jour : Quimper, Pointe-du-Raz, Audierne, Douarenez, Quimper.

3^e jour : Quimper, Lœronan, Morgat, Guimiliau, St-Thégonnec, Morlaix.

4^e jour : Morlaix, Lannion, Ploumanach, Perros-Guirec, Tréguier, Paimpol, St-Quay, St-Brieuc.

5^e jour : St-Brieuc, Val-André, Cap Fréhel, Dinard.

Prix du transport pour le parcours total Vannes-Dinard ou vice-versa : 450 francs.

Les billets sont mis en vente à Paris à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Compagnie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines; à la gare de Vannes, ainsi qu'aux Etablissements Beaudré, 3 et 5, rue Kitchener, à Dinan (C.-du-N.).

Voyage en six jours en auto-car de Rocamadour aux Gorges du Tarn

Départ de Rocamadour tous les dimanches, du 11 juillet au 19 septembre 1926.

1^{re} journée : Rocamadour, Gouffre de Padirac, Maurs.

2^e journée : Maurs, Conques, Entraygues, Espalion.

3^e journée : Espalion, Ste-Enimie, descente du Tarn en barque de la Malène au cirque des Baumes, Millau.

4^e journée : Millau, Rodez.

5^e journée : Rodez, Viaduc de Tanus, Najac, Villefranche-de-Rouergue.

6^e journée : Villefranche-de-Rouergue, Cabrerets, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet : 400 francs (y compris le trajet en barque dans les gorges du Tarn).

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans 16, boulevard des Capucines, Paris (9^e).

Le Gérant : H. COMBAT